



Newsletter CNR BEA n°54

Juin - Juillet 2025

Edito

Application au sein des Etats membres de la réglementation sur le bien-être des porcs



[Image](#) issue du site du [Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire](#). © Xavier Remongin / agriculture.gouv.fr

Afin de comprendre comment les États membres transposent au niveau national les politiques de l'Union Européenne en matière de bien-être animal, une [étude publiée dans Animal](#) a comparé la mise en œuvre de la directive européenne 2008/120/CE établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs entre quatre Etats membres. L'étude montre des disparités d'application de la réglementation communautaire sur le bien-être des porcs entre les pays. Le Danemark et l'Allemagne ont adopté des normes plus sévères que la France et l'Espagne qui se conforment strictement aux exigences européennes. Les auteurs mettent ces différences de transposition en lien avec les priorités politiques et sociétales propres à chaque pays. Cet article fait écho aux préoccupations de plusieurs députés européens qui, dans une [question parlementaire](#), ont alerté la Commission européenne sur l'ablation systématique de la queue des porcs, pratique d'élevage

encore pratiquée dans la quasi-totalité des États membres (à l'exception de la Finlande et de la Suède) malgré son interdiction depuis 1994. La Commission affirme poursuivre ses efforts pour améliorer la mise en œuvre de cette interdiction, via des échanges de bonnes pratiques visant à ne plus avoir recours à la caudectomie. Elle évalue également les plans d'action mis en place aux échelles nationales et rappelle qu'elle dispose d'une certaine marge de manœuvre pour engager des procédures à l'encontre des États membres qui enfreignent la loi.

Concernant la castration chirurgicale des porcelets, cette pratique est en recul en Europe, où plus d'un tiers des élevages ne la pratiquent plus. En France, suite à son interdiction par l'arrêté du 24 février 2020 (en application depuis janvier 2022), [51% des porcs mâles n'étaient plus castrés en 2024](#) contre 28% en 2022, ce qui marque une période de transition. L'IFIP (Institut du porc) soutient cette évolution en diffusant les bonnes pratiques auprès des professionnels de la filière, et en développant des alternatives à la castration des porcs telles que des méthodes applicables en abattoir pour détecter les éventuelles carcasses odorantes issues de mâles entiers, ou encore l'immunocastration (suppression de l'hormone mâle responsable de l'odeur indésirable à la cuisson). Une [récente synthèse scientifique](#) examine les différents enjeux liés à la pratique de la castration des porcs et à son abandon, qu'ils soient d'ordre éthique, réglementaire, économique ou technique.

Bien-être animal et environnement



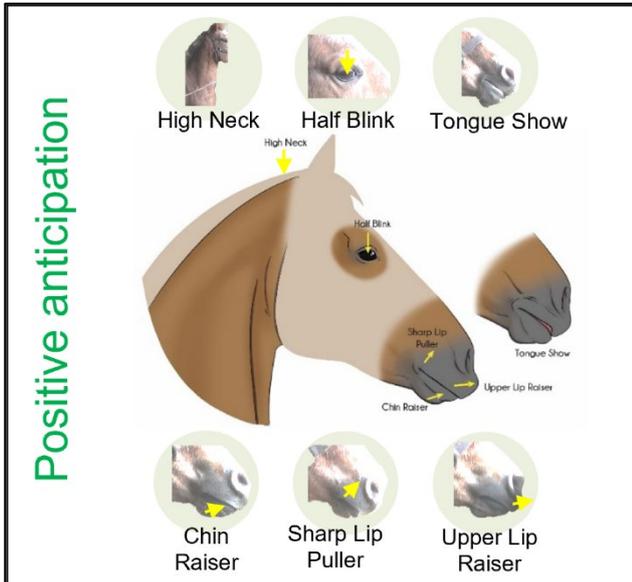
[Image](#) issue du site [Sciences et Avenir](#). © Vincent M. / BIOSPHOTO

Les travaux de recherche visant à mieux intégrer le bien-être animal dans le domaine de l'agroécologie se multiplient. A ce titre, le [partenariat européen EUPAHW](#) (European Partnership on Animal Health and Welfare), lancé en janvier 2024, vise à encourager la recherche et la coopération entre acteurs afin de proposer à la société une production durable d'animaux d'élevage. Une [synthèse](#) récente a analysé les enjeux de durabilité de la production porcine, en croisant bien-être animal, efficacité environnementale et principes de bioéconomie circulaire. Les auteurs rappellent qu'un système est durable s'il satisfait les besoins du présent sans compromettre la

capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Alors que les pratiques traditionnelles privilégient souvent les gains financiers à court terme, les bioéconomies circulaires visent à aligner les objectifs de productivité et d'environnement par l'optimisation de l'utilisation des ressources biologiques sans compromettre les obligations éthiques en matière de bien-être animal et d'équité sociale. L'intégration des principes de la bioéconomie circulaire, tels que l'utilisation des déchets alimentaires humains dans l'alimentation des porcs ou la valorisation du fumier présente des solutions prometteuses pour améliorer la durabilité de l'industrie porcine. D'après les auteurs, une approche interdisciplinaire qui intègre le soutien des décideurs politiques, l'innovation scientifique, les analyses du cycle de vie (ACV) et la collaboration avec l'industrie est nécessaire pour parvenir à un élevage de porcs durable.

Certaines pratiques paysagères concrètes contribuent aussi à la durabilité et au bien-être animal. Souvent valorisés pour la biodiversité et la lutte contre l'érosion des sols, les haies et les arbres plantés sur des parcelles jouent également un rôle-clé sur le bien-être animal. Ces plantations offrent aux animaux pâturant des abris contre les aléas climatiques, de l'ombre en cas de fortes chaleurs et des surfaces de grattage, ce comportement naturel stimulant la circulation sanguine, réduisant le stress et apaisant certaines piqûres de parasites. Moins exposés aux facteurs de stress, les animaux ont de meilleures performances zootechniques (production laitière, croissance). Les [conseillers agroforestiers des Chambres d'Agriculture](#) se mobilisent pour accompagner les éleveurs dans leurs projets d'implantations de haies ou d'arbres en plein champ, afin de promouvoir une agriculture raisonnée.

Les émotions des animaux de rente



[Image](#) adaptée de l'article de [Phelipon et al. \(2025\)](#)

Percer l'univers émotionnel d'un animal en examinant son visage est désormais possible. Afin de déterminer si les différentes [expressions faciales des chevaux](#) peuvent être spécifiques d'un état émotionnel positif ou négatif, des chercheurs ont filmé des chevaux lors de l'anticipation de deux situations de valences distinctes : l'une positive (accès au pâturage), l'autre négative (accès à un

nouvel environnement en isolement social). Grâce à l'outil d'analyse statistique de réseaux (NetFACS), il a été possible d'identifier des interconnexions entre 17 mouvements faciaux exprimés chez les chevaux de manière spécifique à chacune des situations. En cas d'anticipation positive, les chevaux présentaient une encolure haute, manifestaient des clignements partiels des yeux, des mouvements marqués du muscle de la lèvre supérieure et du menton et la langue était plus visible. Inversement, en cas d'anticipation négative, les chevaux présentaient une encolure en position intermédiaire, avec les oreilles orientées vers l'arrière et aplaties, tout en exprimant des mouvements des naseaux, et ils réalisaient également des mouvements marqués de la lèvre. L'utilisation de NetFACS a permis d'identifier et d'interpréter des combinaisons de mouvements faciaux s'activant chez les chevaux de manière concomitante et spécifique à deux situations de valences opposées. Ces indicateurs offrent de précieux outils pour appréhender l'état émotionnel des équidés en réponse à différentes situations. Ils pourraient par exemple être utilisés pour déterminer les traits de personnalité des chevaux qui ont fait l'objet d'une [autre étude](#) publiée dernièrement dans Scientific Reports.

Comme les mammifères, les oiseaux sont eux aussi capables d'exprimer leurs émotions. Dans une [étude publiée dans Poultry Science](#), des chercheurs montrent que les poules trouvent du réconfort auprès d'un humain avec lequel elles ont eu des interactions positives régulières (contacts physiques et caresses). Lorsque les poules sont isolées dans un nouvel environnement et que l'humain associé à des expériences gratifiantes est présent, elles manifestent des comportements plus calmes et sont plus exploratrices que si l'humain présent avait eu de simples contacts visuels avec elles ou que s'il n'avait eu aucun contact. Ces résultats montrent que les interactions positives peuvent amener les poules à percevoir les humains comme des tampons sociaux, c'est-à-dire comme des facteurs permettant d'atténuer le stress dans des situations difficiles.

TABLE DES MATIERES

Edito.....	1
COGNITION-EMOTIONS	7
27/05/2025 : Exploring the induction and measurement of positive affective state in equines through a personality-centred lens	7
14/05/2025 : Characterisation of facial expressions and behaviours of horses in response to positive and negative emotional anticipation using network analysis	8
COLLOQUES-SEMINAIRES-FORMATIONS	9
26/05/2025 : Diplôme Universitaire en études animales - Faculté de Théologie de Lille.....	9
13/05/2025 : Formation "Transports des Animaux Vivants - CAPTAV bovins, ovins-caprins et porcs"	10
CONDUITE D'ELEVAGE ET RELATIONS HUMAIN-ANIMAL.....	11
08/07/2025 : Chickens perceive humans as social buffers and may follow human-given cues: A pilot study	11
20/05/2025 : Multibov: un outil et des fiches pour penser l'amélioration du bien-être des vaches laitières	13
13/05/2025 : Fish Welfare in the Ornamental Trade: Stress Factors, Legislation, and Emerging Initiatives	13
10/05/2025 : Attenuation of Stress Responses to Human Handling Through Habituation in Goats..	14
ÉTHIQUE-SOCIOLOGIE-PHILOSOPHIE-DROIT	15
11/06/2025 : Bien-être ou bientraitance animale : à qui profitent les mots ?.....	15
12/03/2025 : Professional emotional neutrality and the role of background emotion work in the slaughterhouse.....	17
ÉVALUATION DU BIEN-ETRE ET ETIQUETAGE	18
07/07/2025 : Le Porc – Étiquette Bien-Être Animal.....	18
10/06/2025 : Decoding vocal indicators of stress in laying hens: A CNN-MFCC deep learning framework.....	18
INITIATIVES EN FAVEUR DU BIEN-ETRE – FILIERES, AGENCES DE FINANCEMENT, ORGANISMES DE RECHERCHE, POUVOIRS PUBLICS	20
09/07/2025 : EURCAW-Poultry-SFA Newsletter - Edition 12.....	20
26/06/2025 : Newsletter - EURCAW Ruminants & Equines - Volume 10	20
27/05/2025 : Newsletter - EURCAW-Pigs - Edition 13	20
19/05/2025 : Rapport d'activité 2024 - LIT Ouesterel.....	21
INVERTEBRES	21
03/04/2025 : Review: Exploring correctness, usefulness, and feasibility of potential physiological operational welfare indicators for farmed insects to establish research priorities.....	22
LOGEMENT ET ENRICHISSEMENT	23
15/07/2025 : Positive impacts of a covered veranda on broiler chicken welfare	23
01/07/2025 : Replay du webinaire COLOCAVO	24
30/06/2025 : Shelter use in horses: Time spent indoors and factors of variation – Results from a one-year longitudinal study	24
24/06/2025 : Review - Restricted access to pasture and inadequate grazing in ruminants and equines	26
19/06/2025 : Plan « vague de chaleur » : recommandations pour les éleveurs - Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire	27



13/06/2025 : A systematic review and meta-analysis of physical environmental enrichment to improve animal welfare-related outcomes in indoor cattle	27
12/06/2025 : A critical review on the welfare of Japanese quail in cage-free housing: Current knowledge and future perspectives	28
ONE WELFARE	30
04/06/2025 : Modern Pig Production: Aspects of Animal Welfare, Sustainability and Circular Bioeconomy.....	30
29/05/2025 : Les haies pourvoyeuses de bien-être animal	31
07/03/2025 : RMT-MAELE	32
PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR.....	33
07/07/2025 : Beak trimming of hens: Practices, welfare concerns and alternatives	33
05/06/2025 : Quantifying the welfare impact of air asphyxia in rainbow trout slaughter for policy and practice	35
27/05/2025 : Plus de la moitié de la production française de porcs mâles non castrés en 2024	36
26/05/2025 : Surgical castration of piglets – challenges and alternatives – a review.....	36
REGLEMENTATION	37
17/07/2025 : Actualités du Parlement européen (PE) : La présidence danoise informe les commissions du PE de ses priorités.....	37
17/07/2025 : Mise en place d'une liste d'espèces animales non domestiques pouvant être détenues à des fins de compagnie et d'agrément et définition d'un "élevage de conservation"	39
15/07/2025 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°2263 : Transition hors-cage des systèmes d'élevage des poules pondeuses.....	39
15/07/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-001682/25 : Loi turque autorisant l'abattage des chiens et des chats errants.....	41
08/07/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-001752/2025 : Prosecution of infringements of the Transport Regulation on the protection of animals during transport and related operations.....	42
02/07/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-001516/2025 : Respect de la directive sur le bien-être des porcs.....	45
19/06/2025 : Implementation of the European directive on pig welfare: A comparative study of four member states	46
18/06/2025 : Rapport d'avancement : Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes, modifiant le règlement (CE) n° 1255/97 du Conseil et abrogeant le règlement (CE) n° 1/2005	47
18/06/2025 : European Commission - Have your say	47
11/06/2025 : European Commission - Welfare of dogs and cats	48
10/06/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-001104/25 : Gestion des animaux errants dans l'UE.....	50
03/06/2025 : Assemblée nationale : Réponse écrite à la question n°5678 : Vente des animaux domestiques en animalerie et à la question n°4997 : vente d'animaux sur internet	52
03/06/2025 : Assemblée nationale : Réponse écrite à la question n°5528 : Prise en compte du bien-être animal	54
03/06/2025 : Agriculture Committee votes on first EU rules on welfare of dogs and cats	55
27/05/2025 : Assemblée nationale : Réponse à la question n°2219 : Maltraitance animale dans certains abattoirs français	57
20/05/2025 : Assemblée nationale : réponse à la question n°5909 : Transition vers un élevage hors-cage en France	59
20/05/2025 : Assemblée nationale : réponse à la question n°4154 : Contrôle des conditions d'abattage des animaux dans les abattoirs.....	60
07/05/2025 : Arrêté du 2 mai 2025 portant extension de l'accord interprofessionnel conclu le 28 février 2025 dans le cadre du Comité national pour la promotion de l'œuf (CNPO) portant création d'une cotisation visant à soutenir la mise en place d'alternatives à l'élimination des poussins mâles	62



TRANSPORT, ABATTAGE, RAMASSAGE	62
30/06/2025 : Deck height did not affect behavioural measures of 'natural movements' and 'adequate ventilation' during 8 h and 23 h transport of weaner pigs.....	62
20/06/2025 : Vigilance canicule : limitations transport bien-être animal.....	64
19/06/2025 : Transport d'animaux en période de canicule : la règlementation - Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire	65
31/05/2025 : The evaluation of animal welfare indicators based on transport duration and lighting differences in the slaughter of broiler chickens	66
29/05/2025 : Humane stunning or stun/killing in the slaughter of wild-caught finfish: The scientific evidence base.....	67
13/05/2025 : European Commission - Overview report on transport of unweaned calves during long journeys.....	68

Cognition-émotions

27/05/2025 : Exploring the induction and measurement of positive affective state in equines through a personality-centred lens

Type de document : article scientifique publié dans [Scientific Reports](#)

Auteurs : Loftus, L., Newman, A., Leach, M., Asher, L.

Résumé en français (traduction) : Exploration de l'induction et de la mesure de l'état affectif positif chez les équidés dans une optique centrée sur la personnalité

On s'intéresse de plus en plus à la manière d'induire et de mesurer les états affectifs positifs chez les animaux et le développement de l'autorisation sociale d'opérer a mis cette question au premier plan dans l'équitation. Cette étude visait à utiliser une série de méthodes pour induire et mesurer l'affect positif chez les chevaux dans des contextes réels. Vingt chevaux en bonne santé ont été évalués pour leur personnalité, exposés à quatre méthodes d'induction (grattage du garrot, apport de nourriture de grande valeur, formation par renforcement positif et ajout d'un congénère affilié), et des données ont été recueillies sur leur comportement (QBA et éthogrammes) et leur physiologie (fréquence cardiaque et respiratoire, variabilité de la fréquence cardiaque, thermographie des yeux et des oreilles et cortisol salivaire). Les analyses ont identifié des mesures comportementales (position des oreilles et des yeux, items du QBA, items de frustration) et physiologiques (moyenne RR, puissance HF, puissance LF, rapport LF/HF, FC moyenne, RMSSD et pNN50) potentiellement sensibles et spécifiques de l'état affectif dans les quatre quadrants de l'affect central. Des effets de différence individuelle ont été constatés et des traits de personnalité tels que l'hostilité, la nervosité et l'absence de réaction ont été associés à des réponses différentes aux stimuli d'induction, ce qui indique que les quatre stimuli d'induction sont potentiellement utiles pour induire un affect positif en fonction de leur importance pour l'individu. La recherche sur la mesure et l'induction de l'affect positif chez les animaux prend rarement en compte la personnalité, mais cette étude en souligne l'importance. L'approche dimensionnelle adoptée a permis d'évaluer les composantes générales d'excitation et de valence de l'affect sans attribuer de mesures à des émotions discrètes. Des mesures précises et concrètes de l'affect pourraient bénéficier à 116 millions d'équidés dans le

monde, et l'exploration des moyens de promouvoir l'affect positif chez les chevaux peut améliorer considérablement leur bien-être.

Résumé en anglais (original) : There is increasing focus on how to induce and measure positive affective states in animals and the development of social license to operate has brought this to the forefront within equestrianism. This study aimed to utilise a range of methods to induce and measure positive affect in horses in real-world settings. Twenty healthy horses were scored for personality, exposed to four induction methods (with scratching, high value food provision, positive reinforcement training and the addition of an affiliative conspecific), and data collected on their behaviour (QBA and ethograms) and physiology (heart and respiratory rate, heart rate variability, eye and ear thermography and salivary cortisol). Analyses identified potentially sensitive and specific behavioural (ear and eye position, QBA items, frustration items) and physiological (RR mean, HF power, LF power, LF/HF ratio, mean HR, RMSSD and pNN50) measures of affective state across the four quadrants of core affect. Individual difference effects were found, and personality traits such as unfriendly, nervous and unresponsive were associated with differing responses to induction stimuli indicating that all four induction stimuli are potentially useful for inducing positive affect depending on their salience to the individual. Research measuring and inducing positive affect in animals rarely considers personality, but this study underscores its importance. The dimensional approach taken allowed for assessment of the broad arousal and valence components of affect without ascribing measures to discrete emotions. Accurate, real-world measures of affect could benefit 116 million equines globally, and exploring ways to promote positive affect in horses can significantly enhance their welfare.

[14/05/2025 : Characterisation of facial expressions and behaviours of horses in response to positive and negative emotional anticipation using network analysis](#)

Type de document : article scientifique publié dans [PLOS One](#)

Auteurs : Romane Phelipon, Léa Bertrand, Plotine Jardat, Fabrice Reigner, Kate Lewis, Jérôme Micheletta, Léa Lansade

Résumé en français (traduction) : **Caractérisation des expressions faciales et des comportements des chevaux en réponse à une anticipation émotionnelle positive et négative à l'aide d'une analyse de réseau**

Le bien-être d'un animal étant étroitement lié à ses expériences émotionnelles, il est essentiel d'identifier des indicateurs fiables de ces émotions. Cette étude visait à identifier les comportements et les mouvements faciaux chez les chevaux présentant une valence émotionnelle contrastée, déclenchée par l'anticipation d'une condition positive (aller au pâturage) ou d'une condition négative (aller seul dans un environnement nouveau). Vingt chevaux ont été entraînés quotidiennement à attendre dans un box de départ avant d'être exposés à ces deux conditions. Après une semaine d'entraînement positif ou négatif, nous avons analysé les comportements des chevaux, les variations de cortisol et les mouvements faciaux pendant qu'ils attendaient dans leur box de départ. Tout d'abord, nous avons confirmé que les deux conditions induisaient une valence émotionnelle contrastée, comme en témoignent le temps d'approche plus court dans la condition positive que dans la condition négative, ainsi que la fréquence cardiaque maximale et la variation de cortisol plus

élevées dans la condition négative. L'utilisation du système de codage des actions faciales équine (EquiFACS) et de l'analyse de réseau (NetFACS) a permis de mettre en évidence des comportements et des profils d'expression faciale distincts. En cas d'anticipation positive, les chevaux ont manifesté une plus grande variété de comportements, notamment en secouant la tête d'un côté à l'autre, en faisant un pas en arrière, en reniflant et en donnant des coups de patte au sol. En outre, deux profils d'expression faciale distincts ont été identifiés comme étant spécifiques à l'anticipation positive et négative. En cas d'anticipation positive, les chevaux présentaient une encolure plus haute, accompagnée d'une plus grande fréquence de demi-clins d'œil et de mouvements de la bouche. Inversement, en cas d'anticipation négative, les chevaux présentaient une encolure moyenne, avec les oreilles en arrière et plus aplaties, et exprimaient davantage de mouvements des naseaux. Les résultats soulignent l'importance de ces indicateurs pour caractériser les émotions des chevaux et évaluer leur bien-être.

Résumé en anglais (original) : The welfare of an animal is closely linked to their emotional experiences, making it essential to identify reliable indicators of these emotions. This study aimed to identify behaviours and facial movements in horses experiencing contrasting emotional valence, triggered by the anticipation of a positive condition (going to pasture) or a negative condition (going alone to a novel environment). Twenty horses were daily trained to wait in a starting box before being exposed to these two conditions. After one week of positive training or negative training, we analysed horses' behaviours, cortisol variations, and facial movements while they waited in their starting box. First, we confirmed that the two conditions induced contrasting emotional valence, as evidenced by the shorter time taken to approach in the positive condition compared to the negative, and by the higher maximal heart rate and cortisol variation in the negative condition. Then using the Equine Facial Action Coding System (EquiFACS) and network analysis (NetFACS) we revealed distinct behaviours and facial expression profiles. In positive anticipation, the horses exhibited a greater range of behaviours, including shaking their heads from side to side, stepping back, sniffing, and pawing at the ground. Additionally, two distinct facial expression profiles were identified as specific to positive and negative anticipation. In positive anticipation, the horses displayed a higher neck, accompanied by a greater frequency of half-blinks and mouth movements. Conversely, in negative anticipation, the horses exhibited a medium neck, with ears backward accompanied by more flattened ears and expressed more nostril movements. The findings highlight the importance of these indicators in characterising horses' emotions and emphasise their significance for assessing equine welfare.

Colloques-séminaires-formations

[26/05/2025 : Diplôme Universitaire en études animales - Faculté de Théologie de Lille](#)

Type de document : annonce de formation publiée par la [Faculté de théologie de Lille](#)

Auteur : Faculté de théologie de Lille

Résumé : Une formation pluridisciplinaire unique en région Hauts de France dans le champ des études animales. Les approches issues du monde de la philosophie, de la biologie, du droit et des sciences des religions se complètent dans le but de croiser autant de regards possibles sur les

animaux. La définition et la place de l'animal sont des questions cruciales dans le champ de la biologie, du droit, de la philosophie et des sciences des religions. Cela d'autant qu'elles sont intrinsèquement liées à la question de la définition et de la place de l'humain. Qu'est-ce qui fait, respectivement, le propre de l'humain et de l'animal ? Quelles sont les conséquences d'une option pour telle ou telle définition de l'un et de l'autre ? Peut-on penser l'animal hors référence à l'homme ? Et d'ailleurs, faut-il parler de l'animal ou des animaux ? Ou encore est-il préférable de parler des animaux non-humain ? Les différents mouvements et réflexions qui agitent aujourd'hui l'espace public montrent l'urgence de ces questionnements. En effet, en France, comme ailleurs dans le monde, on observe depuis plusieurs années une préoccupation sociétale de plus en plus forte pour le traitement réservé aux animaux. Notre société est en pleine réflexion et en pleine transition culturelle quant à sa manière d'utiliser l'animal et les réflexions sur la condition animale sont en plein boom ! Ainsi, de nombreux individus optent pour une alimentation végétarienne ou végétalienne tandis que des mouvements militent pour l'amélioration du bien-être des animaux voire l'abolition complète de toute forme d'usage des animaux. Parallèlement, le développement des études animales montre une percée de plus en plus importante dans différents champs de recherche. Dans ce contexte, la formation des personnes s'engageant dans la protection et le respect des animaux apparaît désormais comme un enjeu majeur. Science, droit, philosophie et religions se doivent dès lors d'accompagner cette transition culturelle sur nos liens aux animaux. Tels sont les objectifs de ce Diplôme Universitaire (DU), à travers une approche résolument pluri- et interdisciplinaire.

Date limite de candidature le 25 septembre 2025

Renseignements et inscription

Betty Rondelaere

Chargée de projet formation continue

03 61 76 75 00

[Contacter](#)

13/05/2025 : Formation "Transports des Animaux Vivants - CAPTAV bovins, ovins-caprins et porcs"

Type de document : annonce de formation proposée par l'[Idele](#)

Auteur : Idele

Extrait : Cette formation est certifiée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, inscrite au Répertoire Spécifique du RNCP réf 1532. Elle permet d'obtenir le Certificat de compétences des conducteurs et des convoyeurs d'animaux vivants (CCTROV, ex CAPTAV) sous réserve de réussite du candidat à l'évaluation (le taux de réussite des candidats présentés par l'Institut de l'Élevage en 2020 est de 100%).

Formation en présentiel : **du 06/10 au 08/10/2025 à Créancey (21)**

Tarifs : 760 euros pour 2 jours, 920 euros pour 2,5 jours, 1090 euros pour 3 jours (cout net de TVA).

Éleveurs : possibilité de prise en charge Vivéa

Durée : 14 heures pour 1 espèce d'animaux + 3,5 heures par espèce supplémentaire

Objectifs

- Citer les points-clés de la réglementation concernant le bien-être et le transport des animaux vivants
- Prendre en compte les principes du comportement des animaux pendant leur transport

- Effectuer le transport des animaux en assurant leur bien-être et la sécurité des intervenants
- Expliquer l'importance du bien-être animal pour garantir la qualité de la viande

Public

Transporteur, Éleveur, Opérateur commercial

Programme

- Échanges sur les pratiques des chauffeurs
 - Le comportement des ruminants
 - La réglementation et les attentes de la société en matière de protection et bien-être des animaux
 - Les réglementations française et européenne sur le transport des animaux vivants et la santé animale
 - Les viandes à pH élevé
 - Le travail du chauffeur, sa sécurité et le respect du bien-être animal
 - Pathologies pouvant intervenir pendant le transport, premiers soins et intervention sur les animaux
- La formation peut porter sur 1 à 3 espèces (bovins, ovins-caprins ou porcs), selon les sessions et les souhaits des participants. Le déroulement-type est le suivant :
- Jours 1 et 2 : Espèce 1
 - Jour 3 matin : Espèce 2
 - Jour 3 après-midi : Espèce 3

[S'inscrire](#)

Conduite d'élevage et relations humain-animal

[08/07/2025 : Chickens perceive humans as social buffers and may follow human-given cues: A pilot study](#)

Type de document : article scientifique publié dans [Poultry Science](#)

Auteurs : Vitor Hugo Bessa Ferreira, Elise Calesse, Lucille Dumontier, Fabien Cornilleau, Julie Lemarchand, Auriane Foreau, Maxime Quentin, Léa Lansade, Céline Tallet, Xavier Boivin, Ludovic Calandreau

Résumé en français (traduction) : Les poulets perçoivent les humains comme des tampons sociaux et peuvent suivre les signaux donnés par les humains : Une étude pilote

La perception positive des humains, largement documentée chez les mammifères domestiques, reste comparativement peu explorée chez les oiseaux domestiques tels que les poulets, les études existantes se concentrant principalement sur la réduction de la peur. Cette recherche a évalué si les poulets percevaient les humains de manière positive, en tenant compte des types d'interaction et des différences entre les races. Deux races (Lohmann LSL Classic, Brown Classic) ont été soumises à un contact physique (PC), à un contact visuel uniquement (VC) ou à un contact humain minimal (MC) pendant 13 jours (jours 35-51 ; PC et VC : 1-2 min/jour). Les oiseaux ont été évalués à l'aide de trois tests comportementaux. Au cours du test de séparation-réunion (jours 52-53), les individus ont subi deux séparations de 3 minutes (expérimentateur absent) et des réunions (expérimentateur présent) dans un champ ouvert. Ensuite, l'expérimentateur a effectué jusqu'à six tentatives de

capture standardisées pour attraper les oiseaux (test de capture). Enfin, le test d'amélioration locale (jours 120-137) a permis d'évaluer la capacité des oiseaux à utiliser la présence/les gestes humains pour localiser la nourriture. Dans le test de séparation-réunion, les oiseaux PC ont montré des comportements plus calmes/positifs, tels qu'une vigilance réduite et une recherche accrue de nourriture, en présence de l'expérimentateur par rapport au fait d'être seul. Inversement, les oiseaux MC présentaient moins de comportements calmes et se repliaient davantage sur eux-mêmes en présence de l'expérimentateur. Les oiseaux bruns ont montré plus de comportements calmes, ont réduit leurs mouvements et ont passé plus de temps près de l'expérimentateur que les oiseaux blancs. Le test de capture a confirmé ces résultats, les oiseaux PC et bruns étant plus faciles à capturer. Dans le test d'amélioration locale, deux individus PC et l'ensemble du groupe PC brun ont utilisé avec succès des indices donnés par l'homme pour localiser les récompenses alimentaires. Ces résultats indiquent que, comme cela a été observé chez d'autres espèces, les poulets - en particulier ceux qui ont eu des expériences humaines positives - peuvent associer les humains à des résultats gratifiants. Les interactions positives peuvent également amener les poulets à percevoir les humains comme des tampons sociaux, c'est-à-dire comme des facteurs permettant d'atténuer le stress dans des situations difficiles. Bien que fondamentale, cette étude met en évidence le potentiel des approches sensibles à la race pour améliorer le bien-être des volailles et ouvre le débat sur l'adaptation des interactions homme-animal aux caractéristiques spécifiques de la race. Ces connaissances peuvent éclairer les pratiques d'amélioration du bien-être et fournir des outils pratiques pour la gestion de l'exploitation, qui profitent à la fois aux animaux et aux agriculteurs.

Résumé en anglais (original) : Positive perception of humans, extensively documented in domestic mammals, remains comparatively underexplored in domestic birds like chickens, with existing studies largely focusing on fear reduction. This research evaluated whether chickens perceive humans positively, accounting for interaction types and breed differences. Two breeds (Lohmann LSL Classic, Brown Classic) experienced physical contact (PC), visual-only contact (VC), or minimal human contact (MC) over 13 days (Days 35–51; PC and VC: 1–2 min/day). Birds were assessed using three behavioral tests. During the separation–reunion test (Days 52–53), individuals underwent two 3-min separations (experimenter absent) and reunions (experimenter present) in an open-field setting. Subsequently, the experimenter attempted up to six standardized capture attempts to catch the birds (the capture test). Lastly, the local enhancement test (Days 120–137) assessed birds' ability to use human presence/gestures to locate food. In the separation-reunion test, PC birds exhibited calmer/positive behaviors, such as reduced vigilance and increased foraging, in the presence of the experimenter compared to being alone. Conversely, MC birds displayed fewer calm behaviors and greater withdrawal when the experimenter was present. Brown birds showed more calm behaviors, reduced movement, and spent more time near the experimenter than white birds. The capture test supported these results, with PC and brown birds being easier to capture. In the local enhancement test, two PC individuals and the brown PC group as a whole successfully used human-given cues to locate food rewards. These results indicate that, as observed in other species, chickens—especially those with positive human experiences—can associate humans with rewarding outcomes. Positive interactions may also lead chickens to perceive humans as social buffers—that is, as factors that help mitigate stress in challenging situations. Although fundamental, this study highlights the potential of breed-sensitive approaches to improve poultry welfare and opens the discussion on adapting human–animal interactions to breed-specific characteristics.

These insights can inform welfare-enhancing practices and provide practical tools for on-farm management that benefit both animals and farmers.

Cette publication a fait l'objet d'un [article sur le site d'INRAE](#) le 08/07/2025

[20/05/2025 : Multibov: un outil et des fiches pour penser l'amélioration du bien-être des vaches laitières](#)

Type de document : article publié par l'[Idele](#)

Auteurs : Idele, LIT OUESTEREL

Extrait : L'outil MULTIBOV a été réalisé dans le cadre du LIT OUESTEREL : il permet d'orienter les éleveurs vers des leviers d'amélioration du bien-être des vaches et de les accompagner dans le choix des solutions à mettre en œuvre. Il est accompagné de fiches pratiques qui décrivent les différentes solutions techniques et leurs impacts environnementaux, économiques et sur le travail, et les références utiles.

Ce travail est basé sur une évaluation multicritère des niveaux d'impact par rapport aux pratiques de références, appuyée par des témoignages d'éleveurs ayant changé leurs pratiques. Deux outils équivalents sont disponibles pour améliorer le bien-être des porcs et celui des poulets de chair.

Pour en savoir plus : www.assolitouesterel.org

[13/05/2025 : Fish Welfare in the Ornamental Trade: Stress Factors, Legislation, and Emerging Initiatives](#)

Type de document : synthèse scientifique publiée dans [Fishes](#)

Auteurs : Maia C.M.; Gauy A.C.d.S.; Gonçalves-de-Freitas E.

Résumé en français (traduction) : Le bien-être des poissons dans le commerce des espèces ornementales : facteurs de stress, législation et nouvelles initiatives

Le commerce des poissons d'ornement comporte plusieurs phases, de l'acquisition - par capture sauvage ou aquaculture - à la destination finale, en passant souvent par de longs itinéraires de transport. Tout au long de ce commerce, les poissons sont confrontés à plusieurs facteurs de stress, tels que la manipulation, les méthodes d'entretien inappropriées, les densités de peuplement élevées ou inadéquates, la mauvaise qualité de l'eau et les perturbations mécaniques pendant le transport. Les différents niveaux de soins prodigués par les aquariophiles influencent également le bien-être à long terme de ces animaux, de nombreux poissons étant traités davantage comme des ornements que comme des êtres sensibles. Ces problèmes sont aggravés par le manque de conseils scientifiquement fondés à l'intention des amateurs et des soignants, par les lacunes importantes de la législation concernant le bien-être des poissons et par la surveillance limitée du commerce des espèces ornementales. Néanmoins, certaines organisations internationales et certains projets locaux s'efforcent de promouvoir des pratiques responsables et de diffuser des ressources éducatives. Cependant, le besoin de normes efficaces en matière de bien-être, de législation et d'informations complètes pour toutes les parties prenantes impliquées dans ce secteur reste critique. Nous synthétisons ici les problèmes liés au commerce des poissons d'ornement et proposons quelques solutions pour réduire l'impact des pratiques de gestion sur le bien-être de ces poissons.

Résumé en anglais (original) : The ornamental fish trade involves multiple phases, from acquisition—whether through wild capture or aquaculture—to the final destination, often including long transport routes. Throughout this trade, fish encounter several stressors like handling, improper maintenance methods, high or inadequate stocking densities, poor water quality, and mechanical disturbances during transport. The varying levels of care provided by aquarists also influence the long-term welfare of these animals, with many fish being treated more as ornaments rather than sentient beings. Worsening these issues, there is a lack of scientifically grounded guidance for hobbyists and caregivers, important gaps in legislation concerning fish welfare, and limited oversight in the ornamental trade. Nevertheless, some international organizations and grassroots projects have been working to promote responsible practices and disseminate educational resources. However, the need for efficient welfare standards, legislation, and comprehensive information for all stakeholders involved in this sector remains critical. Here, we synthesize the problems in the ornamental fish trade and suggest some solutions to reduce the impacts of management practices on the welfare of these fish.

10/05/2025 : Attenuation of Stress Responses to Human Handling Through Habituation in Goats

Type de document : article scientifique publié dans [Animals](#)

Auteurs : Erukulla T. T., Batchu P., Gurrupu P., Shaik A. Terrill T. H., & Kannan G.

Résumé en français (traduction) : Atténuation des réactions de stress à la manipulation humaine par l'habituation chez les chèvres

Les chèvres élevées en pâturage sont rarement manipulées, sauf pour la pesée et les soins vétérinaires. Des interactions positives régulières avec des soignants humains ont été signalées comme atténuant les réactions de peur et de stress face à la manipulation humaine de routine ; cependant, ce phénomène n'a pas été étudié de manière adéquate chez les chèvres de boucherie. Cette expérience a été menée pour déterminer les effets de l'habituation à la manipulation sur les réponses comportementales, physiologiques et métaboliques des chèvres soumises à des manipulations de routine. Soixante-douze chèvres espagnoles mâles (non castrées) (6 mois ; BW = $25,2 \pm 0,37$ kg) ont été réparties au hasard dans l'un des deux groupes de traitement (Trt) : (i) manipulées régulièrement en caressant le dos de chaque chèvre avant l'heure de l'alimentation pendant 90 jours (manipulées : H) ou (ii) non soumises à la manipulation pendant la même période, mais toutes les autres conditions étaient les mêmes (non manipulées : NH). Après la période d'habituation de 90 jours, les chèvres ont été soumises à un test en arène en présence d'un observateur. Immédiatement après le test, les chèvres ont été soumises à des examens vétérinaires de routine comprenant une prise de sang (0 min) et la mesure de la fréquence cardiaque (HR), de la fréquence respiratoire (RR), de la température rectale (RT) et du poids corporel (BW). Des échantillons de sang ont également été prélevés après l'examen vétérinaire (20 min) afin de déterminer les réponses physiologiques et métaboliques. Les données du test de l'arène ont été analysées à l'aide d'un test U de Mann-Whitney, et les réponses physiologiques du sang ont été analysées à l'aide des procédures MIXED de SAS avec le temps d'échantillonnage (Temps) comme mesure répétée. Des tests t non appariés ont montré que l'augmentation du poids corporel était plus importante chez les chèvres H ($p \leq 0,01$) que chez les chèvres NH au cours de la période d'habituation de 90 jours. La distance d'approche de l'observateur ($p \leq 0,05$) et la fréquence des

mictions ($p \leq 0,05$) étaient plus importantes chez les chèvres NH pendant le test de l'arène. La FC ($p \leq 0,01$) et la RR ($p \leq 0,01$) étaient plus élevées dans le groupe NH par rapport au groupe H. Les concentrations plasmatiques de cortisol étaient plus élevées à 20 min qu'à 0 min ($p \leq 0,05$), tandis que les concentrations d'épinéphrine ($p \leq 0,05$), de métanéphrine, de normétanéphrine, de phényléthylamine et de 5-méthoxytryptamine étaient plus élevées ($p \leq 0,05$) chez les chèvres NH que chez les chèvres H. Une analyse métabolomique ciblée a montré que six des huit acides aminés affectés étaient plus faibles ($p \leq 0,05$), et que six des sept phosphatidylcholines affectées étaient plus élevées ($p \leq 0,05$) chez les chèvres NH par rapport aux chèvres H. Les résultats montrent que l'habituation réduit les réactions de peur et de stress aux manipulations de routine, en plus d'augmenter le PB, ce qui peut améliorer le bien-être des chèvres de boucherie.

Résumé en anglais (original) : Goats raised on pastures are seldom handled except for purposes such as weighing and providing veterinary care. Regular positive interactions with human caretakers have been reported to attenuate fear and stress responses to routine human handling; however, this has not been adequately studied in meat goats. This experiment was conducted to determine the effects of habituation to handling on behavioral, physiological, and metabolomic responses in goats when subjected to routine handling. Seventy-two male (uncastrated) Spanish goats (6 mo; BW = 25.2 ± 0.37 kg) were randomly allocated to one of two treatment (Trt) groups: (i) regularly handled by stroking the back of each goat before feeding time for 90 days (handled: H) or (ii) not subjected to handling during the same period, but all other conditions were the same (non-handled: NH). After the 90-day habituation period, the goats were subjected to an arena test in the presence of an observer. Immediately after the test, the goats were subjected to routine veterinary exams that involved blood sampling (0 min) and measuring heart rate (HR), respiratory rate (RR), rectal temperature (RT), and body weight (BW). Blood samples were also collected after the veterinary exam (20 min) to determine physiological and metabolomic responses. Data from the arena test were analyzed using a Mann–Whitney U Test, and blood physiological responses were analyzed using MIXED procedures in SAS with sampling time (Time) as a repeated measure. Unpaired t-tests showed that the increase in BW was higher in the H goats ($p \leq 0.01$) compared to the NH goats over the 90 d habituation period. The approach distance from the observer ($p \leq 0.05$) and frequency of urination ($p \leq 0.05$) were greater in the NH goats during the arena test. HR ($p \leq 0.01$) and RR ($p \leq 0.01$) were higher in the NH group compared to the H group. Plasma cortisol concentrations were higher at 20 min than at 0 min ($p \leq 0.05$), while epinephrine ($p \leq 0.05$), metanephrine, normetanephrine, phenylethylamine, and 5-methoxytryptamine concentrations were higher ($p \leq 0.05$) in the NH goats than in the H goats. A targeted metabolomics analysis showed that six of the eight affected amino acids were lower ($p \leq 0.05$), and six of the seven affected phosphatidylcholines were higher ($p \leq 0.05$) in the NH goats compared to the H goats. The results show that habituation reduces fear and stress responses to routine handling, in addition to increasing BW, which can improve the welfare of meat goats.

Éthique-sociologie-philosophie-droit

[11/06/2025 : Bien-être ou bientraitance animale : à qui profitent les mots ?](#)

Type de document : article publié dans [The Conversation](#)

Auteure : Marie-Claude Marsolier

Extrait : Faut-il parler de bien-être ou de bientraitance animale ? Bien que proches, les deux expressions ne sont ni équivalentes, ni neutres.

Bientraitance est un terme récent, apparu à la fin du siècle dernier et modelé sur son antonyme maltraitance, lui-même dérivé de maltraiter. Bientraitance signifie en général « fait de bien traiter un enfant, une personne âgée ou dépendante, un malade, etc. ; l'ensemble des bons traitements eux-mêmes ». Il s'applique donc en premier lieu à des humains en situation de vulnérabilité de par leur âge, leur état de santé ou d'autres formes de dépendance. Pour les animaux non humains, la Commission d'enrichissement de la langue française définit l'expression bientraitance animale de façon comparable : « Ensemble des dispositions mises en place pour fournir à un animal des conditions d'environnement de nature à contribuer à son bien-être ou à diminuer son mal-être, telles qu'une nourriture, un logement, des conditions de transport et des soins adaptés. »

Des mots proches, mais des perspectives différentes

La tentation est grande d'assimiler bientraitance à bien-être, alors que les perspectives de ces deux termes sont opposées. La bientraitance considère le point de vue de l'individu qui « traite », le bien-être, celui de l'individu « traité ». La bientraitance consiste en un ensemble de pratiques dont le but est d'assurer le bien-être, mais n'y fait pas référence directement : elle est obligation de moyens, pas de résultats. Le bien-être est un objectif de résultats beaucoup plus exigeant que le respect des règles de la bientraitance, règles d'ailleurs définies par les personnes chargées de leur application et qui n'en ressentent pas intimement les conséquences. La symétrie bientraitance/maltraitance est ici trompeuse : autant frapper induit à coup sûr une souffrance ou un mal-être, autant la bientraitance animale, surtout si définie de façon négative (ne pas frapper les animaux, appliquer des techniques de gestion conçues pour leur éviter la faim, la soif, les lésions et les maladies, etc.), ne suffit pas pour assurer un état de bien-être, que l'on considère l'acception première de ce terme (« sentiment général d'agrément, d'épanouissement que procure la pleine satisfaction des besoins du corps et/ou de l'esprit »), ou même celle récemment adoptée par l'Anses pour les animaux non humains (« état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes »). Ces considérations sur les différences essentielles entre bientraitance et bien-être ont incité les personnes préoccupées par les conditions de vie des autres animaux à condamner l'usage de bientraitance animale et à promouvoir celui de bien-être, davantage orienté vers une prise en compte de la situation réelle des animaux.

Les aspects problématiques de bien-être

Cependant, l'emploi de bien-être animal n'est pas non plus sans poser de sérieuses difficultés. En effet, contrairement à son correspondant anglais welfare, bien-être est un terme intrinsèquement positif. Alors que "poor welfare" désigne de mauvaises conditions de vie, l'expression "mauvais bien-être" est un oxymore. Bien-être animal, utilisé dans les textes réglementaires pour désigner de façon globale les conditions de vie des animaux non humains, ne peut donc renvoyer de façon cohérente et convaincante à une réalité souvent terrible, qu'on devrait de toute force faire évoluer. Étant donné la connotation positive associée à bien-être, il n'est pas étonnant que les industries exploitant les animaux non humains se soient rapidement approprié ce terme. En particulier, celles de l'élevage l'utilisent abondamment pour leur communication, y compris dans le contexte de l'abattage. C'est notamment pour ces raisons qu'a émergé l'expression mal-être animal pour désigner de façon

générale les conditions de vie des animaux non humains, en grande majorité marquées par d'incontestables défauts de bien-être. Après le recentrage sur les animaux autres qu'humains opéré par le passage de bien-être à bien-être animal, il nous semble maintenant temps d'affronter la réalité de leurs conditions de vie en les nommant sans euphémismes pernicioeux.

12/03/2025 : Professional emotional neutrality and the role of background emotion work in the slaughterhouse

Type de document : article sociologique publié dans [Agriculture and Human Values](#)

Auteur : Marcel Sebastian

Résumé en français (traduction) : Neutralité émotionnelle professionnelle et rôle du travail sur les émotions de fond à l'abattoir

Alors que la plupart des personnes dans les sociétés occidentales se considèrent comme émotionnellement incapables d'abattre des animaux, les travailleurs des abattoirs sont quotidiennement impliqués dans l'abattage d'animaux. Cet article analyse la manière dont les travailleurs des abattoirs effectuent le travail émotionnel dans le contexte de l'abattage des animaux. L'étude empirique, basée sur 13 entretiens semi-structurés menés avec des travailleurs d'abattoirs allemands, montre que l'utilisation réussie de techniques de gestion des émotions conduit à une distance émotionnelle professionnelle vis-à-vis de l'acte de mise à mort. Pour les abatteurs interrogés, le fait de ne pas être émotionnellement affecté par la mise à mort des animaux est le résultat d'un travail émotionnel de fond, qui est l'expression d'un habitus émotionnel professionnel. Ce n'est que dans de rares cas, lorsque des émotions perturbatrices ont interrompu les routines familières pendant le travail, que le travail émotionnel sous-jacent a été mis en évidence et donc consciemment vécu et réfléchi. L'article contribue à la recherche sur le travail en abattoir en analysant systématiquement les techniques de travail émotionnel utilisées par les abatteurs. Il est novateur en ce sens qu'il introduit l'approche théorique des émotions d'arrière-plan et d'avant-plan dans les lieux de travail qui requièrent une neutralité professionnelle. Il montre que le travail sur les émotions d'arrière-plan est une condition préalable essentielle au travail en abattoir. Cet article apporte une contribution novatrice à la théorie et à la recherche sur la sociologie des émotions et du travail émotionnel, la sociologie des relations homme-animal et la sociologie de l'agriculture et de l'alimentation.

Résumé en anglais (original) : While most people in Western societies see themselves as emotionally incapable of slaughtering animals, slaughterhouse workers are involved in the killing of animals on a daily basis. This article analyzes how slaughterhouse workers perform emotion work in the context of slaughtering animals. The empirical study, based on 13 semi-structured interviews carried out with German slaughterhouse workers, shows that the successful use of emotion management techniques leads to professional emotional distance towards the act of killing. For the slaughterers interviewed, being emotionally unaffected by killing animals was the result of background emotion work, which was an expression of a professional emotional habitus. Only in rare cases, when disruptive emotions interrupted the familiar routines during work, was the underlying emotion work foregrounded and thus consciously experienced and reflected upon. The article contributes to research on slaughterhouse work by systematically analyzing emotion work techniques used by slaughterers. It is innovative in that it introduces the theoretical approach of background and foreground emotions in workplaces that require professional neutrality to the study

of slaughterhouse work. It shows that background emotion work is an essential prerequisite for slaughterhouse work and invites further research on background emotion work in morally tainted jobs. The paper makes an innovative contribution to the theory and research on the sociology of emotions and emotion work, the sociology of human–animal relations, and the sociology of agriculture and food.

Publication ayant donné lieu à [un article sur le blog de veille](#) du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Évaluation du bien-être et étiquetage

07/07/2025 : Le Porc – Étiquette Bien-Être Animal

Type de document : article publié dans [Étiquette Bien-être Animal](#)

Auteur : Étiquette Bien-être Animal

Extrait : La démarche Étiquette Bien-Être Animal s'étend à la filière porcine !

Le référentiel technique évalue le niveau de bien-être des porcs, de la naissance à l'abattage. Le référentiel et les exigences associées sont issus d'un travail de co-construction entre l'ensemble des acteurs de la filière (producteurs, transformateurs, distributeurs, ONG de protection animale). Il repose également sur plusieurs consultations externes (experts, équipementiers, instituts techniques etc.) et sur la réalisation d'audits blancs sur le terrain afin de s'assurer de son opérationnalité et de sa pertinence.

311 critères spécifiques sont évalués, dont des indicateurs de résultat directement observables sur les animaux.

- 22 critères sont évalués sur les parentaux (gestation de la truie)
- 39 critères évaluent l'étape de maternité
- 23 critères évaluent l'étape de post-sevrage
- 42 critères évaluent les porcs à l'engraissement
- 185 critères évaluent le transport et l'abattage

10/06/2025 : Decoding vocal indicators of stress in laying hens: A CNN-MFCC deep learning framework

Type de document : article scientifique publié dans [Smart Agricultural Technology](#)

Auteur : Neethirajan S.

Résumé en français (traduction) : Décodage des indicateurs vocaux de stress chez les poules pondeuses : Un cadre d'apprentissage profond CNN-MFCC

L'intelligence artificielle révolutionne notre capacité à interpréter les états émotionnels des animaux et à y répondre. Cette étude s'appuie sur des réseaux neuronaux convolutionnels avancés (CNN) combinés à des coefficients cepstraux de fréquence Mel (MFCC) pour décoder des schémas de vocalisation complexes chez des poules pondeuses soumises à un stress environnemental aigu. L'exposition contrôlée à des stimuli auditifs réalistes (abolements de chien) et à des stimuli visuels (ouverture de parapluie) à différents stades de développement a permis une évaluation comparative critique des réponses vocales au stress dans le cadre d'un dispositif expérimental de type commercial. Pendant cinq semaines, des données audio ont été systématiquement saisies dans les

groupes de contrôle et de traitement, ce qui a permis de mieux comprendre les comportements vocaux avant et après l'induction du stress. Fait remarquable, les jeunes poules ont montré une activité vocale significativement plus élevée et des changements spectraux plus prononcés lorsqu'elles étaient stressées, ce qui souligne les variations de la réactivité émotionnelle et des mécanismes d'adaptation en fonction de l'âge. Le modèle CNN a atteint une précision de classification remarquable de 94 %, discriminant de manière fiable les types de facteurs de stress, les catégories d'âge et les conditions d'exposition en se basant uniquement sur les signatures acoustiques dérivées du MFCC. L'analyse a en outre révélé que les caractéristiques MFCC d'ordre inférieur réagissent de manière aiguë à la dynamique vocale induite par le stress, tandis que les coefficients d'ordre supérieur restent relativement constants, signifiant des états émotionnels subtils. Ces résultats convaincants font des vocalisations des biomarqueurs puissants et non invasifs de l'état de bien-être des volailles, ce qui permet de mettre en place des solutions de surveillance en temps réel basées sur l'intelligence artificielle. En facilitant la détection précoce et précise des signaux de détresse, cette approche innovante est très prometteuse pour l'amélioration des normes de bien-être et des décisions de gestion dans la production animale. En fin de compte, cette étude présente une méthodologie robuste et évolutive prête à faire progresser l'agriculture numérique de manière générale, en transformant des expressions animales auparavant silencieuses en indicateurs essentiels de leur bien-être et en transformant la gestion des animaux d'élevage en une pratique plus sensible à l'éthique.

Résumé en anglais (original) : Artificial intelligence is revolutionizing our capacity to interpret and respond to animal emotional states. This study leverages advanced Convolutional Neural Networks (CNNs) combined with Mel Frequency Cepstral Coefficients (MFCCs) to decode intricate vocalization patterns in laying hens experiencing acute environmental stress. Controlled exposure to realistic auditory stimuli (dog barking) and visual stimuli (umbrella opening) across different developmental stages enabled a critical comparative evaluation of vocal stress responses within a commercial-like experimental setup. Over five weeks, audio data were systematically captured from control and treatment groups, providing insights into vocal behaviors before and after stress induction. Remarkably, younger hens demonstrated significantly elevated vocal activity and more pronounced spectral shifts when stressed, underscoring age-dependent variations in emotional reactivity and coping mechanisms. The CNN model attained a remarkable 94 % classification accuracy, reliably discriminating stressor types, age categories, and exposure conditions based solely on MFCC-derived acoustic signatures. Analysis further revealed that lower-order MFCC features are acutely responsive to stress-induced vocal dynamics, whereas higher-order coefficients remained relatively constant, signifying subtle emotional states. These compelling findings position vocalizations as powerful, non-invasive biomarkers of welfare status in poultry, supporting real-time, AI-driven monitoring solutions. By facilitating early, precise detection of distress signals, this innovative approach holds substantial promise for enhancing welfare standards and management decisions in livestock production. Ultimately, this study presents a robust, scalable methodology poised to advance digital agriculture broadly, turning previously silent animal expressions into essential indicators of their wellbeing and transforming farm animal management into a more ethically responsive practice.

Initiatives en faveur du bien-être – filières, agences de financement, organismes de recherche, pouvoirs publics

[09/07/2025 : EURCAW-Poultry-SFA Newsletter - Edition 12](#)

Type de document : Newsletter de l'[EURCAW-Poultry-SFA](#)

Auteur : EURCAW-Poultry-SFA

Résumé : Dans cette édition 12 de la Newsletter de l'EURCAW-Poultry-SFA, retrouvez les réponses aux Questions to EURCAW (Q2E), le [replay du webinaire](#) “Évaluation du bien-être lors de l'étourdissement électrique chez le lapin” et de nombreux autres documents.

[Télécharger la Newsletter](#) (pdf en anglais)

[26/06/2025 : Newsletter - EURCAW Ruminants & Equines - Volume 10](#)

Type de document : Newsletter n°10 de l'[EURCAW Ruminants & Equines](#)

Auteur : EURCAW *Ruminants & Equines*

Extrait en français (traduction) : Bienvenue à la deuxième édition de la lettre d'information EURCAW *Ruminants & Equines* en 2025. Dans cette édition, nous vous faisons part des détails de nos résultats et activités depuis mars 2025, y compris deux revues scientifiques, une question à EURCAW (Q2E), [inspector@work](#), Meet the Scientist, la réunion des 4 EURCAWs et d'autres nouvelles liées au bien-être des ruminants et des équidés.

Nouveaux ajouts

Depuis mars 2025, EURCAW *Ruminants & Equines* a publié les résultats suivants :

- Revue sur le confort thermique
- Examen de l'accès aux pâturages
- Q2E Plans de préparation pour les urgences en matière de bien-être du bétail lors de catastrophes naturelles
- ...

Extrait en anglais (original) : Welcome to the second edition of the EURCAW *Ruminants & Equines* newsletter in 2025. In this edition, we share details of our outputs and activities since March 2025 including two scientific reviews, a Question to EURCAW (Q2E), [inspector@work](#), Meet the Scientist, the 4 EURCAWs meeting and other news related to ruminant and equine welfare.

New outputs

Since March 2025, EURCAW *Ruminants & Equines* has published the following outputs:

- [Review on Thermal Comfort](#)
- [Review on Access to Pasture](#)
- [Q2E Preparedness plans for livestock welfare emergencies during natural disasters](#)
- ...

[27/05/2025 : Newsletter - EURCAW-Pigs - Edition 13](#)

Type de document : Newsletter n°13 du Centre européen de référence pour le bien-être des porcs ([EURCAW-Pigs](#))

Auteur : EURCAW-Pigs

Sommaire en français (traduction) :

- PigStun : Développement de méthodes d'étourdissement non aversives pour les porcs
- Réunion annuelle du 4EURCAWs
- Défis posés par l'inspection du bien-être des porcs dans les exploitations et lors du transport
- Vidéos sur la communication entre les inspecteurs bien-être et les transporteurs de porcs
- Q2E sur la nutrition et le mordillement de la queue
- ...

Sommaire en anglais (original) :

- PigStun: Developing non-aversive stunning methods for pigs
- 4EURCAWs Annual Meeting
- Challenges during pig welfare inspection on farm and at transport
- Videos on communication between welfare inspectors and pig transporters
- Q2E on nutrition and tail biting
- ...

19/05/2025 : Rapport d'activité 2024 - LIT Ouesterel

Type de document : rapport d'activité 2024 du [LIT OUESTEREL](#)

Auteur : LIT OUESTEREL

Résumé : Ancré dans les trois régions du Grand Ouest de la France - la Bretagne, la Normandie et les Pays de la Loire -, le Laboratoire d'Innovation Territorial « Ouest Territoires d'Élevage » (LIT OUESTEREL) vise à réconcilier élevage et société. A travers un consortium de 65 partenaires, il conçoit des innovations de toutes natures permettant d'améliorer le bien-être et la santé des animaux ainsi que les conditions de travail des professionnels des productions animales. La méthode : phosphorer avec l'ensemble des acteurs selon les principes de l'innovation ouverte (ou living lab), afin de définir de nouveaux modèles d'élevage, de transport et d'abattage répondant aux attentes et besoins de l'ensemble des parties prenantes. Ce projet bénéficie du soutien du programme « Territoires d'Innovation » de France 2030 et de celui des Conseils Régionaux des trois régions. Pour concrétiser cette ambition, le LIT OUESTEREL s'appuie sur l'association éponyme, qui met en œuvre une partie des opérations du projet. Depuis cinq ans, une équipe dédiée déploie un ensemble d'actions autour de l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage, la réduction de l'emploi d'antibiotiques et la bonification des conditions de travail des acteurs du secteur : elle travaille au développement de connaissances, d'outils, de pratiques et d'innovations – dont celles et ceux issues du numérique –, et à leur traduction concrète au niveau des élevages, des transporteurs et des abatteurs. Ses travaux s'inscrivent à la fois dans une logique de cohérence verticale, unissant filières de production, citoyens et consommateurs, et dans une logique de cohésion horizontale avec l'ensemble des acteurs des territoires.

[Télécharger le rapport](#) (.pdf)

Invertébrés

[03/04/2025 : Review: Exploring correctness, usefulness, and feasibility of potential physiological operational welfare indicators for farmed insects to establish research priorities](#)

Type de document : synthèse scientifique disponible avant publication dans [Animal](#)

Auteurs : M.G. Johnson, M. Barrett

Résumé en français (traduction) : Synthèse : Exploration de l'exactitude, de l'utilité et de la faisabilité d'indicateurs physiologiques opérationnels potentiels de bien-être pour les insectes d'élevage afin d'établir des priorités de recherche

Alors que les insectes constituent déjà le plus grand groupe d'animaux terrestres destinés à l'alimentation humaine et animale en termes de nombre absolu d'individus, l'industrie de l'élevage d'insectes devrait continuer à croître rapidement afin de répondre aux besoins nutritionnels de la population humaine au cours du 21^e siècle. Par conséquent, les consommateurs, les producteurs, les législateurs et les chercheurs du secteur ont exprimé leur intérêt pour la poursuite de la recherche et de l'évaluation du bien-être des insectes d'élevage. Les indicateurs opérationnels du bien-être animal sont ceux qui peuvent être utilisés pour évaluer le bien-être des animaux en l'absence de véritables indicateurs de l'état affectif (par exemple, l'état valenciel/émotionnel) et sont couramment utilisés pour les espèces d'animaux d'élevage vertébrés ; toutefois, en raison des différences comportementales et physiologiques significatives entre les vertébrés et les insectes, ces indicateurs doivent être examinés quant à leur exactitude, leur utilité et leur faisabilité avant d'être utilisés pour le bétail d'insectes. Les indicateurs opérationnels de bien-être les plus utiles devraient (1) correspondre correctement à l'état de bien-être supposé de l'insecte ; (2) fournir des informations utiles sur ce qui affecte le bien-être de l'insecte ; et (3) pouvoir être déployés à grande échelle dans les exploitations agricoles. Comme il existe de nombreux indicateurs possibles qui pourraient faire l'objet de recherches plus approfondies chez les insectes, l'évaluation de l'exactitude, de la faisabilité et de l'utilité probables de ces indicateurs chez les insectes permettra aux chercheurs d'établir un ordre de priorité pour les indicateurs à étudier en premier lieu en vue d'une utilisation dans les exploitations agricoles. Ainsi, dans cette étude, nous examinons si les indicateurs physiologiques ou somatiques du bien-être des vertébrés d'élevage, y compris les indicateurs du corps entier, immunitaires, neurobiologiques et respiratoires/cardiaques, peuvent être corrects, faisables et utiles pour évaluer le bien-être des insectes d'élevage. Nous passons en revue les systèmes physiologiques des insectes, ainsi que toutes les données existantes relatives au bien-être des insectes d'élevage ou des insectes étroitement apparentés. Nous terminons en proposant une liste de priorités pour les indicateurs physiologiques et opérationnels du bien-être qui sont les plus susceptibles d'évaluer correctement, utilement et de manière réalisable le bien-être des insectes d'élevage, ce qui peut guider les priorités de recherche en matière de validation des indicateurs pour les scientifiques spécialisés dans le bien-être des insectes.

Résumé en anglais (original) : While insects are already the largest group of terrestrial food and feed livestock animals in terms of absolute number of individuals, the insect farming industry is expected to continue growing rapidly in order to meet the nutritional demands of the human population during the 21st century. Accordingly, consumers, producers, legislators, and industry-adjacent researchers have expressed interest in further research and assessment of farmed insect welfare. Operational indicators of animal welfare are those that can be used to putatively assess the

welfare of animals in the absence of true indicators of affective state (e.g., valenced/emotional state) and are commonly used for farmed vertebrate livestock species; however, significant behavioral and physiological differences between vertebrates and insects means these indicators must be examined for their correctness, usefulness, and feasibility prior to use with insect livestock. The most valuable operational welfare indicators would (1) correctly correspond to the insect's putative welfare state; (2) provide useful information about what is affecting the insect's welfare; and (3) be feasible for deployment at a large scale on farms. As there are many possible indicators that could be further researched in insects, evaluating the likely correctness, feasibility, and usefulness of these indicators in insects will allow researchers to prioritize which indicators to investigate first for use on farms. Thus, in this review, we explore whether physiological or somatic indicators of farmed vertebrate welfare, including whole-body, immune, neurobiological, and respiratory/cardiac indicators, may be correct, feasible, and useful for assessing farmed insect welfare. We review insect physiological systems, as well as any existing, welfare-relevant data from farmed or closely related insects. We end by proposing a priority list for physiological, operational welfare indicators that are most likely to correctly, usefully, and feasibly assess farmed insect welfare, which may guide indicator validation research priorities for insect welfare scientists.

Logement et enrichissement

[15/07/2025 : Positive impacts of a covered veranda on broiler chicken welfare](#)

Type de document : article scientifique publié dans [Poultry Science](#)

Auteurs : F. Mocz, J-P. Moysan, L. Warin, A. Keita, V. Michel, M. Guinebretière

Résumé en français (traduction) : Impacts positifs d'une véranda couverte sur le bien-être des poulets de chair

Dans les systèmes de production de poulets de chair standard, les oiseaux n'ont pas accès à l'extérieur et passent toute leur vie dans le même environnement. Une véranda couverte peut améliorer les conditions de vie des poulets de chair en leur donnant accès à différents environnements et à des zones où l'espace disponible est variable (c'est-à-dire différentes densités de peuplement), tout en leur permettant de faire l'expérience de stimulations sensorielles extérieures et en les protégeant des prédateurs et du risque de maladie. Cette étude visait à évaluer le bien-être et la santé des poulets de chair ayant accès à une véranda couverte. Des poulets de chair Redbro ont été répartis de manière aléatoire dans six salles enrichies identiques (avec plate-forme surélevée et balles de luzerne), chacune contenant 2 478 oiseaux (densité d'élevage finale de 26 kg/m²). Trois salles avaient accès à une véranda couverte à partir de 22 jours d'âge (D22), tandis que les trois autres n'avaient pas cet accès (contrôle). La dermatite du coussinet plantaire, les brûlures du jarret et la démarche ont été évaluées à J36. Nous avons également mesuré les niveaux d'activité (J34 et J37), l'utilisation de la véranda couverte (de J22 à l'abattage), la qualité de la litière (J34 et J37), ainsi que la consommation d'aliments et d'eau tout au long de la période d'élevage. La mortalité et le poids corporel ont également été contrôlés. L'accès à une véranda couverte n'a pas affecté la mortalité, le poids corporel, la qualité de la litière ou la consommation d'eau et d'aliments. Aucun des poulets de chair des deux groupes de traitement n'a présenté de problèmes de démarche

ou de dermatite du coussinet plantaire. Cependant, la prévalence des brûlures du jarret était plus faible chez les poulets de chair ayant accès à une véranda couverte. En outre, des comportements plus actifs ont été observés chez les poulets de chair du groupe ayant accès à une véranda couverte que chez ceux du groupe témoin. Les vérandas couvertes ont été fréquemment utilisées, l'utilisation augmentant au fur et à mesure que les poulets vieillissaient. Au cours d'une journée, l'utilisation était plus fréquente le matin et diminuait par la suite. L'accès à une véranda couverte a amélioré le bien-être des oiseaux sans avoir d'impact négatif sur les indicateurs zootechniques.

Résumé en anglais (original) : In standard broiler production systems, birds do not have outdoor access and spend their entire lives in the same environment. A covered veranda can improve broilers' living conditions by providing access to different environments and to areas with varying space availability (i.e. different stocking densities), while also allowing them to experience outdoor sensory stimulations and protecting them from predators and the risk of disease. This study aimed to evaluate the welfare and health of broilers with access to a covered veranda. Redbro broilers were randomly assigned to six identical enriched rooms (with elevated platform and alfalfa bales), each containing 2,478 birds (final stocking density of 26 kg/m²). Three rooms had access to a covered veranda from 22 days of age (D22), while the other three had no such access (control). Footpad dermatitis, hock burns and gait were assessed on D36. We also measured activity levels (D34 and D37), use of the covered veranda (from D22 to slaughter), litter quality (D34 and D37), as well as feed and water consumption throughout the rearing period. Mortality and body weight were also monitored. Access to a covered veranda did not affect mortality, body weight, litter quality, or feed and water consumption. None of the broilers from either treatment group exhibited gait issues or footpad dermatitis. However, the prevalence of hock burns was lower in the broilers having access to a covered veranda. Additionally, more active behaviors were observed among broilers from the covered veranda group than from the control group. The covered verandas were frequently used, with usage increasing as the broilers aged. Within a day, use was more frequent in the morning and decreased thereafter. Providing access to a covered veranda improved bird welfare without negatively impacting zootechnical indicators.

01/07/2025 : Replay du webinaire COLOCAVO

Type de document : replay du webinaire COLOCAVO diffusé par l'[Idele](#)

Auteurs : Amandine Launay (Institut de l'Elevage - Idele), Valérie Brocard (Idele)

Extrait : La finalité du projet COLOCAVO est de mettre au point des solutions opérationnelles pour loger collectivement des veaux laitiers en respectant leur bien-être. Pourquoi mettre en place ce projet ? Aujourd'hui, comment sont logés les veaux laitiers en France et quelle est la diversité des pratiques mises en œuvre sur le terrain pour le logement collectif ? Ce webinaire apporte de premières réponses à ces questions.

[Lien vers le replay](#)

30/06/2025 : Shelter use in horses: Time spent indoors and factors of variation – Results from a one-year longitudinal study

Type de document : article scientifique publié dans [Applied Animal Behaviour Science](#)

Auteurs : Léa Lansade, Julie Lemarchand, Alice Ruet

Résumé en français (traduction) : Utilisation d'abris pour les chevaux : Temps passé à l'intérieur et facteurs de variation - Résultats d'une étude longitudinale d'un an

La stabulation est un mode de vie courant pour les chevaux, mais de nombreuses études montrent qu'elle a un impact négatif sur leur bien-être, entraînant des problèmes de comportement et de santé. Dans cette étude, nous avons cherché à déterminer le temps que les chevaux choisissent de passer à l'intérieur de leur box lorsqu'ils ont la possibilité d'être à l'intérieur (dans des abris/stalles) ou à l'extérieur, au pâturage. À l'aide de caméras à vision nocturne installées en permanence à l'intérieur des stalles, nous avons enregistré 53 chevaux sur 20 sites dans des climats tempérés (France, Belgique) pendant une année entière. Nous avons analysé leur présence au box et leur activité (se coucher, observer, se tenir au repos, manger, etc.) pendant 72 heures consécutives chaque mois pendant 12 mois. Les résultats montrent qu'en moyenne, les chevaux ne passent que 3 heures par jour à l'intérieur, et pas de façon consécutive (ils entrent 2,5 fois par jour). L'effet saisonnier est important : les chevaux passent deux fois plus de temps dans leur box en été qu'en hiver. Cette constatation est remarquable car elle contraste avec les conseils habituels qui consistent à mettre les chevaux en stabulation en hiver et à les mettre au pâturage en été. En hiver, les chevaux rentrent principalement dans leur box tard dans la nuit (00:00-06:00) pour manger et se coucher, alors qu'en été, ils rentrent dans l'après-midi (12:00-18:00) pour se reposer debout. Contrairement aux attentes, les races présumées rustiques (poneys) passaient plus de temps à l'intérieur, et l'âge n'avait pas d'effet sur ce point, ce qui indique que les stalles sont essentielles pour tous les types de chevaux. En outre, plus l'abri est grand (en m² par cheval), plus il est utilisé. Les stalles entièrement fermées avec une seule porte d'accès sont également associées à une plus grande utilisation en été, en hiver et en automne, par rapport à un abri ouvert. L'utilisation de couvertures en hiver ou de masques anti-mouches en été n'est pas associée à une réduction du temps passé dans les stalles, ce qui suggère que ces accessoires ne remplacent pas l'abri. Il existe également une importante variabilité interindividuelle entre les chevaux : l'idéal est de leur laisser la liberté d'aller et venir à leur guise afin de respecter au mieux leur autonomie et leurs besoins individuels.

Résumé en anglais (original) : Stabling is a common lifestyle for horses, yet numerous studies show that it negatively impacts their welfare, leading to behavioural and health issues. In this study, we aimed to determine how much time horses choose to spend inside their stalls when given the option to be inside (in shelters/stalls) or outside at pasture. Using permanently installed night-vision cameras inside the stalls, we recorded 53 horses across 20 sites in temperate climates (France, Belgium) over a full year. We analyzed their stall presence and activity (lying down, observe, stand at rest, eat, etc.) for 72 consecutive hours each month over 12 months. The results show that, on average, horses spend only 3 h per day inside, and not consecutively (entering 2.5 times per day). There is a strong seasonal effect: horses spend twice as much time in their stalls in summer than in winter. This finding is notable as it contrasts with the usual advice of stabling horses in winter and turning them out to pasture in summer. In winter, horses predominantly return to their stalls late at night (00:00–06:00) to eat and lie down, while in summer, they return in the afternoon (12:00–18:00) to rest standing. Contrary to expectations, presumably rustic breeds (ponies) spent more time inside, and age had no effect on this, indicating that stalls are essential for all types of horses. Additionally, the larger the shelter (in sq m per horse), the more it is used. Stalls fully enclosed with a single access door are also associated with higher usage in summer, winter, and autumn, compared to an open shelter. The use of blankets in winter or fly masks in summer is not associated with a reduction of the time spent in the stalls, suggesting that these accessories do not substitute for shelter. There

is also significant inter-individual variability among horses: the ideal is to allow them the freedom to come and go as they please in order to best respect their agency and individual needs.

24/06/2025 : Review - Restricted access to pasture and inadequate grazing in ruminants and equines

Type de document : synthèse technique publiée par l'[EURCAW Ruminants & Equines](#)

Auteurs : Brunet Valentin, Fusi Francesca, Bernardo Tiziano, Canali Elisabetta, Ruet Alice, Faye Bernard, Aubé Lydiane

Résumé en français (traduction) : Synthèse - Accès restreint aux pâturages et pâturage inadéquat chez les ruminants et les équidés

L'accès aux pâturages permet aux ruminants et aux équidés de brouter ou de brouter des plantes, et leur offre également la possibilité d'exprimer un large répertoire comportemental, ce qui augmente généralement le bien-être des animaux. En effet, les animaux au pâturage passent plus de temps à bouger et à explorer, peuvent exprimer une facilitation sociale avec leurs congénères, peuvent avoir un meilleur confort de couchage et de meilleures interactions sociales avec leurs congénères. L'accès aux pâturages améliore également l'expression du comportement alimentaire en augmentant le temps consacré à la recherche de nourriture et permet aux animaux de choisir l'aliment qu'ils préfèrent. Enfin, plusieurs effets bénéfiques sur les paramètres de santé ont été signalés, tels que la diminution des troubles de la locomotion, des lésions cutanées et de la mammite, ainsi que la possibilité d'une automédication contre le parasitisme. Lorsque l'accès aux pâturages est restreint (pas d'accès du tout ou pas d'accès après une période de pâturage), on observe généralement une augmentation des comportements anormaux, qui peuvent être associés à des changements dans les paramètres physiologiques et sanitaires, indiquant une dégradation du bien-être. Toutefois, l'accès aux pâturages pour les ruminants et les équidés peut également présenter certains risques. Des carences nutritionnelles peuvent survenir en fonction de plusieurs facteurs tels que le climat, les propriétés du sol, la variation de la qualité des aliments ou la composition botanique des pâturages, qui peuvent entraîner une consommation insuffisante de fourrage (en qualité ou en quantité), ainsi que la présence de plantes toxiques. Le stress thermique est un autre problème majeur dû aux conditions climatiques extrêmes, chaudes ou froides. Les ruminants et les équidés peuvent également être exposés à des troubles de la locomotion et de la santé (par exemple, le parasitisme). Enfin, pour garantir un accès adéquat aux pâturages, des recommandations sont fournies sur l'alimentation, l'eau, les abris, la prévention des maladies et les pistes et chemins de randonnée.

Résumé en anglais (original) : Pasture access allows ruminants and equines to graze or browse plants, and also provides opportunities to express a large behavioural repertoire, generally increasing animal welfare. Indeed, animals at pasture spend more time moving and exploring, can express social facilitation with their conspecifics, can have improved lying comfort and better social interactions with conspecifics. Pasture access also improves expression of feeding behaviour by increasing the time spent foraging and allows animals to choose their preferred feed. Finally, several benefits on health parameters have been reported, such as a decrease of locomotion disorders, skin lesions, mastitis, and also the possibility of self-medication against parasitism. When access to pasture is restricted (no access at all or no access after a period of grazing), there is generally an increase of abnormal behaviours, which may be associated with changes in physiological and health

parameters, indicative of impaired welfare. However, pasture access for ruminants and equines may also present some risks. Nutritional deficiency may occur depending on several factors such as climate, soil properties, variation in feed quality or botanical composition of pasture that can lead to insufficient forage intake (quality or quantity), and also the presence of toxic plants. Thermal stress is another major issue due to extreme hot and cold weather conditions. Ruminants and equines may also be at risk regarding locomotory and health disorders (e.g. parasitism). Finally, to ensure adequate access to pasture, recommendations are provided on feed, water, shelter, disease prevention and walking tracks and roads.

19/06/2025 : Plan « vague de chaleur » : recommandations pour les éleveurs - Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Type de document : article publié par le [MASA](#)

Auteur : Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

Extrait : Les météorologues s'accordent à dire que les vagues de chaleur seront de plus en plus fréquentes, précoces, intenses et longues. Des mesures d'anticipation et de préparation sont donc nécessaires pour aborder les futures canicules. Le dispositif du Plan national canicule, mis en place depuis l'été 2003, a évolué vers un plan interministériel de gestion des vagues de chaleur qui intègre le secteur de l'élevage. Ce plan prévoit, notamment, de mener une campagne nationale d'information ciblée auprès :

- des professionnels de l'élevage des animaux de rente, de compagnie ;
- des transporteurs d'animaux.

Et ce afin que les propriétaires prennent les mesures préventives et de gestion pour garantir le bien-être de leurs animaux, notamment en cas de vague de chaleur.

Pour adopter de bons réflexes, consultez :

La [fiche de recommandations du ministère pour les détenteurs d'animaux](#)

La [fiche de recommandations de l'Itavi pour les poules pondeuses](#)

La [fiche de recommandations de l'Interbev pour le transport d'animaux](#)

La [fiche de recommandations de l'Itavi pour les volailles de chair](#)

Les [fiches de recommandations de l'IFIP](#)

La [fiche de recommandations du CNIEL sur la ventilation des bâtiments d'élevage laitier](#)

13/06/2025 : A systematic review and meta-analysis of physical environmental enrichment to improve animal welfare-related outcomes in indoor cattle

Type de document : méta-analyse publiée dans [Animal Welfare](#)

Auteurs : Unsal G, Johnson KF, Stergiadis S, Bennett R, Barker ZE.

Résumé en français (traduction) : Examen systématique et méta-analyse de l'enrichissement de l'environnement physique en vue d'améliorer les résultats liés au bien-être animal chez les bovins d'intérieur

Cette étude systématique vise à évaluer l'efficacité de divers éléments d'enrichissement de l'environnement physique, tels que les brosses, les cordes, les tétines, les chaînes, les balles, les peaux de vache et les blocs, pour améliorer le bien-être des veaux, des génisses et des bovins logés à l'intérieur. Cette analyse de 33 articles évalués par des pairs et d'un rapport de l'industrie a évalué différents résultats liés au bien-être à la suite de l'enrichissement de l'environnement physique, y compris la consommation d'aliments, le temps de couchage, le jeu et le comportement exploratoire, l'agression, le comportement stéréotypé et le comportement de succion croisée. Les résultats de la méta-analyse ont révélé que les veaux et les génisses ayant participé à des études expérimentales utilisant des éléments d'enrichissement présentaient des taux de croissance significativement améliorés et un jeu locomoteur accru, mais que la réduction globale du comportement de succion croisée était faible et non significative. L'effet de l'enrichissement sur l'ingestion d'aliments, l'agression/le comportement stéréotypé, le comportement de jeu et le score de propreté varie d'une étude à l'autre, certaines faisant état d'améliorations tandis que d'autres ne montrent aucun effet de l'enrichissement de l'environnement sur ces paramètres. L'évaluation du risque de biais a révélé des limites dans les tests « à l'aveugle », la génération de séquences et la dissimulation de l'allocation. Dans l'ensemble, cette analyse souligne l'impact positif significatif de l'enrichissement physique sur le bien-être et le comportement des bovins élevés en intérieur, tout en mettant en évidence la nécessité de poursuivre les recherches afin d'optimiser les stratégies d'enrichissement en fonction des différents groupes d'âge des bovins et de leurs conditions d'élevage.

Résumé en anglais (original) : This systematic review aims to evaluate the effectiveness of various physical environmental enrichment items such as brushes, ropes, teats, chains, balls, cowhides/blocks, at improving the welfare of indoor-housed calves, heifers, and cattle. This review of 33 peer-reviewed papers and one industry report evaluated different welfare-related outcomes following physical environmental enrichment, including feed intake, lying time, play and exploratory behaviour, aggression, stereotypic behaviour and cross-sucking behaviour. The results of the meta-analysis revealed that calves and heifers enrolled in experimental studies using enrichment items had significantly improved growth rates, and increased locomotor play, but the overall reduction in cross-sucking behaviour was small and non-significant. The effect of enrichment on feed intake, aggression/stereotypic behaviour, play behaviour, cleanliness score contrasted between studies, with some reporting improvements while others showed no effect of environmental enrichment in these parameters. The risk of bias assessment revealed limitations in researcher blinding, sequence generation, and allocation concealment across the literature assessing the effectiveness of environmental enrichment on animal welfare. Overall, this review underscores the significant positive impact of physical enrichment on the welfare and behaviour of indoor-housed cattle, while highlighting the need for further research to optimise enrichment strategies across different cattle age groups and housing conditions.

[12/06/2025 : A critical review on the welfare of Japanese quail in cage-free housing: Current knowledge and future perspectives](#)

Type de document : synthèse scientifique publiée dans [Poultry Science](#)

Auteurs : Jansson DS, Hedman FL, Yngvesson J, Keeling L, Henriksen R

Résumé en français (traduction) : Examen critique du bien-être des cailles japonaises dans les élevages sans cage : Connaissances actuelles et perspectives d'avenir

La caille japonaise (*Coturnix japonica*) est une espèce de plus en plus populaire dans la production avicole. Les préoccupations concernant le bien-être des volailles, y compris des cailles, ont conduit à une plus grande attention portée à la transition des élevages vers des logements sans cage, comme le souligne l'initiative citoyenne européenne de 2020 "Mettre fin à l'ère des cages". Les connaissances sur la manière de concevoir un élevage sans cage pour répondre aux besoins comportementaux et physiologiques de la caille japonaise sont rares, et il n'existe actuellement aucune réglementation normalisée concernant ce type d'élevage dans l'UE. Sur la base de la littérature disponible, nous passons en revue les informations actuelles sur les besoins et les exigences spécifiques des cailles afin de faciliter la transition vers des systèmes sans cage. Dans l'ensemble, la littérature montre que les cailles japonaises passent la plupart de leur temps au sol, souvent à picorer, à gratter ou à se cacher, qu'elles pondent dans des nids s'ils sont fournis et conçus de manière appropriée, et qu'elles prennent des bains de poussière si on leur donne un substrat pour le faire. Toutefois, les informations relatives à la taille optimale des groupes, à la densité de peuplement, à la conception des nids et aux substrats appropriés pour la litière n'ont pas fait l'objet d'études suffisantes dans les systèmes sans cage, pas plus que la conception des logements sans cage lorsque de grands groupes de cailles sont hébergés ensemble. En outre, il manque des lignes directrices concernant la gestion réussie du niveau de comportement agonistique des cailles mâles hébergées en groupes, ainsi que des instructions sur le rapport idéal entre les sexes dans les grands troupeaux reproducteurs. Outre les études expérimentales contrôlées visant à combler les lacunes de connaissances spécifiques dans ces domaines, nous suggérons des technologies d'élevage de précision telles que l'analyse d'images en temps réel et la modélisation à l'aide de l'intelligence artificielle pour recueillir ces informations dans les exploitations agricoles et/ou dans le cadre d'études de recherche. Nous suggérons également d'utiliser la sélection génomique pour s'attaquer aux niveaux élevés de comportement agonistique signalés chez les cailles japonaises mâles en identifiant l'architecture génétique sous-jacente à ce trait afin de faciliter une sélection plus rapide contre celui-ci. Bien que l'élimination progressive des cages pour les cailles japonaises ait été suggérée pour assurer un meilleur bien-être des animaux, cette étude souligne que davantage d'informations et de recherches sont nécessaires pour garantir que cette transition n'introduise pas de nouveaux problèmes de bien-être et de gestion générale chez les cailles. Nous suggérons d'utiliser les connaissances et l'expérience d'autres espèces de volailles, en particulier les poules pondeuses, pour faciliter la transition.

Résumé en anglais (original) : The Japanese quail (*Coturnix japonica*) is an increasingly popular species in poultry production. Concern about poultry welfare, including quail, has resulted in a stronger focus for farms to transition to cage-free housing as highlighted by the 2020 European Citizens' Initiative 'End the Cage Age'. Knowledge about how to design cagefree housing to accommodate Japanese quail's behavioral and physiological needs is scarce, and there are currently no standardized regulations regarding this type of housing for quail in the EU. Based on available literature, we review current information on the specific needs and requirements of quail to facilitate the transition to cage-free systems. Overall, the literature shows that Japanese quail spend most of their time on the ground, often pecking, scratching, or hiding under cover, that they will lay eggs in nests if these are provided and appropriately designed, and that they dustbathe if given substrate to do so. However, information about optimal group size, stocking density, nest design, and appropriate litter substrates have not been sufficiently well researched in non-cage systems, and neither has the design of cage-free housing when large groups of quail are housed together.

Additionally, guidelines regarding successful management of the reportedly high level of agonistic behavior performed by male quail housed in groups is missing, as well as instructions on the ideal sex ratio in large breeding flocks. In addition to controlled experimental studies to fill specific knowledge gaps in these areas, we suggest precision livestock farming technologies such as real-time image analysis and modelling using artificial intelligence to gather this information on farms and/or in research studies. We also suggest using genomic selection to tackle the high levels of agonistic behavior reported in male Japanese quail by identifying the genetic architecture underlying this trait to facilitate faster selection against it. While phasing out caged housing for Japanese quail has been suggested to ensure better animal welfare, this review highlights that more information and research are needed to guarantee that this transition doesn't introduce new welfare and general managing problems in quail. We suggest that knowledge and experience about this transition from other poultry species, especially laying hens, can be used to facilitate the transition.

One Welfare

04/06/2025 : [Modern Pig Production: Aspects of Animal Welfare, Sustainability and Circular Bioeconomy](#)

Type de document : synthèse scientifique publiée dans [Sustainability](#)

Auteurs : Sossidou EN, Baniyas GF, Batsioura M, Termatzidou S-A, Simitzis P, Patsios SI, Broom DM.

Résumé en français (traduction) : Production porcine moderne : Aspects du bien-être animal, de la durabilité et de la bioéconomie circulaire

La production porcine moderne doit trouver un équilibre entre l'efficacité, le bien-être animal et la durabilité environnementale, tout en adoptant les principes de la bioéconomie circulaire. Cette étude examine de manière critique la littérature scientifique de la dernière décennie, en se concentrant sur les impacts environnementaux de l'élevage porcin, les considérations relatives au bien-être animal et les stratégies de bioéconomie circulaire. Parmi les principaux défis à relever figurent le traitement éthique des porcs, les cadres réglementaires et la contribution du secteur au changement climatique par le biais des émissions et de l'utilisation des ressources. L'élevage durable des porcs repose sur des systèmes d'hébergement innovants, des pratiques de gestion axées sur le bien-être et des mesures législatives qui améliorent le bien-être des animaux. En outre, l'intégration de stratégies de bioéconomie circulaire, qui comprennent la gestion du fumier pour la production de biogaz, des ingrédients alternatifs pour l'alimentation animale et le recyclage des eaux usées, améliore l'efficacité des ressources tout en réduisant l'empreinte environnementale. Les méthodes d'analyse du cycle de vie (ACV) permettent de mieux comprendre les incidences environnementales des différents systèmes de production et guident les décideurs politiques et les producteurs vers des pratiques plus durables. Malgré ces progrès, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour optimiser les alternatives alimentaires, améliorer les technologies de traitement du fumier et expliquer comment améliorer les normes de bien-être animal. Cette étude met en évidence l'importance des approches interdisciplinaires pour parvenir à un élevage de porcs durable et souligne la nécessité de poursuivre l'innovation pour aligner les objectifs de productivité et d'environnement.

Résumé en anglais (original) : Modern pig production must balance efficiency, animal welfare, and environmental sustainability while embracing circular bioeconomy principles. This review critically examines the scientific literature from the past decade, focusing on the environmental impacts of pig farming, animal welfare considerations, and circular bioeconomy strategies. Key challenges include the ethical treatment of pigs, regulatory frameworks, and the sector's contribution to climate change through emissions and resource use. Sustainable pig farming relies on innovative housing systems, welfare-oriented management practices, and legislative measures that improve animal welfare. Moreover, integrating circular bioeconomy strategies, which include manure management for biogas production, alternative feed ingredients, and wastewater recycling, enhances resource efficiency while reducing environmental footprints. Life Cycle Assessment (LCA) methodologies provide insight into the environmental impacts of different production systems, guiding policymakers and producers toward more sustainable practices. Despite these advances, further research is needed to optimize feed alternatives, improve manure treatment technologies, and explain how to improve animal welfare standards. This review highlights the importance of interdisciplinary approaches in achieving sustainable pig farming and underscores the need for continued innovation in aligning productivity and environmental aims.

29/05/2025 : Les haies pourvoyeuses de bien-être animal

Type de document : article publié par les [Chambres d'agriculture France](#)

Auteur : Chambres d'agriculture France

Extrait : On relie souvent les haies et les arbres isolés dans les parcelles à leur impact bénéfique sur la biodiversité et à la lutte contre l'érosion des sols. Leur rôle dans le bien-être animal et l'amélioration consécutive sur les performances des cheptels est plus rarement évoqué quoique loin d'être négligeable. Les bouleversements climatiques que nous connaissons actuellement, qu'il s'agisse de la sécheresse ou des intempéries mettent les troupeaux à l'herbe à rude épreuve. Les haies ou les arbres implantés en plein champ leur permettent de s'abriter du vent, de la pluie et leur procurent de l'ombrage par fortes températures. Sur certaines parcelles particulièrement exposées, l'intensité du vent peut être diminuée de 30 à 50 %. Les animaux d'eux-mêmes iront s'abriter. En pratiquant cette thermo-régulation, ils seront ainsi moins exposés au stress thermique et pourront améliorer leurs performances, qu'il s'agisse de Gain moyen quotidien (GMQ) pour les bovins viande et les ovins ou de production laitière. Il en va de même pour les volailles et les caprins lorsque des prairies ou parcours extérieurs sont aménagés. En cas de trop forte chaleur, le comportement des vaches est ainsi par exemple altéré : il a été mesuré que la rumination s'effectue plus lentement, le rythme cardiaque ralentit et l'ingestion d'herbe se trouve assez fortement amoindrie, ce qui joue sur la croissance et la production de lait. Selon VetAgro Sup, une vache est considérée en situation de stress thermique dès 22 °C et un taux d'humidité de 50 %. Sur ce sujet, une publication richement documentée a été réalisée par les conseillers agroforestiers des Hauts-de-France.

Une surface de grattage essentielle

Au-delà de leur rôle face aux aléas climatiques, les arbres ou les haies offrent également des surfaces de grattage, un facteur de bien-être animal souvent sous-estimé. Ce comportement naturel stimule la circulation sanguine, agit comme un déstressant – notamment dans les relations de dominance – et apaise certaines piqûres de parasites.

D'autres bénéfices afférents

Tout cela s'ajoute, bien sûr, aux autres bénéfices couramment mis en avant, tels que :

- Le maintien de la biodiversité
- La lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement de l'eau
- La création de puits de carbones...

Les Chambres d'agriculture en appui

Qu'il s'agisse de l'entretien des haies ou des arbres de plein champ, de leur implantation, ou du raisonnement de leur aménagement (notamment en cas de regroupement parcellaire), les 140 conseillers et conseillères agroforestiers des Chambres d'agriculture peuvent vous accompagner et vous conseiller, de manière totalement indépendante et pertinente, dans vos réflexions et projets. N'hésitez pas à les contacter.

07/03/2025 : RMT-MAELE

Type de document : note d'information publiée par le [RMT MAELE](#)

Auteur : Ifip-Institut du porc

Extrait : Le RMT MAELE a créé une base documentaire sur les chiffres clés de la place des élevages dans le système agri-alimentaire français. Ce travail a permis de créer un jeu de données cohérent entre :

- l'alimentation des animaux d'élevage avec les surfaces mobilisées et la compétition avec l'alimentation humaine
- l'excrétion des animaux et leur production d'effluents avec les différentes valorisations
- les émissions gazeuses liées aux élevages
- le stockage du carbone
- la production de produits et co-produits animaux avec leurs valorisations notamment en alimentation humaine

Les élevages sont intégrés dans une vision globale :

- de l'agriculture avec un système agricole complet prenant en compte toutes les occupations culturales dont celles liées à l'élevage
- du régime alimentaire des Français prenant en compte tous les produits consommés dont les produits animaux

Les fiches sont mises en consultation du 15 mars au 1er juillet 2025 au lien suivant : [RMT-maele](#). Vous pouvez les consulter et les télécharger, et également en vous identifiant laisser des commentaires. Ces derniers seront pris en compte dans le cadre d'un travail de finalisation du cycle de 5 années du RMT qui produira une brochure sur les chiffres clés de la place des élevages dans le système agri-alimentaire français. 20 fiches sont diffusées. 3 fiches concernent la méthode utilisée par le RMT MAELE pour établir les chiffres clés des élevages en France.

- Fiche 0 – Démarche globale
- Fiche 1 - Ferme France élevage
- Fiche 2 - Cas types d'élevage

10 fiches du RMT MAELE présentent les chiffres clés des élevages en France

- Fiche 3 - Alimentation animale et flux de matières premières
- Fiche 4 - Production brute d'effluents d'élevage
- Fiche 5 - Produits et sous-produits animaux issus des élevages
- Fiche 6 - Fixation symbiotique liée aux élevages

- Fiche 7 - Stockage de carbone en lien avec les élevages
- Fiche 8 - Emissions gazeuses liées aux élevages
- Fiche 9 - Valorisation des effluents d'élevage
- Fiche 10 - Consommations d'eau et d'énergie des élevages
- Fiche 11 - Concurrence entre alimentation animale et alimentation humaine
- Fiche 12 - Consommation des produits animaux pour l'alimentation humaine

7 fiches apportent des points d'expertises sur des questions spécifiques

- Fiche 13 – Recommandations nutritionnelles et alimentaires en France – MS Nutrition
- Fiche 14 – Scénarios alimentaires avec régimes sains et durables – MS Nutrition
- Fiche 15 – Viande in vitro – Auzalide35
- Fiche 16 – Empreinte environnementale effluents d'élevage – Agrosolutions
- Fiche 17 – Perception des éleveurs concernant l'attractivité du métier – IDELE/IFIP/ITAVI
- Fiche 18 – Ressources actuelles et potentielles pour l'alimentation des animaux d'élevage - IDELE/IFIP/ITAVI
- Fiche 19 – Déterminants impactant les évolutions de la consommation de produits carnés en France - IFIP

Prise en charge de la douleur

07/07/2025 : [Beak trimming of hens: Practices, welfare concerns and alternatives](#)

Type de document : article publié dans [Modern Poultry](#)

Auteurs : Harliqueen Jacinto, Marisa Erasmus

Extrait en français (traduction) : Epoinage du bec des poules : Pratiques, préoccupations en matière de bien-être et alternatives

L'époinage du bec est une pratique courante dans l'élevage des poules pondeuses, qui consiste à retirer une partie du bec de l'oiseau afin de minimiser les comportements nuisibles. Bien que l'époinage du bec permette de réduire les blessures chez les oiseaux, cette technique a également suscité des inquiétudes quant au bien-être des animaux. C'est pourquoi les agriculteurs et les chercheurs continuent d'explorer des moyens de gérer les poules sans avoir à leur couper le bec.
(...)

Types de picage

- Le picage doux (...)
- Picage sévère (...)
- Le picage de l'évent et le cannibalisme (...)

Méthodes d'époinage du bec

(...) Il existe deux méthodes principales :

- L'épilation à la lame chauffante (...)
- Le traitement du bec par infrarouge (...)

Problèmes de bien-être

Bien que l'époinçage du bec permette d'éviter les blessures graves, il soulève plusieurs problèmes de bien-être, depuis les premiers jours des poussins jusqu'à leur maturité en tant que poules pondeuses.

- Douleur (...)
- Changements de comportement (...)
- Difficultés à manger et à se nourrir (...)
- Interactions sociales, hygiène et santé (...)

Alternatives à l'époinçage du bec (...)

- Élevage de poules plus calmes
- Enrichissement de l'environnement
- Stratégies de gestion
- Amélioration de la qualité de l'alimentation
- Fournir de bonnes opportunités de recherche de nourriture (...)

Changements dans les réglementations

Dans de nombreux pays, des réglementations existent pour limiter ou interdire l'époinçage du bec. Par exemple, certains pays européens comme le Danemark, la Suède et la Norvège ont complètement interdit cette pratique (Jung & Knierim, 2018). D'autres pays encouragent les éleveurs à adopter des méthodes alternatives, telles que l'amélioration des pratiques de gestion et l'enrichissement de l'environnement, afin de réduire la nécessité de l'époinçage du bec. Dans d'autres pays, comme les États-Unis, l'époinçage du bec est pratiqué comme méthode pour réduire et prévenir le picage préjudiciable et n'est pas interdit par la loi fédérale, bien que les programmes de certification et les organisations de protection des animaux (...) n'autorisent l'époinçage du bec que dans le cadre de lignes directrices strictes.

(...)

Extrait en anglais (original) : Beak trimming is common in the management of laying hens, involving the removal of a portion of a bird's beak to minimize harmful behaviors. While beak trimming helps reduce injuries among birds, the technique has also raised animal welfare concerns. Thus, farmers and researchers are continuing to explore ways to manage hens without the need to trim their beaks. (...)

Types of pecking

- Gentle Feather Pecking (...)
- Severe Feather Pecking (...)
- Vent Pecking and Cannibalism (...)

Methods of beak trimming

(...) There are two main methods:

- Hot Blade Trimming (...)
- Infrared Beak Treatment (...)

Welfare concerns

While beak trimming helps prevent serious injuries, it raises several welfare concerns spanning from the early days as chicks to maturity as laying hens.

- Pain (...)
- Changes in behavior (...)
- Difficulty in eating and foraging (...)
- Social interactions, hygiene, and health (...)

Alternatives to beak trimming (...)

- Breeding calmer hens
- Environmental enrichment
- Management strategies
- Improving diet quality
- Provision of good foraging opportunities (...)

Changes in regulations

In many countries, regulations exist to limit or ban beak trimming. For example, some European countries like Denmark, Sweden, and Norway have completely banned the practice (Jung & Knierim, 2018). Other countries encourage farmers to adopt alternative methods, such as improved management practices and environmental enrichment, to reduce the need for beak trimming. In other countries, such as the United States, beak trimming is practiced as a method to reduce and prevent injurious pecking and is not prohibited by federal law, although certification programs and animal welfare organizations (...) permit beak trimming only under strict guidelines.

(...)

05/06/2025 : Quantifying the welfare impact of air asphyxia in rainbow trout slaughter for policy and practice

Type de document : article scientifique publié dans [Scientific Reports](#)

Auteurs : C. Schuck-Paim, W.J. Alonso, P.A. Pereira, J.L. Saraiva, M. Cerqueira, C. Chiang & L.U. Sneddon

Résumé en français (traduction) : Quantification de l'impact de l'asphyxie à l'air lors de l'abattage sur le stress et la douleur des truites arc-en-ciel

L'amélioration effective du bien-être animal nécessite des méthodes quantitatives permettant de comparer les différents impacts des pratiques et des politiques sur une échelle commune et comparable. Le Welfare Footprint Framework (WFF) répond à ce besoin en fournissant une mesure standardisée de l'impact sur le bien-être : le temps cumulé dans des états affectifs d'intensité variable. À cette fin, les estimations du WFF s'appuient sur des synthèses documentées des recherches existantes, y compris des indicateurs comportementaux, neurophysiologiques et pharmacologiques. Nous appliquons ce cadre pour quantifier l'impact de l'asphyxie à l'air sur le stress et la douleur pendant l'abattage des poissons, en utilisant la truite arc-en-ciel comme étude de cas. Sur la base d'un examen de la recherche sur les réponses au stress pendant l'asphyxie, nous estimons à 10 (1,9-21,7) minutes la douleur modérée à intense par truite, soit 24 (3,5-74) minutes/kg. La modélisation du rapport coût-efficacité montre que l'étourdissement électrique pourrait éviter 60 à 1200 minutes de douleur modérée à extrême par dollar US de dépenses d'investissement, mais la performance commerciale reste variable. L'étourdissement par percussion démontre une efficacité fiable, mais reste confronté à des problèmes de mise en œuvre. Ces résultats fournissent des mesures transparentes, fondées sur des preuves et comparables pour guider les décisions coût-bénéfice et informer les réglementations et les pratiques d'abattage de la truite (et potentiellement d'autres espèces). Avec plus de mille milliards de poissons abattus chaque année, ils démontrent également l'ampleur potentielle des améliorations du bien-être réalisables grâce à des méthodes d'étourdissement efficaces.

Résumé en anglais (original) : The effective improvement of animal welfare requires quantitative methods to compare diverse impacts across practices and policies on a common, relatable scale. The Welfare Footprint Framework (WFF) fulfills this need by providing a standardized welfare impact measure: cumulative time in affective states of varying intensities. To this end, WFF estimates rely on documented syntheses of existing research, including behavioral, neurophysiological and pharmacological indicators. We apply this framework to quantify the welfare impact of air asphyxia during fish slaughter, using rainbow trout as a case study. Based on a review of research on stress responses during asphyxiation, we estimate 10 (1.9–21.7) min of moderate to intense pain per trout or 24 (3.5–74) min/kg. Cost-effectiveness modelling shows that electrical stunning could avert 60–1200 min of moderate to extreme pain per US dollar of capital expenditure, but commercial performance remains variable. Percussive stunning demonstrates reliable effectiveness, but still faces implementation challenges. These findings provide transparent, evidence-grounded and comparable metrics to guide cost–benefit decisions and inform slaughter regulations and practices in trout (and potentially other species). With over a trillion fish slaughtered annually, they also demonstrate the potential scale of welfare improvements achievable with effective stunning methods.

Cette publication a fait l'objet d'un [article dans Science Post](#) le 20/06/2025

27/05/2025 : Plus de la moitié de la production française de porcs mâles non castrés en 2024

Type de document : article publié par l'[Acta](#)

Auteur : Acta (les Instituts techniques agricoles)

Extrait : En Europe, plus d'un tiers des élevages ne pratiquent plus la castration des porcs. En Espagne, premier producteur porcin européen, 80 % des porcs mâles ne sont plus castrés. En Allemagne, les éleveurs maintiennent majoritairement la castration, réalisée sous anesthésie générale à l'isoflurane — une pratique autorisée dans ce pays mais interdite en France. Néanmoins, 15 % des porcs mâles allemands sont désormais élevés non castrés, et une production de porcs immunocastrés s'est développée depuis 2023, représentant 3 à 5 % des mâles, une alternative qui intéresse certains marchés. En France, [un arrêté et une déclaration publiés en janvier 2022](#) interdisent désormais la castration à vif sans anesthésie. Cette décision a conduit à une forte évolution des pratiques d'élevage : en 2024, 51 % des porcs mâles français ne sont plus castrés, contre 28 % en 2022, et près de 3 % sont immunovaccinés. L'IFIP (Institut du porc) accompagne cette transition en diffusant les bonnes pratiques d'élevage et d'utilisation des viandes de mâles entiers ou immunocastrés, notamment via des interventions en région et auprès des professionnels de la filière. Par ailleurs, dans le cadre du programme européen WELFARMERS, l'IFIP pilote les recherches sur les moyens d'éviter la douleur liée à la castration.

26/05/2025 : Surgical castration of piglets – challenges and alternatives – a review

Type de document : synthèse scientifique publiée dans [Annals of Animal Science](#)

Auteurs : Zalewska Anna, Batorska Martyna, Więcek Justyna, Rekiel Anna, Sońta Marcin

Résumé en français (traduction) : Castration chirurgicale des porcelets - défis et alternatives - une revue

La Déclaration européenne sur les alternatives à la castration chirurgicale des porcs stipulait qu'à partir de 2012, la castration chirurgicale ne pourrait être effectuée qu'à l'aide d'anesthésiques et/ou d'analgésiques, et qu'elle serait complètement abandonnée d'ici 2018. De nombreux États membres ont exprimé leur désaccord avec les conditions énoncées dans la déclaration. La question de la castration chirurgicale suscite une vive controverse parmi les consommateurs, qui s'inquiètent du bien-être des animaux et des conditions d'élevage. Selon la directive 2008/120/CE du Conseil du 18 décembre 2008 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs, la castration chirurgicale peut être pratiquée sans anesthésie jusqu'au septième jour de vie du porcelet. La castration est considérée comme douloureuse et peut avoir de nombreuses conséquences négatives sur la santé et la production. Les alternatives à la castration chirurgicale comprennent l'immunocastration ou l'engraissement de porcs mâles entiers. Toutefois, ces méthodes suscitent également de nombreuses émotions tant chez les consommateurs que chez les producteurs de porcs. Les préoccupations les plus courantes concernent la présence d'un goût de verrat dans la viande de porc et l'apparition de comportements agressifs et sexuels au sein des troupeaux. Malgré les nombreuses sources documentaires des dernières décennies, il est difficile de déterminer avec certitude s'il est possible d'éliminer complètement la castration chirurgicale des porcs mâles. Si l'utilisation d'anesthésiques et/ou d'analgésiques semble répondre aux exigences de bien-être des porcs, elle pose également des problèmes pratiques et économiques aux producteurs.

Résumé en anglais (original) : The European Declaration on Alternatives to Surgical Castration of Pigs stipulated that from 2012, surgical castration could only be performed using anesthetics and/or analgesics, and that it would be completely abandoned by 2018. Many Member States disagreed with the conditions set out in the Declaration. The issue of surgical castration arouses serious controversy among consumers due to their concerns over animal welfare and rearing conditions. According to the Council Directive 2008/120/EC of 18 December 2008 laying down the minimum standards for the protection of pigs, surgical castration can be performed without anesthesia until the seventh day of a piglet's life. Castration is considered painful and can have many adverse health and production consequences. Alternatives to surgical castration include immunocastration or the fattening of entire male pigs. However, these methods also evoke many emotions in both consumers and pork producers. The most common concerns relate to the presence of boar taint in pork, and the appearance of aggressive and sexual behavior within herds. Despite ample literature sources from recent decades, it is difficult to definitively determine whether it is possible to completely eliminate the surgical castration of male pigs. While the use of anesthesia and/or analgesics appears to meet the welfare requirements for pigs, it also poses practical and economic challenges to producers

Réglementation

[17/07/2025 : Actualités du Parlement européen \(PE\) : La présidence danoise informe les commissions du PE de ses priorités](#)

Type de document : actualités du [Parlement européen](#)

Auteur : Parlement européen

Extrait en français (traduction) : Les ministres organisent une série de réunions en commissions parlementaires afin de présenter les priorités de la présidence danoise du Conseil. Le Danemark assure la présidence du Conseil jusqu'à la fin de l'année 2025. Ce texte sera mis à jour régulièrement au fur et à mesure des auditions.

Commission de l'agriculture et du développement rural

Le 15 juillet, Jacob Jensen, ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, a déclaré que la présidence se concentrera sur l'allègement de la charge administrative pour les agriculteurs tout en continuant à promouvoir la transition verte et le bien-être des animaux. La conclusion des négociations actuelles sur le paquet de simplification de la politique agricole commune (PAC) et le lancement des discussions sur la PAC post-2027 seront également des priorités. Plusieurs députés ont demandé des conditions équitables entre les agriculteurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE en relation avec l'accord du Mercosur et le bien-être des animaux. Ils ont demandé comment la présidence contribuera à garantir l'autosuffisance de l'UE en protéines et en engrais et à soutenir les agriculteurs biologiques. D'autres ont soulevé la question de veiller à ce que la transition verte ne compromette pas la durabilité du secteur agricole. (...)

Commission de l'environnement, du changement climatique et de la sécurité alimentaire

Le 15 juillet, Jacob Jensen, ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, a souligné la nécessité de simplifier la législation européenne pour les agriculteurs et les producteurs de denrées alimentaires, et de promouvoir l'innovation grâce à des outils tels que les nouvelles techniques génomiques, sur lesquelles la présidence souhaite parvenir à un accord avec le Parlement. Il a souligné l'importance de rendre le secteur agroalimentaire de l'UE plus compétitif tout en maintenant des normes élevées en matière de durabilité et de sécurité alimentaire. Parmi les autres priorités figurent une stratégie européenne pour les protéines d'origine végétale, le bien-être des animaux et la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Les députés ont posé des questions sur l'avenir de la PAC, demandant une plus grande équité, un soutien accru aux petites exploitations et des objectifs clairs en matière de réduction des pesticides. Les députés ont également posé des questions sur les accords commerciaux, notamment avec le Mercosur, et sur une éventuelle interdiction des PFAS (substances per- et polyfluoroalkyles). (...)

Extrait en anglais (original) : Ministers are holding a series of meetings in parliamentary committees to present the priorities of the Danish Presidency of the Council. Denmark holds the Presidency of the Council until the end of 2025. This text will be updated regularly as the hearings take place.

Agriculture and Rural Development Committee

On 15 July, Jacob Jensen, Minister for Food, Agriculture and Fisheries, said that the Presidency will focus on easing the administrative burden for farmers while continuing to promote the green transition and animal welfare. Concluding the current negotiations on the common agricultural policy (CAP) simplification package and starting discussions on the post-2027 CAP will also be priorities. Several MEPs called for fair conditions between farmers inside and outside the EU in connection with the Mercosur Agreement and animal welfare. They asked how the presidency will help guarantee the EU's protein and fertiliser self-sufficiency and support organic farmers. Others raised

the issue of ensuring that the green transition does not compromise the agriculture sector's sustainability. (...)

Environment, Climate Change and Food Safety Committee

On 15 July, Jacob Jensen, Minister for Food, Agriculture and Fisheries, highlighted the need to simplify EU legislation for farmers and food producers, and to promote innovation through tools such as new genomic techniques, on which the Presidency aims to strike a deal with Parliament. He stressed the importance of making the EU's agri-food sector more competitive while maintaining high standards of sustainability and food safety. Other priorities include an EU strategy for plant-based proteins, animal welfare, and action to tackle antimicrobial resistance. MEPs raised questions about the future of the CAP, demanding greater fairness, increased support for smaller farms, and clear targets for pesticide reduction. MEPs also enquired about trade agreements, such as with Mercosur, and a possible ban on PFAS (per- and polyfluoroalkyl substances). (...)

17/07/2025 : Mise en place d'une liste d'espèces animales non domestiques pouvant être détenues à des fins de compagnie et d'agrément et définition d'un "élevage de conservation"

Type de document : article publié par le [Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)

Auteurs : Céline Couderc-Obert (IGEDD), Catherine Lhote (IGEDD), Philippe Steinmetz (CGAAER)

Extrait : Des vidéos de servals se prélassant comme des chats sur un canapé de particuliers circulent. Pour lutter contre les acquisitions coup de cœur de tels animaux, la loi sur le bien-être animal de 2021 prévoit l'établissement d'une liste des espèces non domestiques autorisées à la détention sans formalité pour la compagnie ou l'agrément. Afin de proposer une méthode pour l'élaborer, une mission du CGAAER et de l'IGEDD a été mobilisée.

[Lien vers le rapport \(pdf\)](#)

15/07/2025 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°2263 : Transition hors-cage des systèmes d'élevage des poules pondeuses

Type de document : Réponse à la question n°2263 publiée au [Journal officiel de la République française](#)

Auteurs : question : Mme Cyrielle Chatelain (Isère (2e circonscription) - Écologiste et Social). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Question : Mme Cyrielle Chatelain attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur la situation des poules pondeuses en cage dans les élevages français. Suite à l'adoption de la loi dite EGalim en 2018, il est désormais interdit d'installer de nouveaux élevages de poules pondeuses en cage ou d'augmenter la capacité des élevages existants. Cette interdiction, précisée par le décret n° 2021-1647 du 14 décembre 2021, s'applique tant à la création de nouveaux bâtiments qu'à la transformation de bâtiments existants pour l'élevage en cage, ainsi qu'à tout réaménagement visant à accroître le nombre de poules élevées en cage dans des installations déjà en place. Cette réglementation devrait logiquement conduire à une

diminution progressive de la part des œufs issus d'élevages en cage, sauf en cas de baisse globale de la production nationale. Pourtant, selon les chiffres du Comité national pour la promotion de l'œuf (CNPO), alors que la production totale d'œufs a augmenté de 4 % en 2023, la proportion d'œufs produits en cage a paradoxalement augmenté, passant de 23 % à 27 % entre fin 2022 et fin 2023. Face à cette évolution inattendue, elle l'interroge sur les éventuels constats d'infractions à la réglementation qui auraient été relevés depuis la mise en application du décret et sur les mesures prises pour y remédier. Elle souhaite également connaître les dispositifs de contrôle mis en œuvre pour garantir le respect de ces obligations légales.

Réponse : L'initiative citoyenne européenne (ICE) « End the Cage Age » (Pour une nouvelle ère sans cage), appelle la Commission à proposer une législation interdisant l'utilisation : de cages pour les poules pondeuses, les lapins, les poulettes, les poulets de chair reproducteurs, les poules pondeuses reproductrices, les cailles, les canards et les oies ; de cases de mise bas et de stalles pour les truies, et des cases individuelles pour les veaux. Dans sa réponse à l'ICE, la Commission s'était engagée à présenter, avant la fin 2023, une proposition législative visant à supprimer progressivement et finalement interdire l'utilisation de systèmes de cages pour tous les animaux mentionnés dans l'initiative. L'amélioration du bien-être des animaux et la lutte contre la maltraitance animale sont des priorités du Gouvernement. Il existe une attente sociétale forte et croissante de la part des consommateurs et des citoyens sur les questions de bien-être animal, il faut y répondre. L'amélioration du bien-être animal est un facteur d'avenir des filières animales européennes. La France soutient la démarche proposée par la Commission de déterminer les modalités de la suppression progressive des cages, en fonction des avis scientifiques et d'une analyse d'impact. L'approche retenue, qui prend en compte l'évaluation des incidences sociales, économiques et environnementales, ainsi que l'évolution des besoins et des attentes des consommateurs, est très pertinente. Ainsi, le 10 mars 2023, le Gouvernement a initié une concertation préalable des parties prenantes dans le cadre de la révision annoncée par la Commission européenne de législation relative au bien-être et à la protection des animaux. Avec comme objectif, de déterminer les points de convergence entre les nombreux acteurs de la protection animale en France et de promouvoir les expériences et les spécificités françaises auprès des acteurs européens. Plusieurs principes sous-tendent l'action du Gouvernement. Tout d'abord, l'un des enjeux est de prévenir toute distorsion de concurrence. En ce sens deux leviers sont privilégiés : le soutien d'une harmonisation européenne et l'accompagnement du renforcement des exigences relatives au bien-être animal au sein de l'Union européenne de règles équivalentes pour les animaux dont les produits sont importés. Ensuite, la transition a un coût. Ce surcoût doit être partagé avec l'ensemble des maillons des filières d'élevage, dont les distributeurs et les consommateurs. Enfin, le Gouvernement souhaite donner une visibilité suffisante pour les opérateurs, notamment les nouvelles générations, pour qu'ils puissent se projeter et investir. En ce sens, le Gouvernement soutient de nombreux travaux de recherches dont certains vont dans les sens de l'arrêt des cages, à l'exemple du projet porté par l'institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole (ITAVI) pour développer les enclos collectifs d'élevages de lapins et appuyés par l'annonce ministérielle de soutien public de la filière cunicole à hauteur de 500 000 euros par an faites aux associations de protection et professionnels en septembre 2023. En juin 2023, l'activité faite « hors cages » est estimée entre 10 et 12 % ; ou encore le projet CAREFUL qui porte un projet de filière sans cage en palmipèdes gras. Ces travaux complètent les avancées obtenues par les plans de filière, d'engager une réduction de l'élevage de poules en cages qui ne cesse de diminuer depuis 2018. Rappelons que dès octobre 2019, le comité

national pour la promotion de l'œuf (CNPO) avait annoncé avoir pris de l'avance sur ces engagements qui étaient d'avoir 50 % de poules issues d'élevages alternatifs à la production intensive en cages. À ce jour, les élevages ne cessent de s'adapter et il resterait moins de 33 % de poules pondeuses élevées en cages en France, soit près des trois-quarts des poules élevées en systèmes alternatifs à la cage dès 2022, alors qu'au niveau européen ce chiffre n'était que de 58 % en 2021. La France est donc en avance sur ces partenaires européens et en bonne voie vers la fin des cages à terme. Les services n'opèrent pas d'inspections spécifiques à ce point dans les poulaillers, mais ils le font lors d'une inspection conduite en protection animale ou sanitaire, les éleveurs de pondeuses devant déclarer la mise en place des bandes d'animaux auprès des directions départementales chargées de la protection des populations (DDPP). Dans la plupart des départements, les inspecteurs des services de protection animale du secteur des volailles connaissent les élevages de poules pondeuses en cage, le mode d'élevage est déclaré dans le CERFA n° 13989* 04 et ils sont régulièrement inspectés au titre de la charte sanitaire.

15/07/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-001682/25 : Loi turque autorisant l'abattage des chiens et des chats errants

Type de document : Réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-001682/25

Auteurs : question : Sebastian Everding (The Left), Anja Hazekamp (The Left), Petras Auštrevičius (Renew), Erik Marquardt (Verts/ALE), Tilly Metz (Verts/ALE), Tomáš Kubín (P/E), Maria Zacharia (NI). Réponse : Mme Kos au nom de la Commission européenne

Question en français (traduction) : En 2024, le gouvernement turc a adopté des modifications législatives qui conduiront à l'abattage massif des chiens errants. Selon les estimations, il y aurait environ quatre millions de chiens vivant dans les rues du pays, qui devront désormais être abattus. La Turquie n'est pas membre de l'Union, mais elle aspire à le devenir. En tant que membre, elle devra se conformer aux normes très strictes en matière de bien-être animal auxquelles les États membres de l'Union doivent satisfaire. Non seulement la Turquie doit progressivement aligner sa législation, sa mise en œuvre et son application sur les normes de l'Union dans ce domaine, mais il est également urgent de sensibiliser les citoyens turcs.

1. Quelles mesures la Turquie prend-elle pour aligner sa législation en matière de bien-être animal sur la législation en vigueur dans l'Union dans ce domaine ?
2. Quelles mesures la Commission prend-elle pour encourager la Turquie à protéger ces animaux sans défense et à sensibiliser les citoyens turcs au bien-être animal ?

Réponse en français (traduction) : Le bien-être et la gestion des chiens errants ne sont pas réglementés au niveau de l'UE.

La Commission apporte un soutien financier à l'Organisation mondiale de la santé animale (l'«OMSA») aux fins du développement de la plateforme sur le bien-être animal pour l'Europe^[1] et de la mise en œuvre de son quatrième plan d'action (2024-2026), qui vise à améliorer le bien-être animal selon des thèmes prioritaires, notamment le contrôle des populations de chiens errants. En tant que membre de l'OMSA et de cette plateforme, la Turquie participe à des activités de formation et de renforcement des capacités en matière de gestion de la population canine, activités qui sont toutes soutenues par la Commission. L'objectif de la plateforme est d'aider les pays membres à se

conformer progressivement aux normes de l'OMSA en matière de bien-être animal. La Commission soutient également les travaux de l'OMSA visant à adopter des normes ou à réviser des normes existantes, telles que celles relatives à la gestion de la population canine. En tant que membre de l'OMSA, la Turquie devrait appliquer les normes internationales en matière de bien-être animal, y compris celles relatives à la gestion des populations de chiens errants^[2].

^[1] <https://rr-europe.woah.org/en/Projects/animal-welfare-platform-europe/>.

^[2] C'est-à-dire le chapitre 7.7 (Gestion de la population canine) du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OMSA.

Question en anglais (original) : In 2024, the Turkish Government adopted legislative changes, which will lead to mass killings of stray dogs. It is estimated that there are approximately four million street dogs in Türkiye that are now to be put down.

Türkiye is not a member of the EU, but it does have aspirations to join, and as a member, it would have to conform to the very high standards of animal welfare to which EU Member States must adhere. Not only does Türkiye need to progressively align its legislation, implementation and law enforcement with EU standards in this area, but there is also an urgent need for awareness-raising among Turkish citizens.

1. What measures is Türkiye taking to align its animal welfare legislation with the prevailing animal welfare legislation in the EU?
2. What steps is the Commission taking to encourage Türkiye to protect these helpless animals and to raise awareness on animal welfare among Turkish citizens?

Réponse en anglais (original) : The welfare and management of stray dogs are not regulated at EU level. The Commission provides financial support to the World Organisation for Animal Health (WOAH) for the implementation of the platform on animal welfare for Europe^[1] and its fourth action plan (2024-2026), which aims to improve animal welfare, through priority topics, including stray dog population control. Türkiye, as a member of WOAH and of the platform, participates in training and capacity-building activities related to dog population management, all of which are supported by the Commission. The goal of the platform is to help member countries progressively comply with WOAH standards on animal welfare. The Commission also supports WOAH's work to adopt and revise the existing standards, such as those related to dog population management. As a WOAH member, Türkiye should implement international animal welfare standards, including those on stray dog population management^[2].

[08/07/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-001752/2025 : Prosecution of infringements of the Transport Regulation on the protection of animals during transport and related operations](#)

Type de document : réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-001752/2025

Auteurs : question : Marianne Vind (S&D). Réponse : Mr Várhelyi au nom de la Commission européenne

Question en français (traduction) : Poursuite des infractions au règlement sur les transports concernant la protection des animaux pendant le transport et les opérations connexes

L'article 25 du règlement (CE) n° 1/2005 impose aux États membres de prévoir et d'appliquer des sanctions efficaces en cas d'infraction aux règles relatives à la protection des animaux en cours de transport. Pour les voyages de longue durée, un carnet de route doit être établi et soumis à l'autorité du pays de départ dans un délai d'un mois après la fin du voyage concerné[1]. Les carnets de route permettent notamment d'identifier les infractions. Toutefois, le règlement ne précise pas comment les autorités doivent agir en cas d'infractions commises en dehors de leur juridiction. L'article 28 stipule seulement que la notification doit être faite aux autorités qui ont donné l'autorisation aux opérateurs de transport concernés, mais pas, par exemple, aux autorités des pays de transit. Les documents fournis par Animal Protection Denmark montrent que les affaires impliquant des entreprises étrangères sont généralement abandonnées, soit parce que le Danemark n'est pas compétent, soit en raison d'un manque de proportionnalité entre les ressources et la sanction attendue. Les informations disponibles suggèrent qu'il existe des pratiques similaires dans d'autres États membres.

A la lumière de ce qui précède :

1. La Commission dispose-t-elle d'une vue d'ensemble des poursuites engagées par les États membres dans ces affaires et considère-t-elle qu'il est compatible avec le droit communautaire[2] que les États membres n'engagent pas de poursuites dans de telles situations ?
2. Comment les États membres doivent-ils s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit communautaire à cet égard ?
3. La Commission a-t-elle l'intention d'engager des procédures d'infraction à l'encontre des États membres qui n'engagent pas de poursuites, ou quelles mesures envisage-t-elle d'introduire dans la prochaine révision du règlement sur les transports afin de garantir que les infractions établies sur la base des carnets de route soient poursuivies indépendamment du lieu où elles ont été commises et du lieu d'établissement des transporteurs ?

Réponse en français (traduction) : 1. La législation communautaire actuelle sur la protection des animaux en cours de transport[1] impose aux États membres d'imposer des sanctions si nécessaire. Les États membres publient régulièrement un aperçu de leurs mesures d'exécution, mais ces informations ne sont pas suffisamment détaillées pour permettre à la Commission d'identifier des cas spécifiques, tels que les sanctions imposées à la suite de la notification d'une infraction par le biais d'un carnet de route.

2. Conformément au règlement relatif aux contrôles officiels (RCO)[2], il incombe aux États membres de prendre les mesures appropriées en cas de non-conformité établie par leurs contrôles fondés sur les risques, y compris les contrôles des feuilles de route soumises dans un délai d'un mois après l'achèvement du voyage concerné. Dans le cas d'un manquement qui concerne plus d'un État membre, le RCO contient des règles et des procédures détaillées en matière d'assistance et de coopération administratives, qui prévoient notamment d'informer l'autorité compétente de l'État membre concerné[3]. La Commission a récemment lancé un module de bien-être animal du système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (iRASFF), qui constitue l'outil informatique que les États membres doivent utiliser pour mettre en œuvre certaines dispositions du RCO relatives à l'assistance et à la coopération administratives[4]. L'enregistrement d'un cas de non-conformité dans ce module oblige les États membres notifiés à prendre certaines mesures obligatoires[5], y compris des mesures visant à garantir le respect des règles relatives à la protection des animaux en cours de transport.

3. Dans sa proposition de règlement relatif à la protection des animaux en cours de transport, la Commission introduit une nouvelle approche visant à harmoniser les sanctions en cas d'infraction aux règles sur le transport des animaux[6]. Le débat se poursuit. La Commission reste disposée à travailler avec les colégislateurs dans ce domaine.

Question en anglais (original) : Article 25 of Regulation (EC) No 1/2005 requires Member States to lay down and enforce effective penalties for infringements of the rules on the protection of animals during transport. For long journeys, a journey log must be drawn up and submitted to the authority of the country of departure within one month after the journey concerned has been completed[1]. Logs identify infringements in particular. However, the regulation does not specify how authorities should act in the event of infringements outside their jurisdiction. Article 28 only stipulates that notification must be given to authorities that gave authorisation to the transport operators concerned, but not, for example, to authorities in transit countries.

Documents provided by Animal Protection Denmark show that cases involving foreign firms are usually dropped, either because Denmark does not have jurisdiction or because of a lack of proportionality between resources and the expected penalty. The information available suggests that there are similar practices in other Member States.

In the light of the above:

1. Does the Commission have an overview of Member States' prosecutions in these cases, and does the Commission regard it as compatible with EU law[2] for Member States not to prosecute in such situations?
2. How should Member States fulfil their obligations under EU law in this respect?
3. Does the Commission intend to bring infringement proceedings against Member States that fail to prosecute, or what measures is the Commission considering introducing in the forthcoming revision of the Transport Regulation so as to ensure that infringements established on the basis of return journey logs are prosecuted regardless of where they are committed and of where transport operators are based?

[1] See Annex II, point 8.

[2] Including Article 25 of the Transport Regulation and the duty of loyalty under Article 4(3) TFEU.

Réponse en anglais (original) : 1. Current EU legislation on the protection of animals during transport[1] requires Member States to impose penalties if necessary. An overview of their enforcement actions is regularly made publicly available by Member States, but this information is not detailed enough for the Commission to identify specific cases, such as penalties imposed following the notification of infringement through a journey log.

2. According to the Official Controls Regulation (OCR)[2], it is the responsibility of Member States to take the appropriate actions in the event of non-compliances established by their risk-based controls, including controls of journey logs submitted within one month after the journey concerned has been completed. In the case of a non-compliance that concerns more than one Member State, the OCR contains detailed rules and procedures for administrative assistance and cooperation, which require, among others, to inform the competent authority of the Member State concerned[3]. The Commission has recently launched a Rapid Alert System for Food and Feed (iRASFF) animal welfare module, which constitutes the IT tool that Member States must use to implement certain provisions of the OCR on administrative assistance and cooperation[4]. Filing a non-compliance in this module requires the notified Member States to take certain obligatory actions[5], including actions to ensure compliance with the rules on the protection of animals during transport.

3. In its proposal for a regulation on the protection of animals during transport, the Commission introduces a new approach to harmonise sanctions in case of infringements of the rules on animal transport^[6]. The debate is ongoing. The Commission remains open to work with the co-legislators in this area.

^[1] Council Regulation (EC) No 1/2005 of 22 December 2004 on the protection of animals during transport and related operations, OJ L 3, 5.1.2005, p. 1-44.

^[2] Regulation (EU) 2017/625 of the European Parliament and of the Council of 15 March 2017 on official controls and other official activities performed to ensure the application of food and feed law, rules on animal health and welfare, plant health and plant protection products (Official Controls Regulation), OJ L 95, 7.4.2017, p. 1-142.

^[3] See in particular Title IV of the Official Controls Regulation.

^[4] In particular, Articles 105 and 106 of the Official Controls Regulation.

^[5] Article 50 of Regulation (EC) No 178/2002 of the European Parliament and of the Council of 28 January 2002 laying down the general principles and requirements of food law, establishing the European Food Safety Authority and laying down procedures in matters of food safety and Articles 102 to 108 of Regulation (EU) 2017/625.

^[6] Chapter IX 'Sanctions', Proposal for a regulation of the European Parliament and of the Council on the protection of animals during transport and related operations, COM/2023/770 final.

[02/07/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-001516/2025 : Respect de la directive sur le bien-être des porcs](#)

Type de document : Réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-001516/2025

Auteurs : Question : Sebastian Everding (The Left), Anja Hazekamp (The Left), Tilly Metz (Verts/ALE), Thomas Waitz (Verts/ALE), Günther Sidl (S&D), David Cormand (Verts/ALE), Cristina Guarda (Verts/ALE), Anthony Smith (The Left), Maria Noichl (S&D), Niels Fuglsang (S&D), Sigrid Friis (Renew), Elisabeth Grossmann (S&D), Friedrich Pürner (NI), Gerben-Jan Gerbrandy (Renew).

Réponse : M. Várhelyi au nom de la Commission européenne

Question : Respect de la directive sur le bien-être des porcs

L'ablation systématique de la queue des porcs est interdite dans l'Union depuis 1994. La Commission a reconnu en 2021 que l'ablation de la queue des porcs est courante dans 26 des 28 États membres et qu'environ 150 millions de porcs y sont soumis chaque année. À l'exception de quelques États membres, tels que la Finlande et la Suède, la plupart des États membres de l'Union ne respectaient pas cette interdiction ni l'obligation de fourniture de matériaux d'enrichissement adéquats^[1]. La Commission a précédemment demandé aux États membres d'établir des plans d'action nationaux pour la prévention de l'ablation systématique de la queue des porcs et de communiquer des données quantifiables permettant de mesurer les progrès accomplis dans ce domaine.

1. Quelles mesures efficaces la Commission envisage-t-elle de prendre pour garantir le respect par les États membres de l'interdiction de l'ablation systématique de la queue ?

2. La Commission compte-t-elle publier ses évaluations des plans d'action de chaque État membre ?

3. La Commission est-elle désormais prête à engager des procédures d'infraction à l'encontre des États membres qui ne tentent pas sérieusement de faire appliquer cette législation ?

[1] Document de travail des services de la Commission du 31 mars 2021 sur l'évaluation de la stratégie de l'Union européenne en matière de protection et de bien-être des animaux 2012-2015 (SWD(2021)0076).

Réponse : 1. La Commission s'emploie constamment à recenser les outils susceptibles d'aider les éleveurs de porcs à se passer de la pratique consistant à sectionner la queue de ces animaux. Parallèlement, la Commission a lancé des discussions avec les États membres afin de faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques en la matière. La Commission a mis en place un groupe de travail sur le bien-être animal au sein du comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, section «Santé et bien-être des animaux», qui s'est réuni en septembre 2024 et en mai 2025 avec, à l'ordre du jour des deux réunions, cette pratique de l'ablation de la queue**[1]**.

2. Les résultats de l'évaluation du plan d'action de chaque État membre seront adressés à leurs autorités compétentes respectives.

3. La Commission dispose d'une série d'options en ce qui concerne ses efforts de mise en œuvre et dispose d'une certaine marge de manœuvre pour décider d'engager des procédures d'infraction à l'encontre d'États membres. Concernant l'ablation de la queue, les options de contrôle de la mise en œuvre sont actuellement examinées dans le cadre du nouveau mandat de la Commission.

[1] https://food.ec.europa.eu/animals/animal-welfare/animal-welfare-expert-group_en.

19/06/2025 : Implementation of the European directive on pig welfare: A comparative study of four member states

Type de document : Article scientifique disponible avant publication dans [Animal](#)

Auteurs : J. Kuenzler, C.S. Vogeler

Résumé en français (traduction) : Mise en œuvre de la directive européenne sur le bien-être des porcs : Étude comparative de quatre États membres

Le bien-être des animaux d'élevage est un élément important de la transition vers des systèmes alimentaires durables. Le succès de la récente initiative citoyenne européenne "Mettre fin à l'ère des cages" a montré que le bien-être des animaux est également une préoccupation publique. Pourtant, malgré l'existence d'une législation de l'Union européenne (UE) sur le bien-être des animaux d'élevage, on sait peu de choses sur la manière dont les États membres mettent en œuvre ces lois, ce qui entraîne des lacunes potentielles dans l'application de la législation. Cela soulève la question de savoir comment les États membres personnalisent les politiques de l'UE en matière de bien-être animal et quels sont les facteurs à l'origine de ces variations. Notre étude se penche sur cette question en analysant la mise en œuvre d'une directive européenne sur le bien-être des porcs dans quatre États membres : Danemark, France, Allemagne et Espagne. En nous appuyant sur le concept de personnalisation, nous évaluons les différences dans la densité et le caractère restrictif des réglementations nationales par rapport aux normes de l'UE et explorons les facteurs potentiels, tels que l'opinion publique et les positions des partis politiques. Nos résultats révèlent des variations significatives, le Danemark et l'Allemagne dépassant les normes de l'UE grâce à des réglementations plus strictes et plus denses, tandis que la France et l'Espagne adhèrent plus étroitement aux exigences minimales. Ces différences correspondent à des priorités publiques et

politiques variables au niveau national. Les résultats soulignent le rôle essentiel des contextes nationaux dans la mise en œuvre des politiques de l'UE et permettent d'envisager l'élaboration d'une législation plus efficace en matière de bien-être animal. Notre étude souligne la nécessité de mieux comprendre l'interaction entre l'opinion publique, la dynamique politique et les cadres réglementaires afin d'améliorer le bien-être des animaux d'élevage dans l'ensemble de l'UE.

Résumé en anglais (original) : Farm animal welfare is an important component of the transition towards sustainable food systems. The success of the recent European Citizen's Initiative "End the Cage Age" has shown that animal welfare is also a public concern. Yet, despite the existence of European Union (EU) legislation on farm animal welfare, little is known about how member states implement these laws, leading to potential enforcement gaps. This raises the question of how member states customize EU animal welfare policies and what drives these variations. Our study investigates this issue by analyzing the implementation of a European pig welfare directive in four member states: Denmark, France, Germany, and Spain. Drawing on the concept of customization, we assess differences in the density and restrictiveness of national regulations compared to EU standards and explore potential drivers, such as public opinion and political party positions. Our findings reveal significant variation, with Denmark and Germany exceeding EU standards through stricter and denser regulations, while France and Spain adhere more closely to the minimum requirements. These differences align with varying public and political priorities at the national level. The results highlight the critical role of national contexts in shaping the implementation of EU policies and provide insights for designing more effective animal welfare legislation. Our study underscores the need for a deeper understanding of the interplay between public opinion, political dynamics, and regulatory frameworks to enhance the welfare of farmed animals across the EU.

[18/06/2025 : Rapport d'avancement : Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes, modifiant le règlement \(CE\) n° 1255/97 du Conseil et abrogeant le règlement \(CE\) n° 1/2005](#)

Type de document : rapport d'avancement publié par le [Conseil de l'Union européenne](#)

Auteur : Conseil de l'Union européenne

Extrait : Le 10 juin, le gouvernement polonais, qui a assuré la présidence tournante du Conseil de l'UE de janvier à juillet 2025, a publié un rapport sur l'état d'avancement de la proposition de nouveau règlement relatif à la protection des animaux en cours de transport. Le rapport comprend, entre autres, des suggestions rédactionnelles concernant le chapitre VI (Conditions de transport des animaux terrestres) et le chapitre V de l'annexe I qui lui correspond (Durées de voyage, températures extrêmes, temps de repos et intervalles d'abreuvement et d'alimentation).

[Lien vers le rapport \(pdf en français\)](#)

[Lien vers le rapport \(pdf en anglais\)](#)

[18/06/2025 : European Commission - Have your say](#)

Type de document : consultation publique publiée par la [Commission européenne](#)

Auteur : Commission européenne

Extrait en français (traduction) : Commission européenne – Consultation publique

Fondée sur des preuves scientifiques, le retour d'information des parties prenantes, l'évaluation des impacts économiques et sociaux et la prise en compte de la demande sociétale, cette initiative constitue une étape dans la révision de la législation communautaire sur le bien-être animal, notamment pour donner suite à l'engagement de supprimer progressivement l'utilisation de cages pour certains animaux. Pour défendre les valeurs de l'UE, elle poursuivra, conformément aux règles internationales, un alignement plus marqué des normes de production en matière de bien-être animal appliquées aux produits importés.

Période de retour d'information : 18 juin 2025 - 16 juillet 2025 (minuit, heure de Bruxelles)

La Commission souhaite connaître votre point de vue : Le présent appel à contribution est ouvert aux commentaires. Vos commentaires seront pris en compte dans le cadre du développement et de l'amélioration de cette initiative. Les commentaires reçus seront publiés sur ce site et doivent donc respecter les règles en la matière.

[En savoir plus sur l'appel à contribution](#)

Pour contribuer, vous devez vous inscrire ou vous connecter à l'aide de votre compte de média social existant.

[Donnez votre avis](#)

Extrait en anglais (original) : Based on scientific evidence, stakeholder feedback, assessment of economic & social impacts, and taking into account societal demand, this initiative is a step in the revision of the EU animal welfare legislation, including to follow-up on the commitment to phase-out the use of cages for certain animals.

To uphold EU values, it will pursue, in line with international rules, a stronger alignment of animal welfare production standards applied to imported products.

Feedback period: 18 June 2025 - 16 July 2025 (midnight Brussels time)

The Commission would like to hear your views: This call for evidence is open for feedback. Your input will be taken into account as we further develop and fine-tune this initiative. Feedback received will be published on this site and therefore must adhere to the feedback rules.

[More about call for evidence](#)

In order to contribute you'll need to register or login using your existing social media account.

[Give feedback](#)

[11/06/2025 : European Commission - Welfare of dogs and cats](#)

Type de document : article publié sur le site de la [Commission européenne](#)

Auteur : Commission européenne

Extrait en français (traduction) : Commission européenne - bien-être des chiens et des chats

Le 7 décembre 2023, la Commission a adopté une [proposition de nouvelles règles sur le bien-être des chiens et des chats et leur traçabilité](#), ainsi que des règles plus strictes pour la protection de ces animaux pendant le transport, via une [proposition respectueuse](#). La demande de chiens et de chats a considérablement augmenté ces dernières années, entraînant une hausse du commerce et des ventes en ligne de ces animaux. Les normes en matière de bien-être animal varient actuellement d'un État membre à l'autre et il existe des preuves suggérant des conditions de bien-être sous-optimales dans l'offre de chiens et de chats dans l'Union, ainsi que des preuves de commerce illégal

de ces animaux. La proposition vise à établir des règles européennes uniformes pour le bien-être des chiens et des chats élevés ou détenus dans des établissements d'élevage, des animaleries et des refuges. Pour la première fois, des normes minimales s'appliqueront à l'hébergement, aux soins et à la manipulation de ces animaux dans toute l'Union européenne. Des exigences strictes en matière de traçabilité, ainsi que la possibilité de procéder à des contrôles automatisés lors de l'approvisionnement, notamment par des moyens en ligne, permettront aux autorités de contrôler plus facilement l'élevage et le commerce de ces animaux et aux propriétaires potentiels de vérifier l'origine de leur futur animal de compagnie, tout en augmentant les chances qu'il soit en bonne santé physique et comportementale. Les États membres devront proposer une formation aux personnes qui s'occupent des animaux et toute personne achetant un chien ou un chat devra être informée de l'importance d'une détention responsable. Les importations de chiens et de chats devront répondre à des normes de bien-être équivalentes. La proposition législative repose sur une analyse des problèmes liés au bien-être des chiens et des chats et à leur traçabilité, ainsi que sur une évaluation des incidences des principales modifications proposées. Les conclusions sont résumées dans un [document de travail](#) des services de la Commission qui s'appuie sur les éléments recueillis dans divers rapports de la Commission et rapports externes, tels que le [rapport de l'Autorité européenne de sécurité des aliments sur les aspects du bien-être liés à l'hébergement et à la santé des chats et des chiens dans les établissements d'élevage commercial](#), mais aussi sur les éléments recueillis dans le cadre des activités de consultation avec les parties prenantes. Les [travaux de l'initiative volontaire sur la santé et le bien-être des animaux de compagnie \(chiens et chats\) dans le commerce](#), dans le cadre de la plateforme de l'UE sur le bien-être animal, ont également contribué au processus. De décembre 2023 au 15 mars 2024, la proposition a été soumise à l'avis du public par l'intermédiaire du [portail "Have your say"](#) de la Commission. Les résultats sont disponibles dans la [Synthèse des réactions à la proposition de la Commission relative à de nouvelles règles concernant le bien-être des chiens et des chats et leur traçabilité](#).

Extrait en anglais (original) : On 7 December 2023, the Commission adopted a [proposal for new rules on the welfare of dogs and cats and their traceability](#), as well as stricter rules for the protection of these animals during transport, via a [respective proposal](#). The demand for dogs and cats has grown considerably in recent years, leading to an increase in trade and online sales of these animals. Animal welfare standards currently vary across Member States and there is evidence suggesting suboptimal welfare conditions in the supply of dogs and cats in the Union, as well as evidence of illegal trade in these animals. The proposal aims to establish uniform EU rules for the welfare of dogs and cats that are bred or kept in breeding establishments, in pet shops and in shelters. For the first time, minimum standards will apply for the housing, care and handling of these animals across the EU. Strict traceability requirements, along with possibility for automated checks when supplying takes place, notably through online means, will make it easier for authorities to control the breeding and trade of these animals and for prospective owners to verify the origin of their future pet, while increasing the chances that it will be physically and behaviourally healthy. Member States will need to offer training for animal handlers and anyone buying a dog or cat will be informed about the importance of responsible ownership. Imports of dogs and cats will have to meet equivalent welfare standards. The legislative proposal is based on an analysis of the problems related to the welfare of dogs and cats and their traceability, and on an assessment of the impacts of the main proposed changes. The findings are summarised in a [Staff Working Document](#) which

builds on evidence collected from various Commission and external reports, such as the [report from the European Food Safety Authority on the welfare aspects related to housing and health of cats and dogs in commercial breeding establishments](#), but also on evidence gathered in the context of consultations activities with stakeholders. The [work of the voluntary initiative on the health and welfare of pets \(dogs and cats\) in trade](#), under the EU Platform on Animal Welfare, also contributed to the process. From December 2023 to 15 March 2024, the proposal was submitted to public feedback through the Commission's [Have your say portal](#). The results are available in the [Summary of feedback on commission proposal for new rules on the welfare of dogs and cats and their traceability](#).

10/06/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-001104/25 : Gestion des animaux errants dans l'UE

Type de document : Réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-001104/2025

Auteurs : Question : Nikos Pappas (The Left). Réponse : Mr Várhelyi au nom de la Commission européenne

Question en français (traduction) : La protection des animaux errants est d'une importance vitale pour leur bien-être et pour la santé publique dans l'Union européenne. L'article 13 du TFUE reconnaît que les animaux sont des "êtres sensibles" et la Commission a récemment présenté une proposition de règlement relatif au bien-être des chiens et des chats et à leur traçabilité, dans le but d'établir un cadre législatif unique pour garantir le bien-être des animaux et leur gestion uniforme et plus efficace dans tous les États membres. Toutefois, l'absence actuelle de cadre législatif commun se traduit par des divergences importantes entre les politiques nationales, certains États ayant mis en place des actions systématiques de surveillance et de prise en charge des animaux errants, tandis que d'autres, comme la Grèce, continuent de se heurter à des difficultés dues à des ressources limitées et à l'incapacité de mettre en œuvre correctement les mesures de protection. Compte tenu de ce qui précède, la Commission peut-elle dire :

1. Comment entend-elle gérer les animaux errants dans l'UE qui ne vivent pas dans des refuges ? Une politique unique de stérilisation, d'enregistrement et de protection des animaux errants est-elle envisagée afin d'assurer leur bien-être et de prévenir les abandons ?
2. Quels sont les instruments financiers de l'UE qui peuvent être utilisés pour gérer et protéger les animaux errants et la Commission envisage-t-elle la possibilité de mettre en place un mécanisme de financement pour soutenir des actions ciblées dans ce domaine ?

Réponse en français (traduction) : 1. Conformément aux normes internationales[1] et pour des raisons de subsidiarité, la gestion des populations de chiens et de chats errants reste de la responsabilité des États membres, y compris en ce qui concerne les politiques de contrôle de la reproduction, de tenue de registres et de protection. La proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au bien-être des chiens et des chats et à leur traçabilité de 2023[2] comprend des dispositions sur la gestion des chiens et des chats détenus dans des refuges, qui sont considérés comme d'"anciens" chiens errants[3], et qui sont enregistrés dans une base de données nationale au nom de la personne responsable du refuge. La proposition exige également l'affichage d'un avertissement concernant la propriété responsable, lorsque des publicités sont placées sur des plateformes en ligne. Cette mesure pourrait contribuer à réduire le nombre d'abandons de chiens et de chats, qui sont une source fréquente d'animaux errants.

2. Même si le bien-être des chiens errants n'est pas régi au niveau de l'UE, comme le mentionne la réponse de la Commission à la question préjudicielle E-001939/2021[4], certaines mesures concrètes ont été prises. En particulier, la Commission reste le principal bailleur de fonds de la plateforme régionale sur le bien-être animal pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA)[5]. Cette plateforme est un mécanisme régional essentiel pour faciliter la mise en œuvre des normes de l'OMAH sur le bien-être animal, notamment sur la gestion des populations de chiens[6], par les 53 pays de la Commission régionale pour l'Europe. La Commission prépare également la position de l'UE sur la norme internationale de la WOAH relative à la gestion des populations de chiens.

Question en anglais (original) : Management of stray animals in the EU

Protecting stray animals is of vital importance to their welfare and to public health in the European Union. Article 13 of the TFEU recognises that animals are 'sentient beings' and the Commission recently put forward a proposal for a Regulation on the welfare of dogs and cats and their traceability' with the aim of establishing a single legislative framework for ensuring animal welfare and the uniform and more effective management of animals across all Member States. However, the current lack of a common legislative framework means there are significant discrepancies between national policies, with some states having developed systematic actions to monitor and care for stray animals, while others, such as Greece, continue to face challenges due to limited resources and the failure to properly implement protection measures. In view of the above, can the Commission say:

1. How does it intend to manage stray animals in the EU that do not live in shelters? Are there plans for a single policy on sterilising, keeping a record of and protecting stray animals with a view to ensuring their well-being and preventing abandonment?

2. What EU financial instruments can be used to manage and protect stray animals and is the Commission considering the possibility of setting up a funding mechanism to support targeted actions in this field?

Réponse en anglais (original) : 1. In line with international standards[1] and for reasons of subsidiarity, the management of stray dog and cat populations remains under the responsibility of the Member States, including on policies for reproduction control, record keeping and protection. The proposal for a regulation of the European Parliament and of the Council on the welfare of dogs and cats and their traceability of 2023[2] includes provisions on the management of dogs and cats kept in shelters, which are considered "former" strays[3], and they are registered in a national database in the name of the person responsible of the shelter. The proposal also requires the display of a warning regarding responsible ownership, when advertisements are placed on online platforms. This measure could contribute to decreasing the abandonment of owned dogs and cats, that is a common source of stray animals.

2. Even though the welfare of stray dogs is not governed at EU level as mentioned in the Commission's reply to PQ E-001939/2021[4], some concrete actions have been taken. In particular, the Commission remains the main financial donor of Regional Platform on Animal Welfare for Europe of the World Organisation for Animal Health (WOAH)[5]. This Platform is a key regional mechanism to facilitate the implementation of the WOAHA standards on animal welfare, including on dogs' population management[6] by the 53 countries of the Regional Commission for Europe. The Commission also prepares the EU position on the WOAHA international standard for dog population management.

[1] World Organisation for Animal Health, Terrestrial Code, Chapter 7.7. Dog Population Management: ‘Considering that sources and drivers of free-roaming dogs and management goals differ across communities, dog population management should be individually tailored to local and national contexts’ or “these recommendations for dog population management measures are described in detail in Articles 7.7.14. to 7.7.24. and should be implemented in accordance with the national context and local circumstances’.

[2] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52023PC0769>.

[3] There is a typing error in the proposal which reads “formal” instead of “former” stray.

[4] https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2021-001939-ASW_EN.html.

[5] <https://rr-europe.woah.org/en/Projects/animal-welfare-platform-europe/about-the-platform/>.

[6] https://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Health_standards/tahc/current/chapitre_aw_stray_dog.pdf.

03/06/2025 : Assemblée nationale : Réponse écrite à la question n°5678 : Vente des animaux domestiques en animalerie et à la question n°4997 : vente d'animaux sur internet

Type de document : Réponse aux questions n°5678 et n°4997 publiées au [Journal officiel de la République française](#)

Auteurs : questions : M. Philippe Fait (Pas-de-Calais (4e circonscription) - Ensemble pour la République) et M. Bruno Bilde (Pas-de-Calais (12e circonscription) - Rassemblement National). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Question n° 5678 : M. Philippe Fait interroge Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'application de l'interdiction de la vente de chiens et de chats en animalerie, prévue par la loi du 30 novembre 2021 et entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Cette interdiction, inscrite à l'article L. 214-6-3 du code rural et de la pêche maritime, vise à lutter contre les achats impulsifs d'animaux, à prévenir les abandons et à encourager l'adoption responsable. Toutefois, il apparaît que certains établissements contournent cette interdiction en continuant de vendre des animaux en arrière-boutique ou en utilisant des pratiques de vente en ligne avec retrait en magasin, détournant ainsi l'esprit de la loi. À titre d'exemple, des signalements ont été effectués concernant une animalerie où des ventes de chiens et de chats continueraient à être pratiquées en toute illégalité. De plus, il semblerait qu'aucune sanction ne soit prévue en cas de violation de cette interdiction, le décret n° 2022-1354 du 24 octobre 2022 fixant les sanctions relatives à la loi de 2021 n'incluant pas de dispositions spécifiques pour sanctionner ces pratiques frauduleuses. Ainsi, en l'absence de cadre répressif clair, les animaleries qui ne respectent pas la loi continuent d'exercer en toute impunité. Dans ces conditions, il souhaite connaître les mesures qu'elle entend prendre pour garantir le respect de l'interdiction de la vente de chiens et de chats en animalerie et assurer un contrôle plus strict des établissements concernés. Il souhaite également savoir si elle envisage de compléter le cadre réglementaire afin d'intégrer des sanctions spécifiques pour toute infraction à l'article L. 214-6-3 du code rural. Enfin, il l'interroge sur la possibilité de supprimer la dérogation actuelle permettant

aux animaleries de vendre des animaux en ligne, afin de renforcer l'objectif initial de la loi et d'éviter tout contournement de cette interdiction.

Question n°4997 : M. Bruno Bilde appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les dérives liées à la vente d'animaux sur internet. Depuis 2016, la vente d'animaux domestiques est interdite aux particuliers. Depuis le 1er janvier 2024, les animaleries ont interdiction de vendre des chiens et des chats dans leurs locaux. Cependant, certaines ont trouvé une alternative en mettant en place un système de *click et Collect*, qui permet la vente en ligne d'animaux avec un retrait en magasin. Un animal ne devrait pas être traité comme un simple objet qui s'achète en ligne. La provenance de l'animal est souvent douteuse. La naissance des animaux ayant échappé au contrôle des autorités, ce mode de commercialisation en ligne peut engendrer de nombreuses dérives sanitaires, de la négligence et des maltraitements. D'autre part, la vente d'animaux sur internet par le biais d'un système de *click and collect* favorise l'achat compulsif et irréfléchi, ce qui crée les conditions favorables à un abandon futur. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin de contrôler la bonne application de la législation en vigueur et pour lutter contre le commerce illégal des animaux.

Réponse : Le Gouvernement est depuis plusieurs années engagé en faveur du bien-être animal, en réponse à une attente sociétale forte et légitime et condamne toute action de maltraitance à l'égard des animaux, que ce soit en élevage, dans les établissements d'abattage ou à l'égard des animaux domestiques. En particulier depuis 2020 et grâce au plan France Relance, plus de 36 millions d'euros ont été accordés au bénéfice des associations de protection animale et de la médecine vétérinaire solidaire. De même, depuis l'adoption de la loi de lutte contre la maltraitance animale le 30 novembre 2021, quatre décrets d'application et six arrêtés ministériels ont été publiés, afin de permettre le renforcement de la formation des personnels au contact des animaux de compagnie, l'information des nouveaux acquéreurs, le contrôle de l'identification des animaux sur les offres en ligne, ainsi que le renforcement des sanctions contre les actes de maltraitance. Afin de prolonger la dynamique positive engagée par le Gouvernement, un plan dédié au bien-être des animaux de compagnie a été annoncé, le 22 mai 2024. Son comité de suivi national, présidé par la ministre chargée de l'agriculture, associe quatre ministères, les professionnels du secteur et les acteurs de la société civile, afin de veiller à la bonne coordination de ses actions. Pour l'État, l'objectif est d'accompagner et de valoriser pleinement les actions, actuelles et futures, autour de trois enjeux : la prévention et la lutte contre les abandons d'animaux de compagnie, l'amélioration de la gestion de l'errance canine et féline, ainsi que la prévention et la lutte contre la maltraitance des animaux de compagnie. Ce plan est articulé autour de mesures concrètes contribuant à cinq grands axes : comprendre la situation et identifier les leviers d'action, informer, interroger et former, faciliter les synergies entre les acteurs impliqués dans la protection animale, rendre la réglementation plus protectrice et renouveler les mécanismes de financement. Plusieurs actions de ce plan ont déjà eu lieu, sont en cours, ou sont prévues à court terme, notamment pour responsabiliser les achats d'animaux de compagnie. En application de la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, les animaleries ne peuvent plus céder à titre onéreux ou gratuit des chiens et des chats dans leur établissement depuis le 1er janvier 2024. Elles peuvent en revanche présenter des chats et des chiens appartenant à des fondations ou associations de protection animale, en présence de bénévoles desdites fondations ou associations. Le dernier alinéa du paragraphe VI de l'article L. 214-8 du code rural et de la pêche maritime prévoit quant à lui que les animaleries puissent réaliser une cession en ligne à titre onéreux

d'animaux de compagnie. Ce même article prévoit que « les règles applicables à l'aménagement et à l'utilisation de ces locaux, installations et équipements sont précisées par arrêté du ministre chargé de l'agriculture compte tenu des caractéristiques de chaque activité ». Une révision à venir de l'arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques permettra d'encadrer plus précisément les locaux de détention des chiens et des chats dans ce cas. Avant cette révision, les animaux doivent continuer à être détenus dans des installations conformes aux règles sanitaires et de protection animale. En cas de non-respect de la réglementation en vigueur, les inspecteurs peuvent être amenés à dresser un procès-verbal avec mise en demeure. De plus, sur la vente en ligne, la loi visant à lutter contre la maltraitance animale introduit une obligation de contrôle préalable, par l'annonceur, des offres de cession, onéreuses comme gratuites, de chiens, chats et furets. Seules les annonces vérifiées, contenant toutes les informations obligatoires, peuvent être labellisées et mises en ligne. Le contrôle de ces informations obligatoires, relatives à la fois à l'animal et à son propriétaire, doit se faire en lien avec le fichier national des identifications des carnivores domestiques. Pour ce faire, le ministère chargé de l'agriculture a travaillé avec Ingenium Animalis, société chargée de la base de données des identifications, à la mise en place d'un outil permettant la vérification de ces informations obligatoires. Celui-ci est disponible pour les annonceurs depuis mai 2024. Cette labellisation apportera aux personnes souhaitant acquérir un chien ou un chat par le biais d'une offre de cession en ligne (achat ou vente) la garantie de l'origine de l'animal, de l'exactitude de sa description et de l'accord du propriétaire déclaré. Si l'absence de contrôle des annonces est passible d'une amende de 7 500 euros, la sensibilisation des particuliers à l'importance de cette labellisation demeure toutefois un enjeu majeur pour la réussite de cette mesure. Le Gouvernement est donc bien déterminé à renforcer les actions menées en matière de protection animale et demeurera attentif aux signalements de situations d'errance, d'abandon et de maltraitance. Ces dernières pourront faire l'objet de poursuites, en métropole et dans les territoires ultramarins.

03/06/2025 : Assemblée nationale : Réponse écrite à la question n°5528 : Prise en compte du bien-être animal

Type de document : Réponse à la question n°5528 publiée au [Journal officiel de la République française](#)

Auteurs : question : M. Jean-Michel Brard (Loire-Atlantique (9e circonscription) - Horizons & Indépendants). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Question : M. Jean-Michel Brard appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la prise en compte du bien-être animal dans la commercialisation des produits alimentaires d'origine animale. La loi relative à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires a été promulguée le 10 juin 2020. Elle rend obligatoire l'information des consommateurs sur la provenance des produits qu'ils consomment mais la question du bien-être animal et notamment des conditions d'élevage mais aussi d'abattage restent secondaires. Pourtant, les différents ministres de l'agriculture qui se sont succédés, ont toujours assuré que la question du bien-être animal était primordiale Aussi, il lui demande si elle entend étudier la mise en place d'indicateurs sur l'ensemble des produits alimentaires afin que les consommateurs puissent

être informés quant au bien-être de l'animal d'élevage qu'ils choisissent, que ce soit des produits bruts ou des produits transformés.

Réponse : Le Gouvernement est depuis plusieurs années engagé en faveur du bien-être animal, en réponse à une attente sociétale forte et légitime, et il condamne toute action de maltraitance à l'égard des animaux, que ce soit en élevage, dans les établissements d'abattage ou à l'égard des animaux domestiques. Le Gouvernement est conscient des attentes des français relatives à l'origine des produits qu'ils consomment. À cet égard, l'étiquette ou les écriteaux d'affichage, en cas de produits non préemballés, revêtent une importance particulière en matière d'informations relatives à l'origine des productions et aux conditions d'élevage. La France privilégie à ce jour, pour l'étiquetage sur le bien-être animal, une approche basée sur le volontariat : une telle approche permet au producteur qui le souhaite de mettre en valeur des pratiques qui vont au-delà du simple respect de la législation européenne. L'étiquetage ne doit, par ailleurs, pas dévaloriser le respect de la législation européenne en matière de bien-être animal, qui est déjà l'une des plus exigeantes au monde, au regard de produits importés qui ne respecteraient pas ce niveau. De plus, s'il n'existe pas à l'heure actuelle d'étiquetage spécifique au bien-être animal, il est important de souligner que certains signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine ou mentions valorisantes intègrent des critères relatifs aux conditions d'élevage. Parfois, elles sont notées distinctement, comme pour les « œufs de poules élevées en plein air », mais la plupart du temps, ces informations ne figurent pas de manière particulièrement explicite sur les étiquettes. Aussi, dans la feuille de route issue des États généraux de l'alimentation, le conseil national de l'alimentation a été chargé de mener une réflexion sur l'expérimentation de l'étiquetage des modes d'élevage des animaux. Cette démarche pourrait se traduire par un étiquetage similaire à ce qui existe déjà pour les œufs, mais pour l'ensemble des filières de production animale. Cette expérimentation permettrait notamment de définir les conditions de mise en œuvre d'une telle indication pour une meilleure information du consommateur. En outre, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), attentive aux nombreuses initiatives privées en matière de référentiels sur le bien-être animal en productions animales, a engagé une auto-saisine pour produire, à partir d'une expertise collective scientifique, des lignes directrices qui visent à assurer à la fois la pertinence des référentiels d'étiquetage au regard du bien-être des animaux et une harmonisation entre les différents référentiels. Outre l'Anses, l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, les écoles nationales vétérinaires et l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ont participé à cette expertise.

[03/06/2025 : Agriculture Committee votes on first EU rules on welfare of dogs and cats](#)

Type de document : communiqué de presse publié sur le site des actualités du [Parlement européen](#)

Auteur : Hana Raissi

Extrait en français (traduction) : La commission de l'agriculture se prononce sur les premières règles européennes relatives au bien-être des chiens et des chats

Mardi, la commission de l'agriculture a adopté sa position sur les normes européennes relatives à l'élevage, à l'hébergement et à la manipulation des chiens et des chats. Les premières règles de l'UE pour le bien-être et la traçabilité des chiens et des chats ont été adoptées par 35 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions.

Qui doit s'y conformer ?

Les députés proposent que les nouvelles règles s'appliquent aux personnes responsables de l'élevage ou de la vente de chiens et de chats dans les établissements et les refuges, ainsi qu'à celles qui placent des chiens et des chats dans des familles d'accueil. Elles ne s'appliqueraient toutefois pas aux propriétaires privés de chiens et de chats.

La micropuce des chiens et des chats dans l'UE

Les règles prévoient que tous les chiens et les chats détenus par les éleveurs, les vendeurs et les refuges, ou proposés à la vente ou au don en ligne, doivent être individuellement identifiables au moyen d'une micropuce. Les chiens et les chats munis d'une micropuce devraient être enregistrés dans des bases de données nationales interopérables. Les députés estiment que les numéros d'identification des micropuces, ainsi que les informations relatives à la base de données nationale correspondante, devraient être stockés dans une base de données unique gérée par la Commission.

Chiens et chats en provenance de pays tiers

Afin de combler les lacunes potentielles qui permettraient aux chiens et aux chats d'entrer dans l'UE en tant qu'animaux de compagnie non commerciaux, mais qui seraient ensuite vendus dans l'UE, les députés veulent étendre les règles pour couvrir non seulement les importations à des fins commerciales, mais aussi les mouvements non commerciaux. Les chiens et les chats importés de pays tiers pour être vendus devront être munis d'une puce électronique avant leur entrée dans l'UE, puis enregistrés dans une base de données nationale dans les deux jours ouvrables suivant leur entrée. Les propriétaires d'animaux de compagnie entrant dans l'UE seraient tenus de préenregistrer leur animal micropucé dans une base de données en ligne, au moins cinq jours ouvrables avant leur arrivée.

Élevage et bien-être des chiens et des chats

L'élevage entre parents et enfants, grands-parents et petits-enfants, ainsi qu'entre frères et sœurs et demi-frères et sœurs, doit être interdit. Les chiots et les chatons ne peuvent être séparés de leur mère avant l'âge de huit semaines, sauf justification vétérinaire spécifique. Pour éviter l'exploitation, le règlement limite le nombre de portées par femelle et introduit des périodes de repos obligatoires entre les gestations. Les députés demandent l'interdiction de l'élevage de chiens ou de chats présentant des caractéristiques de conformation excessives entraînant un risque élevé d'effets néfastes sur leur bien-être, ainsi que l'interdiction de l'utilisation de ces animaux - ainsi que des chiens et des chats mutilés - dans des spectacles, des expositions ou des concours. (...)

Extrait en anglais (original) : On Tuesday, the Agriculture Committee adopted its position on EU standards for the breeding, housing, and handling of cats and dogs. The first EU rules for the welfare and traceability of dogs and cats were adopted with 35 votes to 2 and 9 abstentions.

Who must comply

MEPs propose the new rules would cover those who are responsible for breeding or selling dogs and cats in establishments and shelters; and those placing dogs and cats into foster homes. They would however not apply to private dog and cat owners.

Microchipping of dogs and cats in the EU

The rules would mean that all dogs and cats held by breeders, sellers and shelters, or offered for sale or donation online, must be individually identifiable with a microchip. Microchipped dogs and cats should be registered in interoperable national databases. MEPs say identification numbers of microchips, along with information about the corresponding national database, should be stored in a single index database operated by the Commission.

Dogs and cats from third countries

To close potential loopholes that would let dogs and cats enter the EU as non-commercial pets but which are then later sold in the EU, MEPs want to extend the rules to cover not only imports for commercial purposes but also non-commercial movements.

Dogs and cats imported from third countries for sale would have to be microchipped before their entry into the EU, and then registered in a national database within two working days after their entry. Pet owners entering the EU would be obliged to pre-register their microchipped animal on an online database, at least five working days before arrival.

Breeding and welfare of dogs and cats

Breeding between parents and offspring, grandparents and grandchildren, as well as between siblings and half-siblings, must be prohibited. Puppies and kittens may not be separated from their mothers until they are at least eight weeks old unless there is a specific veterinary justification. To prevent exploitation, the regulation caps the number of litters per female and introduces mandatory rest periods between pregnancies.

MEPs want a ban on the breeding of dogs or cats that have excessive conformational traits leading to a high risk of detrimental effects on their welfare, as well as a prohibition on these animals - together with mutilated dogs and cats - being used in shows, exhibitions, or competitions. (...)

27/05/2025 : Assemblée nationale : Réponse à la question n°2219 : Maltraitance animale dans certains abattoirs français

Type de document : Réponse à la question n°2219 publiée au Journal officiel de la République française

Auteurs : question : M. Jean Laussucq (Paris (2e circonscription) - Ensemble pour la République).

Réponse : Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

Question : M. Jean Laussucq interroge Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur des dysfonctionnements constatés dans certains abattoirs français, en particulier à la lumière de la récente enquête menée par L214 sur l'abattoir de Maurienne. Cette enquête révèle des pratiques extrêmement graves, notamment des cas où les animaux sont abattus alors qu'ils sont encore sensibles et conscients, voire découpés alors qu'ils sont encore vivants. Cet abattoir approvisionne les magasins Super U, Intermarché et E.Leclerc de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que des boucheries locales, et vend également de la viande en direct dans les élevages d'origine. Depuis la promulgation de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, chaque abattoir est tenu de désigner un responsable bien-être animal (RPA), chargé de veiller à l'application des règles de protection animale. Des audits réguliers sont également obligatoires pour s'assurer que l'organisation des opérations respecte le principe d'épargner aux animaux « toute douleur, détresse ou souffrance évitable ». Cependant, ces dispositions légales semblent largement insuffisantes, comme en témoigne le cas de l'abattoir de Maurienne, qui ne respecte manifestement pas ces réglementations législatives. La proposition de loi de M. Olivier Falorni du 9 novembre 2016 visant à remettre en cause les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français semble prendre la mesure de ces dysfonctionnements. Il paraît être intéressant pour le Gouvernement de prendre en compte le droit de visite des parlementaires dans les abattoirs. Il

souhaite savoir si des discussions sont actuellement en cours pour mettre fin à certaines pratiques contraires aux dispositions légales applicables aux abattoirs.

Réponse : Il convient en premier lieu de signaler que, malgré le caractère parfois choquant des images, et bien que des anomalies de manipulation des animaux et de fonctionnement de l'abattage puissent être observées justifiant la suspension de l'activité de l'abattoir de la Maurienne, la vidéo de L214 ne montre pas pour autant d'animaux découpés vivants, contrairement à ce qui a été rapporté dans la presse. Par ailleurs, le territoire national compte aujourd'hui 226 abattoirs d'animaux de boucherie. Le nombre d'abattoirs d'animaux de boucherie a diminué de 16 % depuis les six dernières années. Cette baisse est à la fois due au contexte économique difficile que traverse la filière d'abattage mais également à la fermeture, par l'administration, d'abattoirs non conformes à la réglementation, sans perspective de mise aux normes. Si l'abattage est aujourd'hui une activité de marché, libre et concurrentielle, assurée en grande majorité par des acteurs privés qui restent les premiers responsables du respect de la réglementation, chaque fermeture d'abattoir impacte le maillage territorial et la possibilité des éleveurs de faire abattre leurs animaux à proximité du lieu d'élevage. L'abattage des animaux de boucherie est cependant l'une des activités économiques la plus contrôlée tout secteur confondu. En effet, des agents de l'État sont présents en permanence pour réaliser des contrôles durant toutes les périodes d'abattage. Cette activité de contrôle mobilise aujourd'hui 1 265 équivalents temps plein. Les agents des directions départementales de la protection des populations qui sont postés au quotidien dans les abattoirs réalisent des contrôles réguliers de la qualité des viandes, de l'hygiène de production et de la bientraitance animale. Par ailleurs, des inspections complètes de la protection animale sont réalisées au moins une fois par an, voire plus fréquemment si l'abattoir est identifié à un risque particulier. Ces inspections donnent lieu à des rapports et, selon les besoins, à des suites proportionnées administratives et pénales, pouvant aller jusqu'à la fermeture de l'établissement.

La direction générale de l'alimentation (DGAL) assure un suivi des abattoirs à l'échelle nationale et, depuis début 2022, elle a renforcé sa capacité d'intervention en constituant une force d'inspection nationale afin d'appuyer les services départementaux pour les cas les plus complexes. Cette force peut être mobilisée sur demande du préfet de département, qui est le seul à pouvoir décider de la fermeture d'un abattoir. Sur la base de ce dispositif, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire est parfaitement déterminé à veiller à l'application du triptyque défini depuis 2021 pour les abattoirs : accompagner pour soutenir l'investissement et maintenir un maillage d'abattoirs pertinent ; contrôler au quotidien et renforcer ces contrôles selon une analyse de risque ; sanctionner de façon proportionnée au regard de la nature et de la gravité des non-conformités constatées. Pour ce qui est des actions mobilisées par les professionnels, des audits tierce-partie sont réalisés sur le volet de la protection animale par les clients des abattoirs dans le cadre de cahiers des charges commerciaux. En complément, depuis plusieurs années, la filière s'est dotée d'un dispositif d'audit volontaire de la protection animale en abattoir dont la grille d'évaluation a été construite en collaboration avec des associations de protection animale. Enfin, certaines associations, telle l'OABA (œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs) disposent de leurs propres auditeurs qui sont invités par les abatteurs à réaliser un diagnostic des conditions de mise à mort. Le manque de communication sur ces actions conduit le citoyen à envisager les abattoirs comme des « boîtes noires » alors même que la société confie aux exploitants d'abattoir le droit d'abattre les animaux de rente pour la production de viande. L'enjeu éthique fort de ce droit à mettre à mort des êtres vivants doués de sensibilité pour les besoins alimentaires de la société doit s'accompagner, pour les élus

du peuple, de la possibilité de s'assurer du bon usage de ce droit. À la différence des établissements pénitenciers, les abattoirs sont pour la majorité d'entre eux des établissements de droit privé. Une expertise juridique a donc été sollicitée afin d'évaluer si ce droit d'accès aux abattoirs ne s'oppose pas au principe de la propriété privée. Particulièrement conscient des suspicions qui pèsent aujourd'hui sur les abattoirs, mais également pleinement sensibilisé à la place indispensable qu'ils occupent dans la chaîne alimentaire, le ministère chargé de l'agriculture reste attaché à apporter toute la transparence nécessaire pour maintenir la confiance des concitoyens vis-à-vis de l'activité d'abattage. Il en va de la survie de la filière viande.

20/05/2025 : Assemblée nationale : réponse à la question n°5909 : Transition vers un élevage hors-cage en France

Type de document : réponse à la question n°5909 publiée au Journal Officiel de la République française

Auteurs : question : M. Pouria Amirshahi (Paris (5e circonscription) - Écologiste et Social). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Question : M. Pouria Amirshahi interroge Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la transition vers un élevage hors-cage en France. Grâce à la loi EGALIM de 2018 et au décret n° 2021-1647 de 2021, la construction et l'agrandissement de bâtiments destinés à ce type d'élevage sont désormais interdits. Ainsi, la proportion de poules élevées en cage est passée de 70 % en 2015 à 27 % fin 2023. La filière vise moins de 10 % d'ici 2030. De nombreux États européens ont déjà mis un terme à l'élevage en cage : la République tchèque, le Luxembourg, l'Autriche et l'Allemagne ont interdit cette pratique, affirmant une volonté claire de renforcer le bien-être animal. Dans le même temps, de nombreuses grandes entreprises de la grande distribution et de la restauration hors-domicile notamment, ont pris l'engagement de ne plus utiliser d'œufs issus d'élevages en cage d'ici 2025. Par ailleurs, en réponse à l'initiative citoyenne « End the Cage Age » (Pour une nouvelle ère sans cage), signée par plus de 1,4 million de citoyens européens, la Commission européenne s'est engagée à proposer une interdiction des cages dans l'ensemble de l'Union européenne. Cette attente est largement partagée par la société : 89 % des Français y sont favorables. Cette transition ne pourra être pleinement réussie qu'à condition d'accompagner efficacement les éleveurs. Beaucoup s'inquiètent encore du manque de visibilité sur les aides financières et techniques qui leur permettront d'adapter leurs exploitations. Il souhaite donc l'interroger sur les mesures que le Gouvernement compte mettre en place, avec quels moyens et selon quels délais, pour garantir la transition effective vers un élevage sans cage en France et s'assurer que la Commission européenne tienne son engagement d'interdire cette pratique à l'échelle de l'Union.

Réponse : Dans un monde en évolution constante, les enjeux liés au bien-être animal et au climat sont devenus des préoccupations sociétales majeures dans de nombreux pays. L'initiative citoyenne européenne (ICE) « End the Cage Age » (Pour une nouvelle ère sans cage) appelle la Commission européenne à proposer une législation interdisant l'utilisation des cases de mise bas et les stalles pour les truies, les cages de poules pondeuses, lapins et palmipèdes, et les cases à veaux. Dans sa réponse à l'initiative citoyenne européenne, la Commission s'était engagée à présenter, avant la fin 2023, une proposition législative visant à supprimer progressivement et finalement interdire l'utilisation de systèmes de cages pour tous les animaux mentionnés dans l'initiative. L'amélioration

du bien-être des animaux et la lutte contre la maltraitance animale sont des priorités du Gouvernement français. Il existe une attente sociétale forte et croissante de la part des consommateurs et des citoyens sur les questions de bien-être animal, et il faut y répondre. L'amélioration du bien-être animal est un facteur d'avenir des filières animales françaises et européennes. La France soutient la démarche proposée par la Commission de déterminer les modalités de la suppression progressive des cages, en fonction des avis scientifiques et d'une analyse d'impact. Ainsi, le 10 mars 2023, le Gouvernement a initié une concertation préalable des parties prenantes dans le cadre de la révision annoncée par la Commission européenne de législation relative au bien-être et à la protection des animaux, avec comme objectif de déterminer les points de convergence entre les nombreux acteurs de la protection animale en France et de promouvoir les expériences et les spécificités françaises auprès des acteurs européens. Plusieurs principes sous-tendent l'action du Gouvernement. Tout d'abord, l'un des enjeux est de prévenir toute distorsion de concurrence. En ce sens deux leviers sont privilégiés : le soutien d'une harmonisation européenne et l'accompagnement du renforcement des exigences relatives au bien-être animal au sein de l'Union européenne de règles équivalentes pour les animaux dont les produits sont importés. Ensuite, la transition a un coût. Ce surcoût doit être partagé avec l'ensemble des maillons des filières d'élevage, dont les distributeurs et les consommateurs. Enfin, le Gouvernement souhaite donner une visibilité suffisante aux opérateurs, notamment les nouvelles générations, pour qu'ils puissent se projeter dans l'avenir et investir. Avec près de 27 % des poules encore élevées en système cage, la France est en avance sur ces partenaires européens et en bonne voie vers la fin des cages à terme. La filière avicole s'étant aussi engagée dans cette voie avec un objectif d'atteindre 10 % de poules encore en système cage en 2030. En ce sens, le Gouvernement soutient de nombreux travaux de recherches dont certains vont dans le sens de l'arrêt des cages. Les plans d'aide à l'investissement que sont le plan de compétitivité et d'adaptation du second pilier de la politique agricole commune et le plan France Relance sont des mesures d'accompagnement accessibles aux éleveurs qui envisagent de changer de modalité de production en cessant un système cage pour un élevage hors-sol. D'une manière générale les aides à l'investissement doivent soutenir les éleveurs désireux d'engager cette transition hors cage et l'ensemble des travaux mobilisés par le Gouvernement doivent aider la ferme France à opérer cette transition nécessaire pour répondre aux attentes sociétales en faveur du bien-être animal et s'adapter à l'évolution du climat.

[20/05/2025 : Assemblée nationale : réponse à la question n°4154 : Contrôle des conditions d'abattage des animaux dans les abattoirs](#)

Type de document : réponse à la question n°4154 publiée au Journal Officiel de la République française

Auteurs : Question : M. Karim Benbrahim (Loire-Atlantique (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Question : M. Karim Benbrahim interroge Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les moyens de contrôle des conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs. Des témoignages, enquêtes et reportages récents sur les conditions d'abattage des animaux dans certains abattoirs ont mis en lumière des pratiques qui préoccupent et suscitent des

réactions de citoyennes et de citoyens attachés au bien-être animal. Face à ces révélations, assurer la transparence sur la manière dont les animaux de boucherie sont mis à mort dans les abattoirs français apparaît comme une nécessité. S'il ne s'agit pas de jeter une forme de suspicion sur l'ensemble des abattoirs, il semble en revanche important d'assurer un contrôle efficace des abattoirs afin de permettre à l'État d'identifier ceux ne respectant pas les réglementations françaises, dans l'intérêt du bien-être animal, mais aussi dans l'intérêt de cette filière professionnelle. Les conditions dans lesquelles les animaux sont abattus doivent ainsi faire l'objet de contrôles rigoureux et réguliers pour s'assurer du respect de toutes les normes exigées par la réglementation. Il l'interroge donc sur les moyens mis en œuvre pour réaliser ces contrôles et sur les mesures envisagées pour renforcer les moyens alloués aux services de l'État chargés de réaliser ces contrôles ; construire une agriculture et une industrie agroalimentaire soutenables et durables apparaît comme un impératif de la nécessaire transition écologique que l'on doit réaliser.

Réponse : Il convient en premier lieu de signaler que, malgré le caractère parfois choquant des images diffusées par certaines associations dans des abattoirs français, les propos tenus par ces associations sont bien souvent exagérés par rapport à la réalité des faits. En effet, dans les dernières vidéos mises en ligne, s'il peut être observé des anomalies de manipulation des animaux et de fonctionnement de certains équipements, ces vidéos ne montrent pas pour autant d'animaux découpés vivants ni de sévices graves, contrairement à ce qui a été rapporté dans la presse. L'abattage des animaux de boucherie est l'une des activités économiques les plus contrôlées tout secteur confondu. En effet, des agents de l'État sont présents en permanence pour réaliser des contrôles durant toutes les périodes d'abattage. Cette activité de contrôle mobilise aujourd'hui 1 265 équivalents temps plein pour les abattoirs français. Les agents des directions départementales en charge de la protection des populations qui sont postés au quotidien dans les abattoirs réalisent des contrôles réguliers de la qualité des viandes, de l'hygiène de production et de la bien-être animale. Par ailleurs, des audits complets de la protection animale sont réalisés au moins une fois par an, voire plus fréquemment si l'abattoir est identifié à risque particulier. Ces inspections donnent lieu à des rapports et, selon les besoins, à des suites proportionnées administratives et pénales, pouvant aller jusqu'à la fermeture de l'établissement. La direction générale de l'alimentation (DGAL) assure un suivi des abattoirs à l'échelle nationale et, depuis début 2022, elle a renforcé sa capacité d'intervention en constituant une force d'inspection nationale (FINA) afin d'appuyer les services départementaux pour les cas les plus complexes. Cette force, issue du plan abattoir 2021 auquel il est fait référence, peut être mobilisée sur demande du préfet de département, qui est le seul à pouvoir décider de la fermeture d'un abattoir. À date, 26 abattoirs ont fait l'objet d'une intervention ciblée de la FINA recevant les suites nécessaires afin de se mettre en conformité avec la réglementation. En cas de dysfonctionnements graves constatés, des procédures administratives (suspension de l'agrément, fermeture...) peuvent être mises en place ainsi que des sanctions pénales. Particulièrement conscient des suspicions qui pèsent aujourd'hui sur les abattoirs, mais également pleinement sensibilisé à la place indispensable qu'ils occupent dans la chaîne alimentaire, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire reste déterminé à apporter toute la réactivité nécessaire pour maintenir la confiance des concitoyens vis-à-vis de l'activité d'abattage et à sanctionner de façon proportionnée au regard de la nature et de la gravité des non-conformités constatées les exploitants qui ne respecteraient pas les exigences de protection animale qui s'appliquent à tous. Il en va de la survie de la filière viande.

[07/05/2025 : Arrêté du 2 mai 2025 portant extension de l'accord interprofessionnel conclu le 28 février 2025 dans le cadre du Comité national pour la promotion de l'œuf \(CNPO\) portant création d'une cotisation visant à soutenir la mise en place d'alternatives à l'élimination des poussins mâles](#)

Type de document : arrêté ministériel publié au [Journal Officiel de la République française](#)

Auteur : Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

Extrait : L'accord interprofessionnel conclu le 28 février 2025 par les organisations professionnelles constituant le CNPO portant création d'une cotisation visant à soutenir la mise en place d'alternatives à l'élimination des poussins mâles est étendu à compter du 1er mars 2025 et jusqu'au 31 août 2026. Le texte est consultable ici :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/5/2/AGRT2510063A/jo/texte>

L'accord interprofessionnel est publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (BO Agri), et peut être consulté à l'adresse suivante :

https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/document_administratif-a7946eca-68e9-44d6-a48d-4f883c0fa8b0

Transport, abattage, ramassage

[30/06/2025 : Deck height did not affect behavioural measures of 'natural movements' and 'adequate ventilation' during 8 h and 23 h transport of weaner pigs](#)

Type de document : article scientifique publié dans [Applied Animal Behaviour Science](#)

Auteurs : Cecilie Kobek-Kjeldager, Line D. Jensen, Leslie Foldager, Marianne Kaiser, Karen Thodberg, Mette S. Herskin

Résumé en français (traduction) : La hauteur du pont n'affecte pas les mesures de "mouvements naturels" et de "ventilation adéquate" pendant 8 h et 23 h de transport de porcs sevrés.

Chaque année, plus de 30 millions de porcs sevrés traversent les frontières entre les États membres de l'UE, principalement pour être transportés en vue d'une production ultérieure. La réglementation européenne actuelle stipule que la hauteur du pont intérieur des véhicules de transport ne doit en aucun cas entraver les mouvements naturels et assurer une ventilation adéquate, sans toutefois inclure de normes spécifiques. L'objectif de la présente étude était d'examiner l'impact de la hauteur du pont (60 vs 80 cm et 70 vs 90 cm) sur le comportement reflétant les mouvements naturels et une ventilation adéquate au cours de 16 trajets courts (8 h) et 16 trajets longs (23 h) de porcs de 20 à 25 kg, reproduisant les conditions commerciales. Un objectif secondaire était de décrire le comportement progressant du départ à l'arrivée, y compris la pause du conducteur pendant les trajets courts. Pour atteindre cet objectif, la première tâche a consisté à sélectionner des mesures comportementales appropriées pouvant être annotées de manière robuste dans l'espace vertical

limité. Par conséquent, les observations pilotes n'ont pas tenu compte de l'appui de la tête contre le plafond ni de la consommation d'alcool. Les comportements finaux ont été la posture corporelle, y compris le fait de se blottir et l'endroit où l'on se blottit, analysés à l'aide d'un échantillonnage instantané par balayage à intervalles de 15 minutes. La fréquence des agressions et le fait qu'un porc se tienne debout sur un autre porc ont été enregistrés à l'aide d'un échantillonnage continu pendant des sessions d'enregistrement sélectionnées de 20 minutes (au total 160 et 120 minutes pour les trajets courts et longs, respectivement). Pour les trajets courts, les sessions d'enregistrement ont été placées immédiatement avant, pendant et après la pause obligatoire du conducteur de bétail. Des modèles à effets mixtes ont été utilisés pour analyser les effets de la hauteur du pont et des co-variables suivantes : heure depuis le départ, conditions microclimatiques et vitesse du véhicule. Aucun effet de la hauteur du pont n'a été constaté sur les mesures comportementales sélectionnées. L'examen du comportement des porcs avant, pendant et après la pause n'a révélé aucune différence dans le comportement de couchage, mais pour l'un des éléments du véhicule, la remorque, une augmentation du comportement agressif a été observée pendant la pause. Dans l'ensemble, les résultats ont montré un schéma complexe de relations affectant le comportement des porcs, telles que les conditions microclimatiques et la vitesse de conduite interagissant avec l'heure écoulée depuis le départ. Ces résultats varient dans une certaine mesure en fonction de l'élément du véhicule (camion ou remorque) et de la durée du voyage (8 h ou 23 h, avec les différentes densités de peuplement associées). Dans l'ensemble, les résultats ont montré que l'augmentation de la hauteur du pont n'a pas entraîné de changements détectables dans le comportement des porcs sevrés, mais que de nombreux autres facteurs ont influencé le comportement des porcs sevrés pendant le transport et peuvent donc également influencer leur bien-être.

Résumé en anglais (original) : Annually, more than 30 million weaner pigs cross borders between EU member states mainly transported for further production. The current EU regulation states that the internal deck height of the transport vehicles must on no account hinder natural movements and provide adequate ventilation but without including specific norms. The aim of the present study was to examine impact of deck height (60 vs 80 cm and 70 vs 90 cm) on behaviour reflecting natural movements and adequate ventilation during 16 short (8 h) and 16 long (23 h) journeys of 20–25 kg pigs, mimicking commercial conditions. A secondary aim was to describe the behaviour progressed from departure to arrival including the driver break during short journeys. To address the aim, the first task was to select appropriate behavioural measures that could robustly be annotated with the limited vertical space. As a consequence, head butting against the ceiling and drinking behaviour were omitted in pilot observations. The final behaviours were body posture including huddling and huddling location analysed using 15 min interval instantaneous scan sampling. The frequency of aggression and a pig standing on another pig was recorded using continuous sampling during selected 20 min recording sessions (in total 160 and 120 min for short and long journeys, respectively). During short journeys, this included recording sessions placed immediately before, during and after the mandatory break of the livestock driver. Mixed effects models were used to analyse effects of deck height and the following co-variables: hour since departure, microclimatic conditions and vehicle speed. No effect of deck height was found on any of the selected behavioural measures. When examining behaviour of the pigs before, during and after the break, no differences in lying behaviour were found, but for one of the vehicle elements, the trailer, an increase in aggressive behaviour was observed during the break. Overall, the results showed a complex pattern

of relations affecting the behaviour of the pigs, such as the microclimatic conditions and driving speed interacting with hour since departure. These findings varied to some extent depending on vehicle element (lorry or trailer) and journey duration (8 h or 23 h, with the associated different stocking densities). Taken together, the results showed that increasing the deck height did not lead to detectable changes in the behaviour of the weaner pigs, but that many other factors influenced the behaviour of weaners during transport and may thus also influence their welfare.

20/06/2025 : Vigilance canicule : limitations transport bien-être animal

Type de document : article publié par [Les GDS de Poitou-Charentes](#)

Auteur : GDS

Résumé : Vous trouverez ci-dessous, le message de vigilance annuel envoyé au début des fortes chaleurs par la DGAL aux DDPP et aux partenaires professionnels.

“Les prévisions météo France annoncent l’installation d’une importante vague de chaleur, avec un placement de la Charente-Maritime en vigilance orange canicule (la Charente, les Deux-Sèvres et la Vienne sont également concernés) à partir de ce vendredi 20 juin à 12h. L’intensité de cette vague de chaleur impose une vigilance particulière en matière de bien-être animal pour le transport des animaux.

Pour les transports sur le territoire national :

- pas de “souffrances évitables” (article 3 du règlement européen n°1/2005 sur la protection des animaux pendant le transport, règlement en pj), notamment des températures jugées excessives à l’intérieur des véhicules, quels que soient les horaires et températures extérieures ;
- pas de transport entre 13h et 18h conformément à l’arrêté du 22 juillet 2019 “restreignant le transport routier d’animaux vertébrés terrestres vivants durant les épisodes caniculaires” (en pièce jointe, il y a des dérogations possibles selon l’équipement du véhicule et si la destination du transport concerne un lieu de soin, ou un abattoir avec une autorisation spécifique)

Pour les transports au sein de l’UE, ou vers les pays tiers hors de l’UE :

- ne pas programmer de transports de longues durées aux périodes de l’année auxquelles les conditions météorologiques ne sont globalement presque jamais favorables. -> article 5 du règlement 1/2005 : ” l’organisateur du voyage doit s’assurer que les conditions de bien-être ne sont pas compromises du fait d’une coordination insuffisante des différentes étapes du voyage, et qu’il est tenu compte des conditions météorologiques au départ et tout au long du voyage” (qui inclut la partie sur le territoire national du voyage)

- les professionnels qui décident de ne pas tenir compte de ces prévisions récurrentes se verront opposer un refus de chargement au départ des animaux par les services de certification export de la DDPP (sauf à démontrer des conditions de transport permettant une atténuation suffisante des risques liés aux fortes températures) au titre des souffrances inutiles (art.3 du 1/2005).”

Informations complémentaires

Vous pouvez consulter la page dédiée au rappel des règles à respecter pour ces animaux en cas de canicule : <https://www.interbev.fr/canicule>

Arrêté concernant la canicule et transport d’animaux : [Arrêté du 22 juillet 2019 canicule](#)

Règlement relatif à la protection des animaux pendant le transport : [R UE 1-2005 transport BEA](#)

[19/06/2025 : Transport d'animaux en période de canicule : la réglementation - Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)

Type de document : article publié par le [MASA](#)

Auteur : Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

Extrait : Par arrêté du 22 juillet 2019, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a restreint le transport d'animaux vertébrés terrestres vivants sur le territoire national durant les épisodes caniculaires. L'arrêté ministériel interdit les déplacements entre 13h et 18h pour les départements classés en vigilance orange et plus. Des dérogations sont possibles (véhicules avec aménagements spécifiques...). Pour les transports de longue durée, de plus de 8h, seuls les transports garantissant des conditions de température inférieures à 30°C sont autorisés.

Consulter l'arrêté du 22 juillet 2019 :

Le transport d'animaux vivants est strictement réglementé. En période de canicule comme à toute autre période de l'année, l'[article 3 du règlement CE 1/2005](#) prévoit que « Nul ne transporte ou ne fait transporter des animaux dans des conditions telles qu'ils risquent d'être blessés ou de subir des souffrances inutiles ». Les animaux doivent par conséquent être protégés en permanence des intempéries, des rayons du soleil, de la chaleur ou du froid. Ils ne doivent pas être transportés en cas de températures extrêmes pouvant générer des souffrances évitables.

La réglementation de l'Union européenne prévoit également une inspection et un agrément des véhicules utilisés pour les transports de longue durée. Les principales vérifications effectuées concernent :

- les systèmes de ventilation des véhicules permettant de maintenir la température à l'intérieur des compartiments entre 5°C et 30°C, avec une tolérance de 5°C en fonction des conditions climatiques ;
- la présence de capteurs de température permettant au conducteur de contrôler en permanence les températures à l'intérieur des compartiments ;
- la présence d'un système d'enregistrement de ces températures, dont les résultats doivent être tenus à disposition des services de contrôle.

Par ailleurs, tout organisateur de transport d'animaux doit tenir compte des conditions météorologiques lors de la planification du trajet. Des contrôles a posteriori peuvent être réalisés par les services officiels (notamment pour vérifier que les températures maximales n'ont pas été dépassées).

Lors des périodes de forte chaleur (températures supérieures à 30°C), il est généralement difficile de maintenir les températures à l'intérieur des compartiment hébergeant les animaux dans la fourchette réglementaire (entre 5°C et 30°C, +/- 5°C), a fortiori lorsque des arrêts prolongés sont prévus (par exemple aux lieux de transferts, ou aux différentes frontières traversées). Par conséquent dans toute l'Europe, il est demandé aux services de contrôle de ne pas autoriser les échanges et exportations lorsque les prévisions météorologiques sur le trajet excèdent 30°C, à moins que des garanties ne soient apportées par l'organisateur sur sa capacité à maintenir les températures à l'intérieur du véhicule dans la fourchette réglementaire.

Le Règlement européen [CE 1/2005](#) encadre depuis le 5 janvier 2007 les transports d'animaux vertébrés vivants réalisés dans le cadre d'une activité économique sur le territoire de l'Union

européenne mais aussi au départ des États membres de l'Union européenne. Son actualisation est en cours révision au sein de l'Union Européenne. Le Règlement européen CE 1/2005 reste pleinement applicable pendant ces travaux de révision.

En savoir plus sur le site de la [Commission européenne](#)

31/05/2025 : The evaluation of animal welfare indicators based on transport duration and lighting differences in the slaughter of broiler chickens

Type de document : article scientifique publié dans [Open Veterinary Journal](#)

Auteurs : Siska W., Latif, H., Purnawarman T.

Résumé en français (traduction) : Évaluation des indicateurs de bien-être animal en fonction de la durée du transport et des différences d'éclairage lors de l'abattage de poulets de chair

Le processus de pré-abattage est un point critique dans la mise en œuvre des principes de bien-être animal dans les abattoirs de volailles. La durée du transport entre la ferme et l'abattoir de volailles et les différences d'éclairage dans la salle de pré-abattage peuvent affecter le bien-être des animaux. Cette étude visait à évaluer les indicateurs de bien-être animal en mesurant la concentration de l'hormone corticostérone, le temps de saignée et la qualité de la carcasse des poulets de chair en tenant compte des différences de durée de transport et des conditions d'éclairage dans la salle de pré-abattage. Cette étude a utilisé un plan complètement randomisé avec quatre traitements et deux répétitions. Au total, 40 poulets ont été échantillonnés. L'étude a été menée dans le cadre de quatre traitements : (1) durée du transport de la ferme aux abattoirs de volailles ≤ 2 heures ; (2) durée du transport de la ferme aux abattoirs de volailles ≥ 2 heures ; (3) éclairage bleu ; et (4) éclairage blanc. Pour les traitements (1) et (2), 10 poulets provenant d'élevages différents ont été utilisés pour chaque répétition. Les groupes de traitement (1) et (2) ont reçu les traitements (3) et (4) utilisant des diodes électroluminescentes (DEL) bleues d'une intensité de 18 lux et des DEL blanches d'une intensité de 321 lux pendant 15 secondes. Les groupes de traitement (3) et (4) comprenaient chacun 5 poulets par répétition exposés à la lumière bleue ou blanche dans la salle de pré-abattage. La concentration moyenne de l'hormone corticostérone sous lumière bleue et blanche était de 21,329 ng/ml et sous lumière blanche de 26,742 ng/ml. Le temps de saignée moyen sous lumière bleue était de 187,15 secondes et sous lumière blanche de 203,05 secondes. L'éclairage bleu peut maintenir la qualité de la carcasse à 100 % par rapport à l'éclairage blanc, qui produit une qualité variable. La concentration de l'hormone corticostérone, le temps de saignée et la qualité de la carcasse ont été influencés par l'éclairage. L'utilisation de la lumière bleue avant l'abattage a amélioré de manière significative la concentration de l'hormone corticostérone, le temps de saignée et la qualité de la carcasse par rapport à la lumière blanche. Dans l'ensemble, l'éclairage bleu a permis d'améliorer les indicateurs de bien-être animal pour les poulets de chair dans les abattoirs de volailles. Il est recommandé d'utiliser l'éclairage bleu dans les abattoirs de volailles.

Résumé en anglais (original) : The preslaughter process is a critical point in implementing animal welfare principles in poultry slaughterhouses. The duration of transportation from the farm to the poultry slaughterhouse and differences in lighting in the preslaughter room can affect animal welfare. This study aimed to evaluate animal welfare indicators by measuring corticosterone hormone concentration, bleeding time, and carcass quality in broiler chickens considering differences in

transport duration and lighting conditions in the preslaughter room. This study used a completely randomized design with four treatments and two replications. A total of 40 chickens were sampled. The study was conducted across four treatments: (1) transport duration from the farm to the poultry slaughterhouses ≤ 2 hours; (2) transport duration from the farm to the poultry slaughterhouses ≥ 2 hours; (3) blue lighting; and (4) white lighting. For treatments (1) and (2), 10 chickens from different farms were used for each replicate. Treatment groups (1) and (2) received treatments (3) and (4) using blue light-emitting diode (LED) lights with an intensity of 18 lux and white LED lights with an intensity of 321 lux for 15 seconds. Treatment groups (3) and (4) each consisted of 5 chickens per replication exposed to blue or white light in the preslaughter room. The average concentration of corticosterone hormone in blue and white light was 21.329 ng/ml and white light was 26.742 ng/ml. The average bleeding time under blue lighting was 187.15 seconds, and under white lighting, it was 203.05 seconds. Blue-light lighting can maintain carcass quality by 100% compared to white-light lighting, which produces varying quality. Corticosterone hormone concentration, bleeding time, and carcass quality were influenced by lighting. The use of blue light preslaughter significantly improved the corticosterone hormone concentration, bleeding time, and carcass quality compared with white light. Overall, blue lighting resulted in better animal welfare indicators for broiler chickens in poultry slaughterhouses. Blue lighting is recommended for implementation at poultry slaughterhouses.

29/05/2025 : Humane stunning or stun/killing in the slaughter of wild-caught finfish: The scientific evidence base

Type de document : synthèse scientifique publiée dans [Animal Welfare](#)

Auteurs : James KL, Aparicio SP, Jayasuriya NS, Herath TK, Lines J, Sneddon LU, Amarasinghe US, Randall NP

Résumé en français (traduction) : Étourdissement ou étourdissement/mise à mort sans cruauté lors de l'abattage de poissons sauvages : La base de données scientifiques

On estime qu'entre 0,9 et 2,5 trillions de poissons sauvages destinés à la consommation humaine ou animale sont capturés chaque année dans le monde par les pêcheries commerciales. La majorité des poissons capturés dans la nature meurent par asphyxie ou éviscération, des méthodes d'abattage considérées comme inhumaines. L'étourdissement ou la mise à mort sans cruauté peut améliorer le bien-être des poissons sauvages au moment de l'abattage en les rendant immédiatement insensibles à la douleur, au stress et à la souffrance. La réduction du stress des poissons pendant l'abattage peut également améliorer la qualité du produit. Cette étude a permis de cartographier systématiquement et d'évaluer narrativement la recherche scientifique concernant l'étourdissement ou l'étourdissement/la mise à mort sans cruauté des poissons sauvages capturés pour l'alimentation humaine et animale à l'échelle commerciale. De nombreuses lacunes dans les connaissances ont été identifiées : Les principaux paramètres d'étourdissement sans cruauté n'ont été testés scientifiquement, en termes de bien-être des poissons et/ou de qualité de la chair, que pour une minorité d'espèces de poissons sauvages et de méthodes d'étourdissement. Des protocoles plus spécifiques aux espèces et l'utilisation de mesures de l'activité cérébrale pour évaluer avec précision l'état de conscience lors de l'application de la méthode d'étourdissement sont nécessaires. Il est nécessaire de tester plus scientifiquement les méthodes d'étourdissement dans le cadre des captures commerciales de poissons sauvages afin de valider les résultats des études contrôlées en laboratoire et de s'assurer que les méthodes sont pratiques dans les pêcheries. Des

recherches sont nécessaires pour mieux comprendre les avantages économiques potentiels de l'étourdissement sans cruauté pour les pêcheurs. Du point de vue des donateurs, cette étude souligne la nécessité de soutenir davantage de recherches primaires sur la faisabilité et la mise en œuvre de l'étourdissement sans cruauté ou de l'étourdissement/la mise à mort dans les pêcheries de capture sauvage.

Résumé en anglais (original) : An estimated 0.9 to 2.5 trillion individual wild finfish, destined for human or animal consumption, are captured globally each year by commercial fisheries. The majority of wild-caught fish die either from asphyxiation or evisceration; slaughter methods considered inhumane. Humane stunning or stun/killing may improve the welfare of wild-caught fish at the time of slaughter by rendering fish immediately insensible to pain, stress and suffering. Reducing fish stress during slaughter may also improve product quality. This study systematically mapped and narratively evaluated scientific research regarding humane stunning or stun/killing of wild finfish caught for food and feed on a commercial scale. Multiple knowledge gaps were identified: Key humane stunning parameters have only been scientifically tested, in terms of fish welfare and/or flesh quality, for a minority of wild-caught fish species and stunning methods. More species-specific protocols and use of brain activity measurements to accurately assess state of consciousness on application of the stunning method are required. More scientific testing of stunning methods in commercial wild-capture settings is needed to validate findings of controlled laboratory studies and ensure the methods are practical in fisheries. Research is needed to better understand the potential economic benefits of humane stunning for fishermen. From a donor perspective this review highlights the need to support more primary research into the feasibility and implementation of humane stunning or stun/killing in wild-capture fisheries.

[13/05/2025 : European Commission - Overview report on transport of unweaned calves during long journeys](#)

Type de document : rapport d'audit de la [Commission européenne](#)

Auteur : DG Santé – Commission européenne

Extrait en français (traduction) : Commission européenne - Rapport de synthèse sur le transport des veaux non sevrés lors de voyages de longue durée

Le rapport décrit les résultats d'un projet de deux ans de la Commission visant à examiner les approches des États membres pour assurer la protection des veaux non sevrés pendant le transport sur de longues distances.

Les règles applicables au transport des veaux non sevrés sur de longues distances sont plus strictes que celles qui s'appliquent aux autres animaux. Les autorités compétentes reconnaissent la vulnérabilité de ces animaux et le risque plus élevé associé à leur transport. Toutefois, des incohérences dans la catégorisation, la documentation et l'application posent des problèmes pour une surveillance efficace. Les autorités assurent généralement une vérification adéquate de la planification et du respect des durées de transport et des périodes de repos, mais l'application de la réglementation est difficile. L'absence d'une approche claire, harmonisée et juridiquement contraignante pour définir et enregistrer si un veau n'est pas sevré complique les contrôles officiels, leur vérification et leur analyse, et entrave la mise en œuvre. Dans la pratique, les autorités peuvent utiliser l'âge (moins de deux mois) et le poids (environ 50 kg ou pas plus de 80 kg) des veaux, mais en l'absence de documentation standardisée, la vérification reste difficile.

Garantir une hydratation adéquate pendant le transport reste un défi, car les systèmes d'abreuvement à bord des véhicules sont souvent inadaptés aux veaux non sevrés. Si l'alimentation des veaux aux postes de contrôle et aux destinations finales est généralement adéquate, les pratiques d'alimentation au départ et pendant le transit sont moins clairement réglementées. L'utilisation de solutions d'électrolytes (qui favorisent l'hydratation mais n'ont pas de valeur nutritionnelle) à la place des aliments d'allaitement réduit certains risques pour la santé, mais ne répond pas à l'obligation de nourrir les veaux toutes les neuf heures.

Les carnets de route jouent un rôle crucial dans le contrôle de la conformité, mais leur efficacité est limitée par la tenue incomplète des registres et l'absence de vérification en temps réel. Les autorités de transit et de destination n'ont souvent pas accès aux données des carnets de route, ce qui rend difficile la confirmation du respect des exigences en matière de temps de voyage et de repos. Les taux de mortalité des veaux pendant le transport sont faibles dans l'UE. Toutefois, les lacunes dans la catégorisation des véhicules, la vérification de l'aptitude au transport et l'application de la réglementation dans les centres de rassemblement peuvent créer des risques pour le bien-être des veaux. Le transport par ferry présente des difficultés supplémentaires, notamment en raison des périodes de jeûne prolongées. Lors de voyages comportant de longues étapes en ferry, les veaux ne sont pas nourris aux intervalles requis.

Le rapport met en évidence les domaines dans lesquels les autorités des États membres pourraient renforcer les systèmes de contrôles officiels afin de mieux assurer la protection des veaux pendant les longs trajets.

Extrait en anglais (original) : The report describes the outcome of a two-year Commission project looking at Member States' approaches to ensuring the protection of unweaned calves during long-distance transport.

The rules for transporting unweaned calves over long journeys are stricter compared to those for other animals. Competent authorities recognise these animals as vulnerable and acknowledge the higher risk associated with their transport. However, inconsistencies in categorisation, documentation and enforcement create challenges for effective oversight.

Authorities generally ensure adequate verification of planning and compliance with journey times and resting periods, but enforcement varies.

The lack of a clear, harmonised and legally binding approach to defining and recording whether a calf is unweaned complicates official controls, their verification and analysis and hinders enforcement. In practice, authorities can use the age (under two months old) and weight (around 50 kg or not more than 80 kg) of the calves as proxies, but without standardised documentation, verification remains difficult.

Ensuring adequate hydration during transport remains a challenge, as drinking systems on vehicles are often unsuitable for unweaned calves. While the feeding of calves at control posts and final destinations is generally adequate, feeding practices at departure and during transit are less clearly regulated. The use of electrolyte solutions (which aid hydration but lack nutritional value) instead of milk replacers reduces some health risks but does not fulfil the requirement of nourishing the calves every nine hours.

Journey logs play a crucial role in monitoring compliance, but their effectiveness is limited by incomplete record-keeping and a lack of real-time verification. Transit and destination authorities often lack access to journey log data, making it difficult to confirm adherence to travel and rest time requirements.



Mortality rates of calves during transport in the EU are low. However, gaps in vehicle categorisation, verification of fitness for transport, and enforcement at assembly centres can create risks for calf welfare.

Transport by ferry presents additional challenges, particularly due to prolonged fasting periods. For journeys involving long ferry legs, calves are not fed at the required intervals.

The report highlights areas where Member States' authorities could strengthen official control systems to better enforce protection for calves during long journeys.